



NOUVELLE PERSPECTIVE

Pour la paix, la défense des droits de l'homme, de l'enfant, l'assistance aux déshérités et aux personnes du troisième âge et contre les violences faites aux femmes, en vue de la promotion de la justice sociale sans frontière.

AUTORISATION N° 229/RDA/H52/BAPP du 1^{er} septembre 1997

B.P. 210 Ngaoundéré, Siège International

B.P. 516 Yaoundé, Bureau International/République du Cameroun

Tél/portable : (00237) 697050303/674 27 86 89

E. mail: npdroitdelhomme@yahoo.fr / revmathiasngue@yahoo.fr

ACCREDITATION N° 000250/MIDSHP/SG/CSAEOEP

CONFIDENTIEL

**RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE DU 27 AOÛT 2016 EN
RÉPUBLIQUE GABONAISE
OBSERVATION ÉLECTORALE MENÉE DU 25 AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Rapport d'observation présenté par :

- TIOUA Désiré, *Chef de mission, Laissez-passer N°0923/16* ;
- NGUIMDO TSAFACK Annie Clarisse, *Laissez-passer N°0924/16.*

Observateurs Internationaux des Droits de l'Homme et des Élections

Sous la supervision du

Rév. Mathias NGUE

Président Exécutif de l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective

Yaoundé et Libreville, Janvier 2017.

AUTORISATION N° 229/RDA/H52/BAPP, du 1^{er} septembre 1997 B.P 210 Ngaoundéré, Siège International
Tél/portable : (00237) 697050303 / 674 27 86 89, B.P. 516 Yaoundé, Bureau International/République du Cameroun
E. mail: npdroitdelhomme@yahoo.fr / revmathiasngue@yahoo.fr
COMPTE BANCAIRE : UBA (F.CFA) N° UNAFMCX CM21 10033 05207 07031000240-57/STANDAD CHARTERED BANK GERMANY BRANCH
(Euro): N° SCBLDEFX 18-26-51-06 / STANDARD CHARTERED BANK NEW YORK BRANCH (US Dollar): N° SCBLUS33X 3582027880001

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
Liste des abréviations, acronymes et sigles.....	iv
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT.....	vii
Liste des diagrammes.....	viii
Liste des figures	ix
Liste des histogrammes	x
Liste des tableaux.....	xi
AVANT PROPOS	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE : CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	1
PREMIÈRE PARTIE :.....	4
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	4
CHAPITRE I : EXPOSÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES CONTENUS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES ÉLECTIONS.....	5
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	21
II.1. PROCEDURE D'OBTENTION DE L'ACCRÉDITATION ET STRATEGIE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE.....	21
DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE	43
(PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES ÉLECTORALES)	43
CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES MACRO- ÉLECTORALES.....	44
CHAPITRE IV : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES MICRO- ÉLECTORALES.....	66
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	80
(BONNES PRATIQUES ÉLECTORALES OBSERVÉES, ATMOSPHÈRE GÉNÉRALE, LEÇONS APPRISSES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS).....	80
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	80
Liste des annexes	80
TABLE DES MATIÈRES	80

DÉDICACE

À
Colombe Emmanuel NKANA BAYA,
Fondateur et Premier Membre d'honneur de Nouvelle Perspective.

REMERCIEMENTS

La production du présent Rapport d'observation des élections a été possible grâce aux appuis de plusieurs acteurs, Administrations, Institutions (Organisations et Personnalités) dont il convient ici d'en citer quelques.

Nous manifestons notre reconnaissance à l'endroit du Chef de la diplomatie camerounaise, le Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, pour la promotion de la coopération bilatérale entre la République du Cameroun et la République Gabonaise.

Nous remercions le Chef du Gouvernement et les Chefs des Départements Ministériels de la République du Cameroun, au rang desquels Son Excellence Monsieur le Ministre des Relations Extérieures (MINREX), Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense (MINDEF) et Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale (DGSN), pour leur diligence dans les procédures de mise en route des Observateurs Internationaux mandatés par Nouvelle Perspective et accrédités par le Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et l'Hygiène Publiques (MIDSHP) de la République Gabonaise. Nous ne saurions oublier la disponibilité du Secrétaire Général de Nouvelle Perspective, Monsieur MOTTO Belge, qui n'a cessé de mettre toute son énergie au service de l'O.N.G.

Nous remercions les Observateurs Internationaux déployés respectivement par l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), l'Union Européenne (U.E.), l'Union Africaine (U.A.) et toutes les autres Organisations de la société civile, ayant pris part à l'observation desdites Élections, pour leur sens de collaboration dans le strict respect du code de conduite de l'Observateur des Élections.

Nous manifestons notre profonde reconnaissance à l'endroit du Bureau Exécutif de Nouvelle Perspective, dirigé par son Président Exécutif, le Révérend Mathias NGUE, pour son engagement à la noble cause de la défense et de la protection des droits de l'homme, de même que pour ses efforts consentis en vue du financement de la mission de 02 (deux) Observateurs Internationaux mandatés par Nouvelle Perspective, à l'observation internationale de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise.

Nous témoignons notre gratitude à l'endroit du peuple gabonais en général, et de tous les présidents et membres des Bureaux de vote visités, pour leur collaboration à la collecte des données nécessaires à la production de notre Rapport.

Nous pensons particulièrement à Madame ZANG OBIANG Rose, qui a voulu bien nous servir de guide pendant notre séjour à Libreville.

Nous sommes reconnaissants envers l'équipe technique regroupée au sein de l'Entreprise Nouvelle Dynamique pour le Développement (N2D) et constituée de Statisticiens, d'Économistes et d'Analystes politiques, réunis pour la production du présent rapport.

Nous remercions respectivement le Collège de secrétaires ayant procédé à la saisie et la mise en forme du Rapport, à savoir Mesdames MOMO Annie, ZANGUE Léocadie et SIKOMBE Suzanne Désirée ; puis le Comité de relecture dudit Rapport composé de Mesdames TIOUA Germaine, née YEMELI POMPOU et EKOUGOU Sylvie Molene pour leur contribution à la réduction des fautes et coquilles.

Nous ne saurions oublier l'équipe de Chauffeurs (Conducteurs), restaurateurs, reporters techniciens de surface et autres qui ont veillé respectivement à bien nous conduire, apprêter nos repas, nettoyer nos chambres d'hôtel et couvrir par vidéo et photos nos activités d'observation, durant notre séjour en République Gabonaise, pendant l'observation de l'Élection présidentielle.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

A.J.S.F.	: Association Jeunesse Sans Frontière
BCOA	: Bulletins Classés par Ordre Alphabétique
C.E.S.	: Collège d'Enseignement Secondaire
C.N.D	: Conseil National de la Décentralisation
C.N.D	: Conseil National de la Démocratie
C.R.T.V	: Cameroon Radio and Television (Office de Radio et Télévision Camerounaise)
C.T.D.	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CENAJES	: Centre National de la Jeunesse et des Ports
CENAP	: Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente
Cf	: Confère
CNDHL	: Comité Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CNOSC	: Comité National Olympique et Sportif du Cameroun
CSAEOEP/16	: Commission Spéciale d'Accueil et d'Encadrement des Observateurs de l'Election Présidentielle 2016
D.B.	: Disponibilité du Bulletin
D.G.S.N.	: Délégué Générale à la Sûreté Nationale
E.P.	: Ecole Publique
ENSPT	: École Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications
ENSTP	: École Nationale Supérieure des Travaux Publics
FEICOM	: Fonds Spécial d'Équipement
G.I.Z	: Gesellschaft fir Internationale Zusammenarbeit (Organisation de Coopération Allemande pour le Développement Local)
I.A.I.	: Institut Africain d'Informatique
I.F.C.	: Identification Facile des Candidats
I.N.J.S.	: Institut National de la Jeunesse et des Ports
IFORD	: Institut de Formation et de Recherche Démographique
IRIC	: Institut des Relations Internationale du Cameroun
ISSEM	: Institut Sous-régional de la Statistique et de l'Économie Appliquée
MIDSHP	: Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques
MINADT	: Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINDEF	: Ministère de la Défense
MINDEF	: Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense
MINEDUB	: Ministère de l'Éducation de Base
MINEPAT	: Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur

MINJEC	: Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPROFF	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINREX	: Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
MINSEP	: Ministère des Sports et de l'Éducation Physique
N.E.C.	: Nombre Egal pour les Candidats
N.P.	: Nouvelle Perspective
N2D	: Nouvelle Dynamique pour le Développement
O.N.U.	: Organisation des Nations Unies
O.S.C.	: Organisation de la Société Civile
P.D.G	: Parti Démocratique Gabonais
P.S.G.	: Parti Socialiste Gabonais
R.C.	: Représentation des Candidats
R.G.	: République Gabonaise
S.P.S.S	: Statistics Package for Social Sciences
SEP	: Service Œcuménique pour la Paix
SOPECAM	: Société de Presse et d'Éditions du Cameroun
U.A.	: Union Africaine
U.E.	: Union Européenne
U.N.H.C.R	: United Nations High Commission for Refugees (Organisation des Nations Unies pour les Réfugiés)
UCAC	: Université Catholique d'Afrique Centrale
UNESCO	: Organisation des États Unies pour la l'Éducation, la Science et la Culture
V.C.	: Visibilité du Candidat

RÉSUMÉ

L'observation électorale est une activité apolitique menée par un Observateur des Élections. Le but est de participer par ses résultats à la consolidation du processus électoral et de la démocratie participative. Le présent Rapport de l'observation de l'Élection présidentielle en République Gabonaise est présentée par des Observateurs Internationaux des Droits de l'homme et des Élections, mandatés par l'O.N.G. internationale Nouvelle Perspective et accrédités par Lettre N° 800280/MIDSHP/SG/CSAEOEP du 19 Août 2016 à Libreville au Gabon. L'observation, menée au moyen des outils tels que la grille d'observation, le guide d'entretien, le guide de *Focus Group Discussion* auprès des acteurs électoraux mixtes (hommes, femmes) de divers âges et catégories socioprofessionnelles, nous a permis de procéder grâce aux outils statistiques, à la production de résultats présentés sous forme de graphiques dont l'analyse transversale (juridique, politique, économique, sociale, culturelle), nous a conduit à interpréter les résultats macro et micro-électoraux. En fait, l'observation électorale menée de juillet à Janvier 2017 dans la Province de l'Estuaire, ville de Libreville, dans 11 (onze) Centres et 20 Bureaux de vote, a révélé que les électeurs inscrits étaient inégalement répartis selon les Centres de vote¹. 15% des Bureaux de vote était isolés, parmi lesquels 5% ont été difficiles à trouver. L'ouverture tardive de certains Bureaux de vote (33%), contre 67%, de même, des plaintes de 20% des électeurs observés, relatives aux lenteurs, aux longues attentes dues au démarrage tardif du scrutin entre autres, ont occasionné la grogne des électeurs. L'observation électorale a également présenté des situations d'intimidation des électeurs à proximité des Bureaux de vote pour 10% d'entre eux observés, ce qui a donné lieu en plus du problème d'encre délébile relevé dans 30% des Bureaux de vote, une situation d'agitation dans 35% d'entre eux. L'organisation matérielle du vote a présenté également de nombreuses insuffisances dont 5% des urnes non scellées pendant le scrutin, 1,5% des Bureaux de vote non adaptés au secret du vote, pendant que 5% de Bureaux de vote ne possédaient pas de support de décompte des voix, pendant que 95% desdits Bureaux de vote visités à Libreville n'avaient pas d'électricité. Aussi, avons-nous observé que 65% des Bureaux de vote étaient très difficiles d'accès aux électeurs handicapés et le même pourcentage (65%) indique le niveau d'inaccessibilité à l'urne pour certaines catégories de personnes handicapées. D'ailleurs 95% des Bureaux de vote observés n'avaient prévu aucune facilité pour les aveugles et malvoyants. Ces manquements et bien d'autres ont renforcé les difficultés liées au décompte des voix à l'issue du scrutin. Cependant, bien que les manquements ci-dessus relevés peuvent être placés sous le compte du niveau de développement et par conséquent, constituent des obstacles à l'émergence des valeurs de la démocratie participative, reste que la République Gabonaise a fait des prouesses considérables dans l'organisation de l'élection présidentielle du 27 août 2016. Cependant, de l'examen des mauvaises et de bonnes pratiques électorales, des leçons apprises, il conviendrait que l'informatisation du processus électoral à travers la biométrie doit être accentuée. Aussi, le recyclage systématique des membres des Bureaux de vote et l'amélioration du matériel électoral de même que la sensibilisation et l'éducation des masses à la participation au suffrage, sont des impératifs à l'émergence d'une vraie démocratie communautaire et participative.

¹ La Province de l'Estuaire comptait 672 Bureaux de vote. L'effectif des électeurs au Gabon était de 628 000 (six cent vingt huit mille), pour une population totale estimée à 1,8 millions d'habitants. Sources : Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques (MINDSHP) et Commission Spéciale Chargée de l'Accueil et de l'Encadrement des Observateurs pour l'Élection Présidentielle 2016, Entretiens du 26 Août 2016 dans les Bureaux respectifs, à 9h55, puis à 13H15.

ABSTRACT

Electoral observation is a political activity carried out by an Electoral Observer. The goal is to participate with the results to the consolidation of electoral processes and participative democracy. The present report of the Gabonese Presidential Election is presented by International Observers of Human Rights and Elections, mandated by international NGO *Nouvelle Perspective*, accredited by letter N° 000250/MIDSHP/SG/CSAEOEP of August 19, 2016 at Libreville in Gabon. The observation carried out by grill of observation, interaction guide, and the guide of Focus Group Discussion with both males and females as the election's actors of diverse age groups and diverse socio-professional background which permitted us to proceed thanks to statistics tools with the results presented on graphic form thus, transversal analyses (judiciary, political, economical, socio-cultural) that helped us interprets the macro and micro electoral results. In effect, this electoral observation carried out from July to December 2016 in the Estuar Province of, Libreville town, in 11 (eleven) Centers and 20 voting Offices, that revealed the registered electors where unequally distributed in the voting center². 15% of voting Offices were deserted among which 5% were difficult to find. Late opening of some voting Offices (33%), against 67%, all the same, complains of 20% were registered from the electors, relative to slowness, lengthy waiting leading to the late start of the scrutiny among others, that occasioned the group electors. The electoral observation also encountered the intimidation of the Electors beside the voting offices of about 10% among others observed. About 30% of problems in the voting Offices were also caused by ink leading to a 35% rate of agitation. There were equally numerous insufficiencies in the organization of voting material, about 5 % of voting boxes were not sealed during the scrutiny, 1.5% of the voting Offices were not adapted to voting secrets, during which about 95% of voting offices visited in Libreville had no electricity. For observed that 65% of voting Offices were very inaccessible to disable electors. Also we observed that 95% of the voting Offices made no provisions for the deaf and blind. These insufficiencies and others increased the difficulties to the counting of votes following the scrutiny. Therefore insufficiencies listed above can be placed under the level of development and consequently, constitutes obstacles of the emergence of values of Participative Democracy, notwithstanding, the Gabon Republic has made courageous efforts in the organization of the Presidential Elections of August 2016. Also, while examining the positive and negative electoral practices and lessons learnt, it is necessary that the electoral process be computerized through a biometric accentuation. Also the systematic recycling of voting members and the amelioration of voting material as well as the sensitization and education of the masses during elections are emergent imperatives for a true communal and participative democracy.

² The Estuar Province had 672 voting offices. The number of voters in Gabon was 628 000 (six hundred and twenty eight thousand) for an estimated population of 1.8 million inhabitants.

Sources: Ministry of Internal, of Decentralization, of Security and Public Hygiene (MINDSPH) and the Special Commission charged with welcoming and guiding the Observators of the 2016 Presidential Elections, discussions of the 26 August 2016 in the respective Offices, at 9:55am, and at 1:15pm.

LISTE DES DIAGRAMMES

DIAGRAMME 1	: Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils étaient ou non isolés.....	46
DIAGRAMME 2	: Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils ont été ou non difficiles à trouver.....	48
DIAGRAMME 3	: Répartition des autres faits divers observés lors de l'élection présidentielle.....	49
DIAGRAMME 4	: Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils soient ou non clairement affichés.....	50
DIAGRAMME 5	: Distribution des commentaires recueillis auprès de quelques électeurs et membres des Bureaux de vote rencontrés.....	51
DIAGRAMME 6	: Répartition de la connaissance ou non du lieu d'implantation du Bureau de vote par l'électeur.....	52
DIAGRAMME 7	: Répartition selon l'accès facile ou non au Bureau de vote.....	53
DIAGRAMME 8	: Distribution de la situation d'intimidation des électeurs observés à proximité de certains Bureaux de vote.....	53
DIAGRAMME 9	: Répartition de la situation d'agitation et de désordre à proximité des Bureaux de vote observés à Libreville.....	54
DIAGRAMME 10	: Distribution des affichages et autres matériels de propagande à proximité du Bureau de vote.....	55
DIAGRAMME 11	: Distribution de l'observation portée sur le scellé ou non de l'urne pendant le scrutin.	56
DIAGRAMME 12	: Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils sont ou non adaptés au secret du vote.....	58
DIAGRAMME 13	: Répartition de la présence ou non du support de décompte de voix dans les Bureaux de vote visités à Libreville.....	59
DIAGRAMME 14	: Répartition de la situation de présence de l'électricité fonctionnelle dans la salle de vote visitée à Libreville.	60
DIAGRAMME 15	: Distribution de l'accessibilité aux Bureaux de vote par les électeurs handicapés.	61
DIAGRAMME 16	: Répartition de la position de l'urne pouvant permettre ou non aux électeurs handicapés de voter.....	62
DIAGRAMME 17	: Distribution de l'élaboration sur les facilités prévues ou non pour les électeurs aveugles et non voyant.....	62
DIAGRAMME 18	: Répartition de l'observation liée à l'assistance ou non des électeurs handicapés et analphabètes.....	63
Diagramme 19	: Distribution des Bureaux de vote observés ayant fait l'objet d'un commentaire particulier lors de l'observation électorale.	64
DIAGRAMME 20	: Distribution du lien croisé entre le problème d'encre, cumulé à la situation d'agitation et de désordre observé dans certains Bureaux de vote à Libreville.....	64
DIAGRAMME 21	: Répartition du lien croisé entre l'isolement d'un Bureau de vote et la difficulté à le trouver.....	65
DIAGRAMME 22	: Répartition du nombre des Forces de Sécurité et de Défense dans les Centres de vote visités à Libreville.....	74
DIAGRAMME 23	: Distribution de durée du dépouillement par Bureau de vote.....	79

LISTE DES FIGURES

Figure 1	:	Heure d'ouverture des bureaux par localisation.....	75
Figure 2	:	Nombre d'électeurs ayant voté en la présence des observateurs.....	76
Figure 3	:	Diagramme de dispersion de la durée du temps écoulé entre la fermeture et le dépouillement.....	78

LISTE DES HISTOGRAMMES

HISTOGRAMME 1	: Répartition des pourcentages des électeurs inscrits selon les Centres de votes visités à Libreville.....	45
HISTOGRAMME 2	: Répartition des électeurs inscrits selon les Bureaux de vote visités à Libreville.....	47
HISTOGRAMME 3	: Distribution des Bureaux de vote ayant ou non connu des plaintes.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	:	Répartition des Bureaux de vote observés selon les sites.....	27
Tableau 1 (repris)	:	Répartition des bureaux de vote observés selon les sites.....	66
Tableau 2	:	Répartition des électeurs selon la localisation et par Bureau de vote observé...	67
Tableau 3	:	Répartition de l'existence du scellé sur les urnes selon les bureaux de vote.....	68
Tableau 4	:	Information sur les bulletins de vote.....	69
Tableau 5	:	Information sur la qualité de l'encre.....	70
Tableau 6	:	Plaintes relevées à propos de l'encre par centre de vote et par bureau.....	70
Tableau 7	:	Information sur l'Isoloir.....	70
Tableau 8	:	Répartition du support de décompte des voix et du registre électoral dans les Bureaux de vote observés.....	71
Tableau 9	:	Éclairage des salles (Bureau de vote)	71
Tableau 10	:	Répartition du nombre de représentant des candidats par Bureau de vote.....	72
Tableau 11	:	Répartition de la représentation des candidats dans les Bureaux de vote et selon les localités.....	73
Tableau 12	:	Statistiques des problèmes recensés durant le scrutin.....	76

AVANT PROPOS

Le Peuple gabonais, conscient de sa responsabilité devant Dieu et devant l'Histoire, animé de la volonté d'assurer son indépendance et son unité nationale, d'organiser la vie commune d'après les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie pluraliste, de la justice sociale et de la légalité républicaine ;

Affirme solennellement son attachement aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales tels qu'ils résultent de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, consacrés par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, et par la Charte Nationale des Libertés de 1990;

Proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen.

En vertu de ces principes et de la souveraineté des peuples, il adopte la présente Constitution³.

L'élection est le choix librement exercé par le peuple en vue de désigner les citoyens devant conduire et gérer les affaires publiques de la Nation ou des collectivités locales selon les principes de la démocratie pluraliste⁴.

Sous réserve des dispositions des articles 10 et 37 de la Constitution, la présente loi s'applique aux élections politiques et au référendum. Sont élections politiques :

- l'élection du Président de la République ;
- l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;
- l'élection des sénateurs au Sénat ;
- l'élection des membres des conseils municipaux et des conseils départementaux⁵.

Le suffrage universel, légal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution ou par la Loi⁶.

³ Préambule de la Constitution de la République Gabonaise, Loi N° 3/91 du 26 mars 1991 modifiée par les Lois : N° 1/94 du 18 mars 1994 ; N° 18/95 du 29 septembre 1995 ; N° 1/97 du 22 avril 1997 ; N° 14/2000 du 1 octobre 2000 ; N° 13/2003 du 19 août 2003 et la loi N° 047/2010 du 12 janvier 2011.

⁴ Textes électoraux, Élection présidentielle 2016, CENAP, Libreville, Gabon, Titre I, Article 2, p.5.

⁵ *Idem*, Article 3, p.p. 5-6.

⁶ *Idem*, Article 4, p.6.

INTRODUCTION GÉNÉRALE : CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La loi fondamentale (encore appelée Constitution) de la République Gabonaise dispose en son Titre X relatif aux « Traités et accords internationaux » que : « Le Président de la République négocie les traités et les accords internationaux et les ratifie après le vote d'une Loi d'autorisation par le Parlement et la vérification de leur constitutionnalité par la Cour Constitutionnelle »⁷. Le Titre XI en son article 115 de la même source, relatif aux « Accords de coopération et d'association », dispose aussi également que : « La République Gabonaise conclut souverainement les accords de coopération ou d'association avec d'autres États »⁸. Raison pour laquelle ce pays avec ses voisins de la sous-région Afrique Centrale ont mis sur pied des regroupements économiques de développement sous-régional, en vue de promouvoir un mieux-être entre États voisins et une meilleure collaboration et coopération sous-régionale dont l'un des objectifs clés, est la sauvegarde de la paix et de la cohésion transfrontalière entre les États membres.

Fort de ce vœu ardent de la sauvegarde de l'intérêt communautaire, et soucieux du respect des droits de l'homme universellement reconnus, le peuple gabonais :

« affirme solennellement son attachement aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales tels qu'ils résultent de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, consacrés par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, et pour la Charte Nationale des Libertés de 1990⁹.

Aussi, la République Gabonaise, conformément à sa Loi fondamentale et aux Textes électoraux qui fixent la Loi Commune à toutes les élections politiques dans ce pays, classe-t-elle au rang des élections politiques celles qui suivent :

- l'élection du Président de la République :*
- L'élection des Députés de l'Assemblée Nationale ;*
- L'élection des Sénateurs au sénat ;*
- L'élection des membres des Conseils Municipaux et des Conseils Départementaux. »¹⁰*

Dans l'énumération qui précède, la première élection politique ci-dessus citée est prescrite ou prévue dans la Constitution dont l'article 47 en fixe les dispositions communes à toutes les élections politiques en République Gabonaise, selon les principes de la « démocratie pluraliste ».¹¹

La République Gabonaise, en tant qu'État membre d'Organisations sous-régionales, régionales et internationales, conformément aux dispositions de sa Loi fondamentale en ses Titres X et XI, « conclut souverainement des Accords et Coopération ou d'association avec

⁷ République Gabonaise, La Constitution de la République Gabonaise, Libreville, Gabon, Titre X, Article 113 (L. 1/94 du 18 mars 1994).

⁸ *Ibidem*, Titre XI, Article 115.

⁹ République Gabonaise, La Constitution de la République Gabonaise, Préambule (L.1/91 du 22 avril 1997).

¹⁰ République Gabonaise, Textes Électoraux, Élections Présidentielles 2016, CENAP, Libreville, Gabon, 2016, Titre I, Chapitre 1^{er}, Article 3, p.6.

d'autres États. Elle accepte de créer avec eux des organismes internationaux de gestion commune, de coordination et de libre coopération ».¹²

Forte donc de cette disposition constitutionnelle et fière de son rayonnement international à travers la promotion et le respect des principes démocratiques, l'organisation des élections politiques en République Gabonaise obéit à un ensemble de textes électoraux parmi lesquels le Décret N° 1004/PR/MI du 27 août 1998, réglant les activités des Observateurs Internationaux, définit, organise, régit et sanctionne l'activité d'observation internationale des élections en République Gabonaise.¹³

Notre activité d'observation électorale dont le présent Rapport en est la résultante est menée dans le contexte électoral dont les Textes plus haut convoqués en fixent les modalités.

En effet, la Loi fondamentale, les Textes électoraux et la pratique admettent, dans la conduite du processus électoral en République Gabonaise, l'accréditation des Observateurs Électoraux par un accord conjoint et exclusif du Ministre Chargé des Affaires Étrangères et le Ministre Chargé de l'Intérieur¹⁴. Notre rapport d'observation s'inscrit également dans le contexte de la promotion de la paix et de la tolérance électorale en Afrique, voulue par l'instance faïtière africaine en matière de Gouvernance régionale africaine, l'« UNION AFRICAINE » (U.A.).

Les valeurs démocratiques comme corollaires au développement sociocommunautaire en Afrique, telles que défendues par l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.) et ses Organismes spécialisées sont aussi bien reprises en écho par les Organismes régionaux tels que l'Union Européenne (U.E.).

Notre mission d'Observation de l'Élection Présidentielle en République Gabonaise s'inscrit aussi bien dans un contexte de promotion de la paix sous-régionale, au moyen de la promotion de la défense collective, face à un ennemi nébuleux et ténébreux dont les attaques foudroyantes imposent une réponse collective. En effet, une menace voisine d'aujourd'hui pourrait devenir interne demain tant que les voies ou portes d'entrée demeurent insoupçonnées.

Aussi, l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective a-t-elle fait, conformément au respect et la promotion des Droits de l'homme, de la promotion de la paix et de la justice sociale, par la lutte contre les violences de toute nature, faites sur la femme et sur l'enfant, des préoccupations fondamentales de ses actions sociales sans frontières, depuis une vingtaine d'années.

Le présent rapport d'observation présenté par l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective se donne pour objectif de contribuer à la consolidation des principes démocratiques en Afrique, en présentant entre autres, les bonnes et les mauvaises pratiques observées, les manquements, les leçons tirées et les suggestions dont le but ultime reste et demeure la consolidation du processus démocratique en Afrique en général et dans la sous-région Afrique-Centrale en particulier.

La République Gabonaise, à travers le Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation,

¹¹ *Idem*, Article 2, p. 5 à

¹² République Gabonaise, La Constitution de la République Gabonaise, Titre XI, Article 15, p.53.

¹³ République Gabonaise, Textes électoraux,

¹⁴ République Gabonaise, Textes électoraux, Décret N° 1004/PR/MI du 27 août 1998 réglant les activités des Observateurs internationaux, Article 5, p. 67.

de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques (MIDSHP) et la Commission Spéciale Chargée de l'Accueil et de l'Encadrement des Observateurs pour l'Élection Présidentielle 2016 (CSAEOEP16), par Lettre N° 000250/MIDSHP/SG/CSAEOEP du 19 août 2016 a accrédité l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective, à suivre, en qualité d'Observateur, les opérations électorales afférentes à l'élection présidentielle du 27 août 2016 sur l'étendue du territoire national gabonais. Ladite accréditation donnant ainsi le droit à deux Observateurs Internationaux mandatés par l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective, à observer lesdites élections en République Gabonaise.

Le présent Rapport d'observation qui en découle comprend 02 (deux) parties de 02 (deux) chapitres chacune, organisées comme suit :

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE. Elle comporte deux chapitres :

Chapitre I : Exposé théorique et pratique des contenus de la mission d'observation des droits de l'homme et des élections ;

Chapitre II : Méthodologie.

DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE. Elle comprend deux chapitres :

Chapitre III : Présentation et analyse des données macro-électorales

Chapitre IV : Présentation et analyse des données micro-électorales

Une conclusion générale, assortie des mauvaises et de bonnes pratiques observées, des leçons apprises et des suggestions, clôturera le présent Rapport d'observation et se trouve adossée sur des références bibliographiques consultées et des annexes qui constituent une somme des documents physiques utilisés dans le cadre de la production de notre Rapport d'observation de l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

La première partie de notre rapport a pour objectif de situer le lecteur sur le cadre d'abord théorique et pratique des contenus de la mission d'observation des Droits de l'homme et des Élections, objet du chapitre I, ensuite sur le cadre méthodologique qui donne des indications précises sur le procédé et l'outillage utilisés en vue de la collecte, l'analyse et la production des résultats de l'observation. C'est l'objet du chapitre II, d'où son titre : Méthodologie.

Cependant, il importe d'abord de procéder à l'exposé théorique et pratique des contenus de la mission d'observation des droits de l'homme et des élections, objet du chapitre I.

CHAPITRE I : EXPOSÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES CONTENUS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES ÉLECTIONS

L'observation en général consiste à collecter des données utiles à une activité scientifique ou de recherche.

L'observation électorale est une opération de recueil d'informations avant, pendant et après l'élection. Elle est encore appelée « Observation des consultations référendaires ». Elle peut déboucher sur un avis autorisé et objectif sur le déroulement de l'ensemble du processus électoral et de chacune de ses étapes. Les informations relatives à l'observation sont obtenues sur le terrain par des personnes appelées « Observateurs ».

L'Observateur est toute personne mandatée par une Organisation nationale (du pays d'envoi) ou internationale (de l'Organisation d'envoi) et accréditée par les Autorités nationales compétentes du pays d'accueil.

Le présent Rapport d'Observation est rédigé à l'intention de qui de droit, par l'Association Internationale « Nouvelle Perspective » et qui, conformément à sa mission d'observation a pu :

- observer les comportements relatifs au respect ou non aux Droits de l'homme, sur l'étendue du territoire de la ville de Libreville suite à l'accréditation formelle et légale qui leur a été accordée par le Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques (MIDSHP). ;
- observer le déroulement des activités électorales, avant, pendant et après.

Lorsque l'observation porte sur les comportements relatifs au respect en matière de traitement de l'homme et de tout ce qui est rattaché à sa dignité, à l'intérieur ou en dehors du contexte purement électoral, nous parlons d' « observation des Droits de l'homme ».

L'observation des Droits de l'homme est donc permanente, alors que l'observation des Élections est très souvent périodique. Mais il convient de parler d'abord des libertés.

I.1. LES LIBERTÉS

Nous pouvons évoquer sans être exhaustif, quelques libertés reconnues à l'homme.

I.1.1. Les libertés individuelles

Ce sont des libertés propres à l'individu, en tant qu'individu pris isolément et qui sont des prérogatives dont il jouit, indépendamment du droit positif en vigueur. Elles peuvent parfois être opposables à l'État.

Exemple : La liberté de croyance ou de religion.

I.1.2. Les libertés collectives

Ce sont des libertés appartenant de fait à des individus, soumis au même régime de droit positif en vigueur. Ces libertés sont susceptibles d'appartenir à l'ensemble de la

communauté humaine, du fait de l'appartenance au genre humain. Elles sont garanties par l'État.

Exemple : La liberté d'association.

I.1.3. Les libertés de corps

Ce sont des libertés dont jouit chaque individu et dont le but est la préservation de son intégrité. Elles sont préservées et garanties par le droit positif en vigueur au sein de l'Etat.

Exemple : La liberté d'entretenir des rapports sexuels.

L'évocation des libertés ci-dessus, nous a permis de comprendre qu'il en existe par catégorie et qu'elles ne sauront se confondre dans la pratique qu'encadre fort heureusement le droit qui en fixe le permis et le défendu. C'est ce même droit positif qui fixe, encadre, protège et défend les droits dits de l'homme au fil du temps et des générations, mais en gardant les mêmes sources.

I.2. LES SOURCES DES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme ont certes connu plusieurs « générations » ou cours du temps. Nous nous intéressons dans le cadre de notre mini guide, aux ressources de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 Août 1789.

I.2.1. Les sources antiques

Elles portent essentiellement sur les travaux des auteurs philosophiques comme GROTIUS (in Le droit de la guerre et la paix), Platon (in La République), qui ont particulièrement travaillé à l'objectivation du droit, en lui donnant non une source divine (Cosmos) par opposition à la Bible, mais une origine sociale, partant ainsi du droit naturel au droit positif.

I.2.2. Les sources philosophiques

Elles partent de la conception d'après laquelle l'homme est une valeur qu'on ne saurait brader, car il représente une source de droit individuel : C'est-à-dire qu'on ne saurait piétiner. Ainsi les travaux de Thomas HOBBS (in Le Léviathan), de John LOCKE ou de Voltaire (in les lettres anglaises), ont fondamentalement inspiré la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

I.2.3. Les sources religieuses

Il s'agit surtout de l'inspiration des saintes écritures issues de la Bible, du Coran, de la Badvagadgita par exemples, où il est surtout question de la préservation de l'homme comme un être de valeur, car la société est faite pour lui et non le contraire.

I.2.4. Habeas corpus de 1215

Elle est encore Appelée Grande Charte ou Magna Carta anglaise.

I.2.5. La Bill of Rights (américain):

Elle est Inspirée de Mason depuis 1776.

L'Afrique n'est pas restée indifférente à ces mouvements historiques des Droits de l'homme.

I.3. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

Le continent africain s'est distingué à l'échelle universelle par l'élaboration des instruments spécifiques propres à son environnement socioculturel et historique.

I.3.1. La Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuple

La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est un instrument juridique international (africain) constitué d'un ensemble d'articles dont le but est de renforcer la protection internationale des Droits de l'homme et des Peuples en Afrique.

La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été élaborée dans le souci d'une protection particulière des peuples africains suite aux manquements constatés dans les autres instruments de protection des droits de l'homme existants, à l'instar de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples se particularise des autres instruments relatifs à la protection des droits de l'homme par l'accent particulier porté sur le relativisme culturel inhérent à tout projet d'élaboration d'un instrument universel de protection des Droits de l'homme.

Il y a lieu de dire que le droit est une construction permanente. Il n'est pas un fait, mais se fait au fil de l'histoire, raison pour laquelle en protocole spécifique à ladite Charte a été élaboré, dans l'intérêt des femmes africaines.

I.3.2. Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes

Le protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des Femmes (MAPUTO) est un instrument juridique international (africain) de 32 articles élaborés à MAPUTO au Mozambique et dont le but est de défendre et de renforcer la défense des Droits des Peuples africains surtout à l'égard des femmes ; car semble-t-il, l'Afrique est le continent où les Droits des femmes sont le moins garantis, préservés et défendus. Dès lors, ce protocole a des fondements socioculturels spécifiques :

- 1- Le continent africain serait en retard dans le cadre de la protection des droits de l'homme ;
- 2- Le contexte socioculturel africain est peu favorable à l'expression des droits de la femme, à cause des pratiques culturelles et traditionnelles humiliantes telles que le Sororat ou le Lévirat ;
- 3- La femme en Afrique est victime des pratiques avilissantes, lui interdisant la jouissance de ses libertés de corps, à cause des pratiques culturelles dégradantes, de l'excision et de l'infubilation, ou toute pratique de mutilation, génitale, ;
- 4- Le fondement socioculturel du Protocole de MAPUTO repose aussi sur la volonté ferme des africains à aspirer à des droits moins humiliants et plus humains tels que vécus dans les traditions socioculturelles africaines.

En somme, le droit est avant tout au service de l'homme et non le contraire. Il est une construction permanente. Il n'est pas arrêté.

I.4. L'OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME

L'observation des Droits de l'homme est une activité exercée par des personnes formées aux Droits de l'homme et dont la caractéristique fondamentale est d'être permanente.

L'observation des droits de l'homme s'appuie fondamentalement sur les instruments internationaux et nationaux, relatifs aux Droits de l'homme, aux Droits de la femme, aux droits de l'enfant, des personnes handicapées et de toutes les autres catégories sociales, parfois dites « minorités ».

Le document de référence universelle en matière des Droits de l'homme est la « Déclaration universelle des droits de l'homme », adoptée par les Nations Unies en 1948. Son préambule dispose :

« Tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en devoirs ». C'est un instrument international de protection des Droits de l'homme. Il a été rédigé dans le but de préserver les libertés fondamentales, individuelles, collectives et culturelles de l'homme, afin de garantir sa dignité et de le mettre à l'abri de tout traitement humiliant et dégradant, tel que la torture.

Nous notons bien qu'au sujet des droits de l'homme, nous distinguons les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.

L'observation des droits de l'homme impose une bonne connaissance desdits droits par l'Observateur et des outils appropriés pour les enregistrer afin de mieux les qualifier et d'en produire des rapports conséquents.

Ces rapports relatifs aux droits de l'homme sont nourris des faits observés dans la société de tous les jours et dans les pratiques des administrations ou des services publics, judiciaires, pénitentiaires ou de police, de même que des pratiques culturelles avilissantes pour l'homme, la femme, l'enfant, les minorités ou les peuples dits « autochtones ».

La définition sommaire de l'observation des droits de l'homme qui précède donne lieu à présent à décliner la compréhension que nous pouvons avoir de l'expression « observation électorale ».

I.5. L'OBSERVATION ÉLECTORALE

L'observation électorale ou observation des élections est une activité apolitique qui concourt à la crédibilisation des résultats et du processus électoral qui entourent le scrutin. Elle permet d'évaluer l'efficacité des différentes actions mises en place par l'administration électorale, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'extérieur du pays concerne les Bureaux de vote logés dans les Représentations diplomatiques du pays d'accueil.

L'observation électorale permet aussi de :

- apprécier le degré de satisfaction de l'électorat et des candidats en lice ;
- contribuer à l'amélioration de la gouvernance du système électoral, à travers sa contribution au respect des principes démocratiques inhérents aux processus électoraux.

Aussi, les enjeux liés à cette échéance capitale pour la paix et la sûreté de l'État et ses citoyens commandent-ils, pour sa crédibilité, un strict respect des principes démocratiques et par conséquent, une totale transparence et équité dans l'organisation du scrutin.

L'observation électorale apparaît dès lors, comme l'un des meilleurs baromètres de cette organisation, dans la mesure où elle permet à travers des outils adaptés, de mesurer et de rendre objectivement compte des Forces, des Faiblesses, des Menaces et des Opportunités d'un processus électoral.

Elle convoque pour cela, des exigences de respect des principes d'indépendance, de neutralité, de transparence et d'objectivité.

L'observation électorale n'est pas de la surveillance, encore moins de l'intervention électorale, de l'activisme ou du militantisme politique. Les Observateurs n'organisent ni ne supervisent les élections.

Par « observation électorale », on entend la collecte précise des données quantitatives, qualitatives, physiques, numériques et auditives sur la législation, les institutions et les mécanismes qui entourent l'organisation des élections dans le pays concerné, ainsi que tous les autres facteurs liés au processus ou à l'environnement électoral en général. Pour cela, l'Observateur convoque, recueille et analyse objectivement et impartialement des informations ainsi recueillies et émet des avis très mesurés sur la qualité du mécanisme électoral.

L'observation des élections doit, autant que faire se peut, donner lieu à des recommandations pour améliorer le processus électoral, afin de garantir sa sincérité et son efficacité. Cette amélioration contribue à l'émergence des principes démocratiques et donc du respect des droits de l'homme, en vue de préserver la paix et la justice sociale si chères à l'Association Internationale Nouvelle Perspective.

Le Gouvernement du pays d'accueil peut mettre en place une Commission spéciale en charge de l'accueil, de l'orientation des Observateurs électoraux, en vue de les doter des documents officiels de travail (Constitution, Badge, Manuel de procédure, distribution des Centres et Bureaux de vote), pour faciliter l'observation électorale et harmoniser l'immersion de tous les Observateurs électoraux (nationaux et internationaux) dans les lois nationales en vigueur et le processus électoral. Cette Commission Spéciale peut organiser une ou plusieurs rencontres d'information à l'intention des Observateurs des élections dûment accrédités.

Cette commission peut avoir pour missions entre autres de :

- s'assurer de la crédibilité nationale et/ou internationale de l'Association, de l'Organisation ou de l'État d'envoi de l'Observateur qui devra jouir d'une expérience avérée dans l'observation nationale et/ou internationale des élections ;
- identifier formellement sur place l'observateur accrédité ;
- s'assurer du respect par les Observateurs, des dispositions légales et réglementaires relatives à l'observation nationale et internationale des élections dans le pays d'accueil ;
- de faciliter l'orientation et le déploiement des Observateurs par la mise à leur disposition des plans et autres cartes géographiques de même que la répartition des Centres et Bureaux de vote sur le territoire national et même dans les représentations diplomatiques à l'étranger ;
- informer les Autorités en charge des élections et de l'accréditation des Observateurs, de tout manquement observé dans leur mission.

L'observation aussi bien des droits de l'homme que des élections, suppose à la base une distinction dans l'ordre hiérarchique des considérations dues au niveau d'expérience de l'Observateur concerné, selon que sa compétence est relative au droit ou à l'élection, ou alors

se limite du niveau national ou s'étend même au-delà et parfois cumule l'observation des droits et des élections. Une différenciation dans la typologie ou l'appellation, est donc nécessaire pour établir la hiérarchie entre les différents types d'Observateurs.

I.6. LES DIFFERENTS TYPES D'OBSERVATEURS

Nous pouvons distinguer 04 (quatre) types d'Observateurs :

- les Observateurs des droits de l'homme ;
- les Observateurs des élections ;
- les Observateurs nationaux ;
- les Observateurs internationaux.

Nous commencerons par présenter les Observateurs des Droits de l'homme.

I.6.1. Les Observateurs des droits de l'homme

Les observateurs des droits de l'homme sont des personnes formées aux droits de l'homme et dont l'activité fondamentale consiste à observer aussi bien des bonnes pratiques que des exactions commises dans le cadre du traitement de l'homme, dans la société de tous les jours et dans toutes les sphères de l'administration et/ou de la communauté, sur la base de l'exécution des lois, du respect des procédures administratives, judiciaires et même des pratiques culturelles dégradantes ou avilissantes pour l'homme, la femme, l'enfant et les minorités.

Certes, la phase électorale interpelle autant l'Observateur des droits de l'homme que l'Observateur des élections, bien que l'échelle de sollicitation va varier selon qu'il observe cette élection sur le territoire national dont il en a la nationalité (on parlera alors d'observateur national) ou alors qu'il observe ladite élection en dehors de son pays de nationalité (on parlera d'observateur international). L'observation des droits de l'homme est une activité permanente.

Les conditions selon le niveau ou l'échelle d'observation (nationale ou internationale) sont toujours fixées par le pays accréditaire, selon les exigences nationales ou internationales en la matière. Qu'en est-il donc des Observateurs des Élections ?

I.6.2. Les Observateurs des élections

Les Observateurs des élections sont des personnes formées à l'organisation des élections et dont la mission en période électorale consiste à suivre le déroulement du processus avant, pendant et après, en vue d'en dresser un rapport d'observation objectif et assorti des suggestions en vue de l'amélioration du processus électoral. Ils sont de ce fait encore appelés les « observateurs électoraux ».

L'élection est ainsi comprise comme étant « le choix librement exercé par le peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques de la Nation ou des Collectivités locales selon les principes de la démocratie pluraliste »¹⁵.

Selon le niveau de compétence territoriale des Observateurs on parlera soit des nationaux ou internationaux.

I.6.3. Les observateurs nationaux

Les observateurs nationaux sont constitués des personnes et les Organisations de la Société Civile (O.N.G., Association, Syndicats, et autres). Leur accréditation est délivrée par le Ministre de l'Intérieur ou de l'Administration territoriale selon l'appellation du pays concerné. Ils observent les élections sur le territoire du pays dont ils en sont détenteurs de la nationalité. Lorsque les compétences des observateurs s'étendent au-delà des frontières de leur pays de nationalité ou d'accueil, ils sont des Observateurs d'internationaux.

I.6.4. Les Observateurs internationaux

Les Observateurs Internationaux sont des personnes, Institutions, Organisations étrangères ou Organismes internationaux accrédités par le Gouvernement ou *via* l'organe national créé à cet effet, afin de participer à l'observation de l'élection. Les conditions de leur intervention sont régies par des textes officiels nationaux et internationaux réglementant les activités des Observateurs nationaux et internationaux.

L'Observateur international observe aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays dont il est détenteur de la nationalité.

La partie qui précède (I.3), a présenté l'observation des droits de l'homme et des élections. Il en retourne que l'observation électorale est une activité apolitique et institutionnelle qui suppose à la base une bonne formation aux droits de l'homme par l'Observateur, ce après quoi, il peut postuler selon les compétences et les conditions qui régissent le métier d'observateur, à mener cette observation au niveau national, puis international.

La partie qui suit (I.4.) sera consacrée à la présentation d'un exemple concret d'organe en charge des élections au Cameroun, *Elections Cameroon* (ELECAM). Il y sera surtout question de fixer l'Observateur des droits de l'homme et des élections, sur les exigences devant régir sa conduite ou son comportement en période de calme, d'agitation et/ou électorale, dans l'exercice de ses fonctions.

I.7. L'EXEMPLE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN AVEC « ELECTIONS CAMEROON » (ELECAM)

En République du Cameroun par exemple, la Loi et la pratique admettent dans la conduite du processus électoral à travers '*Elections Cameroon*' (ELECAM), l'accréditation par le Ministre en charge de l'Administration Territoriale, de deux (02) catégories d'observateurs :

- les Observateurs nationaux présentés par des Associations, Organisations non gouvernementales, et autres Organisations de la Société civile camerounaise agissant dans le domaine des libertés publiques, des élections, de la démocratie, des droits de l'homme et dans tout autre domaine connexe ;

- les Observateurs internationaux, désignés par des Gouvernements étrangers, des Institutions internationales ou intergouvernementales, voire des Fondations et autres ONG étrangères de notoriété établie (souvent invités par le Gouvernement).

Le Directeur Général des Élections (Elections Cameroon) (ELECAM) est chargé de coordonner les actions des Observateurs accrédités.

¹⁵ Textes électoraux, Election présidentielle 2016, CENAP, Libreville, Gabon, Titre I, Chapitre 1^{er}, Article 2, p.5.

Il est loisible à ceux-ci de coopérer avec ELECAM, organisme indépendant chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire.

Afin d'aider les Observateurs nationaux et internationaux à mieux comprendre le processus électoral camerounais, et partant, à accomplir efficacement leur rôle, des exemplaires du Code Électoral sont gracieusement mis à leur disposition.

Le Gouvernement de la République du Cameroun par exemple, encourage fortement les Observateurs à se conformer aux dispositions dudit code et à suivre les orientations tracées d'avance, en conformité avec la Loi fondamentale et tous les autres instruments internationaux relatifs aux consultations référendaires.

Le sous-titre qui précède nous aura permis de mieux comprendre la notion d'observation et en établir les approches complémentaires selon que ce concept est rattaché aux droits de l'homme ou à l'élection. C'est pourquoi il nous a été nécessaire de définir l'observation des droits de l'homme, l'observation des élections afin d'en établir les différences conceptuelles et typologiques, à la lumière des textes électoraux de la République du Cameroun et de la République Gabonaise.

Le sous-titre qui va suivre, nous permettra de présenter les missions, les droits, les devoirs et les outils de l'Observateur des droits de l'homme et des élections.

L'observation des droits de l'homme tout comme l'observation des élections, suppose de la part de l'Observateur, une bonne maîtrise de ses missions, de ses droits, de ses devoirs, de même qu'une parfaite connaissance et un excellent usage des outils d'aide nécessaires à son activité d'observation.

Cependant, la connaissance approximative des éléments ci-dessus pourrait conduire selon le cas ou le lieu, à des nuisances graves, aux bruits et autres incidents susceptibles de compromettre gravement l'image de l'Organisation ou du pays d'envoi. D'où la nécessité de présenter d'abord les missions de l'Observateur des droits de l'homme et des élections.

I.8. MISSIONS DE L'OBSERVATEUR (NATIONAL ET INTERNATIONAL) DES DROITS DE L'HOMME ET DES ELECTIONS

Les Observateurs des droits de l'homme et des élections ont pour mission de :

- observer l'état de respect des droits de l'homme ;
- observer le processus électoral ;
- établir, à l'intention des Autorités nationales compétentes, un rapport contenant des recommandations susceptibles de :
 - préserver le tissu social ;
 - promouvoir la tolérance ;
 - préserver la paix sociale ;
 - assurer le développement harmonieux ;
 - promouvoir le respect des droits de l'homme ;
 - assurer le respect des droits de la minorité ;
 - assurer la participation des minorités au scrutin ;
 - assurer la justice sociale ;
- renforcer l'intégrité du processus électoral ;
- renforcer la transparence du processus électoral ;

- réduire les risques de conflits autour de l'élection ;
- prévenir ou réduire les risques de fraude, de violence et d'intimidation ;
- encourager la participation des populations aux consultations électorales ;
- contribuer à la crédibilité des résultats ;
- renforcer la légitimité des institutions démocratiques ;
- renforcer la confiance des populations dans la mise en place du processus démocratique.

De ces missions, découlent des droits et des devoirs de l'Observateur.

I.9. LES DROITS ET DEVOIRS DES OBSERVATEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DES ELECTIONS

Nous présenterons d'abord les droits, ensuite les devoirs des Observateurs (nationaux et internationaux).

I.9.1. Les droits des Observateurs des droits de l'homme et des élections

Nous commencerons par présenter les droits des Observateurs des droits de l'homme.

I.9.1.1. Les droits des Observateurs des droits de l'homme

Durant leur mission, les Observateurs des droits de l'homme dûment accrédités ont le droit de :

- circuler librement et de visiter les aires de travail situées dans sa zone de déploiement, sauf nécessité d'ordre public ;
- accéder aux documents de travail et les exploiter sans nuire au climat social ;
- assister à toutes les étapes du processus de la survenance du fait social à observer ou à défaut, de s'en assurer de la crédibilité des sources ;
- assister librement selon le cas, aux opérations de mise en place des mécanismes communautaires de résolution pacifique des conflits sociaux ;
- obtenir auprès du Président du Bureau de Coordination Régionale, sans toute fois perturber l'équilibre social, toutes les informations relatives à la situation des droits de l'homme dans la Région d'investigation.

Qu'en est-il donc des droits de l'Observateur des élections ?

I.9.1.2. Les droits des Observateurs des élections

Durant leur mission, les Observateurs des élections ont le droit de :

- circuler librement et de visiter les Bureaux de vote situés dans sa zone de déploiement, sauf nécessité d'ordre public ;
- accéder aux documents électoraux et les exploiter sans nuire au bon déroulement du travail ;
- assister à toutes les étapes du processus électoral ;
- assister librement aux opérations de mise en place des Bureaux de vote, au déroulement du scrutin et au dépouillement ;
- obtenir auprès du Président du Bureau de vote, sans toute fois perturber le processus électoral, toutes les informations sur le déroulement de l'élection.

I.9.1.3. L'exemple de la République du Cameroun avec "Elections Cameroon" (ELECAM)

L'Observateur dûment accrédité a droit selon "Elections Cameroon" (ELECAM) à :

- La liberté de circulation, le jour du scrutin, dans sa zone d'observation, pour atteindre celle-ci ou en repartir ;
- Un libre accès aux Bureaux de vote de la zone d'observation couverte ;
- Toute information officielle sur le pays, en rapport avec le processus électoral ;
- La coopération des autres acteurs électoraux y compris celle des Autorités administratives et des membres des Commissions électorales.

L'Observateur dûment accrédité peut :

- Observer le déroulement de la campagne électorale, ainsi que les opérations de vote, de dépouillement, d'établissement des procès-verbaux et de proclamation des résultats ;
- Poser courtoisement des questions au Président de la Commission locale de vote ;
- Solliciter, en cas de nécessité, la protection des Autorités compétentes en matière de maintien de l'ordre.

N.B. : Les frais liés au transport, au logement et autres commodités sont à la charge des Observateurs accrédités ou des organismes qui les auront désignés¹⁶.

Bien qu'il ait des droits, l'Observateur des élections a également des devoirs.

I.9.2. Les devoirs des Observateurs des droits de l'homme et des élections

L'Observateur a aussi bien des devoirs que des droits. Il convient donc dans le cadre de notre Rapport d'Observation de l'élection présidentielle du 27 Août 2016 en République Gabonaise, d'en donner dans les lignes qui suivent, de brèves indications.

I.9.2.1. Les devoirs des Observateurs des droits de l'homme

En toute circonstance, les Observateurs des droits de l'homme sont tenus selon le cas, de :

- avoir une parfaite maîtrise de leur travail d'Observateur des droits de l'homme ;
- se vêtir décentement ;
- parler et écrire l'une des langues nationales de l'aire de travail ;
- connaître quelques éléments de géographie de l'aire de travail ;
- connaître quelques éléments culturels et ethniques de la zone de travail ;
- se présenter aux Autorités administratives et traditionnelles locales ;
- porter de manière lisible et visible la carte d'Observateur des droits de l'homme, le badge ou tout autre signe distinctif émis par les Autorités nationales du pays d'accueil et du pays de l'Association, de l'Organisation ou du pays d'envoi de l'Observateur des droits de l'homme ;
- respecter la Constitution, les Lois et Règlements en vigueur dans le pays d'accueil ;
- respecter les Autorités administratives, traditionnelles et religieuses nationales ou de l'État d'accueil ou de l'aire de travail ;

¹⁶ ELECAM, Guide de l'Observateur Electoral, ELECAM, Yaoundé, Cameroun, 2013.

- faire preuve d'impartialité, d'indépendance et d'objectivité en s'abstenant notamment de toute activité publique qui pourrait interférer dans le processus d'observation des droits de l'homme ou qui pourrait sembler partisane;
- ne pas intervenir directement dans le déroulement des faits, ni les interrompre ou les troubler ;
- s'abstenir de toute déclaration publique, d'interviews, de conférences de presse ou de communications sur les réseaux sociaux, relatives aux atteintes des droits de l'homme.

Tout commentaire au cas où l'Observateur des droits de l'homme ne put l'éviter, fait devant les médias, devra se limiter à des informations d'ordre général sur le rôle, la mission de l'Observateur, et toujours dans le strict respect des droits et devoirs de l'Observateur, des Lois et Règlements nationaux ou du pays d'accueil ;

- ne pas faire de déclarations désobligeantes à l'endroit des Autorités administratives, religieuses ou traditionnelles, susceptibles d'entraver les enquêtes sur les plaintes et dénonciations présentées ;
- avoir une attitude courtoise et respectueuse vis-à-vis des Autorités administratives, des Forces de défense et de Sécurité, des Partis politiques, des médias ;
- refuser tout présent ou toutes facilités nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- communiquer au Ministre chargé de l'Administration Territoriale *via* le Président du Bureau de Coordination Régionale à l'attention du Président Exécutif, toute anomalie, plainte ou dénonciation dont ils pourraient prendre connaissance, en relation avec l'atteinte aux droits de l'homme ou des minorités.

Tout manquement aux devoirs ci-dessus et tout autre devoir civique, moral et pédagogique, non prévus par le chapitre I du présent rapport d'observation de Nouvelle Perspective, peut entraîner l'annulation de l'accréditation et le retrait de la carte ou du badge d'identification de l'Observateur par l'organe accréditant d'une part, et le retrait des attributs et autres privilèges de l'Observateur mandaté par Nouvelle Perspective, puis le retrait de la confiance par le Président Exécutif de l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective.

L'Observateur des droits de l'homme a des devoirs tels que ci-dessus présentés. De même, l'Observateur des élections en a également, et il convient d'en évoquer quelques uns dans les lignes qui suivent.

I.9.2.2. Les devoirs des Observateurs des élections

En toute circonstance, les Observateurs des élections sont tenus selon le cas, de :

- avoir une parfaite maîtrise de leur travail d'Observateur des élections ;
- se vêtir décentement ;
- parler et écrire l'une des langues officielles nationales ou du pays d'accueil ;
- connaître quelques éléments de la géographie nationale ou du pays d'accueil ;
- connaître quelques éléments culturels et ethniques nationaux ou du pays d'accueil ;
- se présenter aux Autorités administratives et électorales locales;
- porter de manière lisible et visible le badge ou tout autre signe distinctif émis par les Autorités nationales du pays d'accueil et du pays de l'Association, de l'Organisation ou du pays d'envoi de l'Observateur International des élections ;
- respecter la Constitution, les Lois et Règlements en vigueur dans le pays d'accueil;
- respecter les Autorités nationales ou de l'État d'accueil ;

- faire preuve d'impartialité, d'indépendance et d'objectivité en s'abstenant notamment de toute activité publique qui pourrait interférer dans le processus électoral ou qui pourrait sembler partisane;
- ne pas intervenir directement dans le déroulement des opérations électorales, ni les interrompre ou les troubler ;
- s'abstenir de toute déclaration publique, d'interviews, de conférences de presse ou de communications sur les réseaux sociaux, relatives au processus électoral. Tout commentaire au cas où l'Observateur ne put l'éviter, fait devant les médias devra se limiter à des informations d'ordre général sur le rôle, la mission de l'Observateur et toujours dans le strict respect des droits et devoirs de l'Observateur, des Lois et Règlements nationaux ou du pays d'accueil ;
- ne pas faire de déclarations désobligeantes à l'égard des Agents électoraux ou des déclarations susceptibles d'entraver les enquêtes sur les plaintes et dénonciations présentées ;
- avoir une attitude courtoise et respectueuse vis-à-vis des Autorités administratives, des Forces de défense et de Sécurité, des Partis politiques, des électeurs, des médias, ainsi que le respect des infrastructures d'accueil, des campagnes électorales et du scrutin proprement dit ;
- refuser tout présent ou toutes facilités nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- communiquer au Ministre chargé du territoire *via* la Commission Spéciale en charge de l'accueil et de l'orientation des Observateurs électoraux et par l'intermédiaire du Chef de délégation ou Chef de mission, toute anomalie, plainte ou dénonciation dont ils pourraient prendre connaissance, en relation avec le déroulement du processus électoral ou toute entrave à leur mission d'observateur.

Tout manquement aux devoirs ci-dessus et tout autre devoir civique, moral et pédagogique, non prévu par le présent chapitre I du présent rapport d'observation électorale de Nouvelle Perspective, peut entraîner l'annulation de l'accréditation et le retrait de la carte ou du badge d'identification de l'Observateur par l'organe accréditant d'une part et le retrait des attributs et autres privilèges de l'Observateur mandaté par Nouvelle Perspective, puis le retrait de la confiance par le Président Exécutif de Nouvelle Perspective. L'exemple de la République du Cameroun en la matière nous servira de cas pratique.

I.9.2.3. L'exemple de la République du Cameroun

L'organe en charge des élections au Cameroun à savoir "*Elections Cameroon*" (ELECAM) laisse voir pour le cas du Cameroun que l'Observateur des élections doit :

- Obtenir au préalable l'accréditation formelle du Ministère chargé de l'administration territoriale, précisant notamment la zone d'observation choisie (Région, Département, ou Arrondissement) ;
- Se limiter strictement à la zone d'observation indiquée dans l'attestation d'accréditation ;
- Reconnaître et respecter la souveraineté de l'État camerounais et se conformer à ses lois et règlements ;
- Être impartial dans l'accomplissement de son rôle et ne pas afficher une quelconque allégeance ou préférence à un parti politique ou à un candidat ;

- S'abstenir d'arborer, de porter ou d'afficher tout document, badge, emblème ou couleur dénotant le choix pour ou contre un parti politique, un candidat ou une liste de candidats ;
- Ne pas faire des déclarations, ni émettre des avis ou opinions sur les thèmes ou sujets de la campagne électorale ;
- Éviter en toute circonstance de s'immiscer dans les missions des commissions électorales ou des autres acteurs électoraux ;
- Se soumettre aux directives du Président de la Commission locale de vote ;
- Arborer pendant tout le processus électoral, le badge d'identification délivré suite à l'accréditation ;
- Garder par devers soi son Attestation d'accréditation signé par le Ministre chargé de l'Administration Territoriale ;
- Ne pas toucher au matériel électoral sans le consentement formel du Président de la Commission locale de vote ;
- Ne pas donner d'ordre ou d'instruction aux membres des Commissions électorales ;
- Ne pas donner des consignes de vote aux électeurs ;
- Ne pas participer à des pratiques frauduleuses ou de corruption, ni accepter des dons ou faveurs de nature à orienter les déclarations ou l'attitude pour ou contre un candidat ;
- S'abstenir de toute déclaration tendancieuse avant la proclamation des résultats ;
- Transmettre au Gouvernement dans les meilleurs délais, un rapport objectif, assorti de propositions sur les améliorations immédiates ou futures du processus électoral.

Les devoirs des Observateurs ci-dessus présentés, ouvrent la voie à la nécessaire communication de quelques conseils utiles auxdits Observateurs.

I.10. Quelques conseils utiles

Les Observateurs nationaux ou internationaux mandatés par Nouvelle Perspective disposent obligatoirement pour l'observation, des outils, matériels ou éléments ci-après :

- la lettre d'accréditation ;
- une carte nationale d'identité en cours de validité ;
- un passeport en cours de validité ;
- des vêtements, chaussures et sous-vêtements de rechange qui doivent tous être décents ;
- une chasuble d'Observateur National ou International des Nations Unies selon le cas, obtenue de Nouvelle Perspective ;
- une montre ;
- une torche ;
- un bloc notes ;
- plusieurs stylos à bille ;
- un parapluie ;
- un matériel roulant ;

- un sac fourre-tout à dos ou en bandoulière ;
- un minimum de deux (02) puces d'opérateurs téléphoniques différents (du pays envoi) ;
- un minimum de deux (02) puces d'opérateurs téléphoniques locaux différents (du pays d'accueil) ;
- un appareil photo numérique multimédia ;
- un téléphone portable numérique multimédia ;
- une caméra vidéo ;
- un kit de premiers soins.

De ce qui précède, il y a été présenté entre autres, les missions, les droits, les devoirs de même que quelques conseils utiles à l'activité d'un Observateur des droits de l'homme et des élections. Les paragraphes qui suivent présentent le code simplifié de bonne conduite des Observateurs des droits de l'homme et des élections¹⁷.

I.11. Code simplifié de bonne conduite des observateurs des droits de l'homme et des élections

Les explications qui suivent sont relatives au Code simplifié de bonne conduite. Ce code est proposé à l'intention des Observateurs des droits de l'homme et des Observateurs Nationaux et Internationaux des élections mandatés par Nouvelle Perspective, dans le but de leur permettre de mieux comprendre, de mieux assimiler et de s'approprier davantage les normes élémentaires en matière de comportement en périodes électorales et aussi et surtout le comportement en milieu diplomatique et consulaire, en raison des différentes phases qui entourent les formalités d'obtention de visa, de mise en route, d'accueil, d'orientation, de participation auprès de leurs paires, avant, pendant et après les élections.

Il est élaboré pour s'assurer que tous les Observateurs mandatés par l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective et accrédités auprès des Organisations ou pays tiers, se comportent conformément aux règles et principes qui gouvernent l'observation des droits de l'homme et l'observation électorale.

I.11.1. Le code de bonne conduite des observateurs des droits de l'homme et des élections

L'observation des droits de l'homme et l'observation électorale reposent fondamentalement sur les principes d'impartialité, d'indépendance et d'objectivité.

De ce qui précède :

- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective sont appelés à maintenir la plus stricte impartialité tout au long de leur mission et s'abstiendront d'exprimer leur opinion à l'égard d'un parti politique, d'un candidat, d'un mandat, d'un média, ou d'un programme politique;
- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective devront s'abstenir d'intervenir dans le processus électoral : ils pourront poser des questions aux Agents électoraux et leur soumettre les irrégularités constatées, mais devront s'abstenir de leur donner des instructions ou de contredire leurs décisions;

¹⁷ Elections Cameroon, Le guide de l'observation, ELECAM, Yaoundé, 2013.

- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective seront présents le jour du scrutin et pourront assister au dépouillement des bulletins;
- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective devront fonder toutes leurs conclusions sur leurs observations personnelles ou sur des faits et preuves clairs, convaincants et objectivement vérifiables ;
- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective s'abstiendront de s'exprimer dans les médias sur le processus électoral ou le contenu de leurs observations. Tout commentaire fait aux médias devra se limiter à des informations d'ordre général tel que le rôle des Observateurs et leurs missions;
- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective éviteront de prendre certains risques, car leur sécurité prime sur toute autre considération;
- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective devront, à tout moment, avoir sur eux les documents d'identification qui leur auront été délivrés par les Autorités compétentes. Ils seront tenus de décliner leur identité à toutes les Autorités qui en feront la demande ;
- les Observateurs mandatés par Nouvelle Perspective devront respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans le pays d'accueil;
- les observateurs mandatés par Nouvelle Perspective devront faire preuve, à tout moment, de professionnalisme, de discrétion, de pertinence, d'efficacité, d'éthique ou de probité morale ;
- L'Observateur des élections mandaté par Nouvelle Perspective doit s'assurer que sa présence ne nuit pas au bon déroulement des opérations électorales, avant, pendant ou après le scrutin.

De ce qui précède, il revient que l'activité d'observation électorale, tout comme celle réservée aux droits de l'homme, impose un protocole en matière de pratique de terrain. Protocole sans lequel l'observateur peut s'exposer à des sanctions graves dues aux incidents multiples, dans le cadre d'une activité qui ne donne généralement pas lieu à un quelconque rappel à l'ordre, mais à des sanctions immédiates, parfois sans appel. D'où la présentation ci-dessous à toutes fins utiles, des conséquences éventuelles liées aux violations des principes de l'observation.

I.11.2. Les conséquences du non-respect des principes de l'observation

Le non-respect par l'Observateur, de tout ou partie du code ci-dessus, l'expose aux sanctions suivantes :

- Annulation de l'accréditation ;
- Retrait de la carte ou du badge d'identification par l'organe accréditant du pays d'accueil;
- Non prise en compte par les Administrations et autres Organisations et Organismes compétents, du rapport éventuellement produit ;
- Retrait de confiance et des attributs par le Président Exécutif de Nouvelle Perspective ;
- La rétrogradation à l'échelon inférieur de la catégorie d'Observateur ;
- L'accomplissement des travaux d'intérêt communautaire ;
- Les cas d'atteintes graves à l'image de Nouvelle Perspective peuvent faire l'objet d'examen au sein du Bureau Exécutif ou alors, être transmis au Tribunal d'Opinion en fonction de la gravité.

Outre les sanctions ci-dessus énumérées, l'Observateur est soumis aux dispositions civiles et pénales de droit commun en vigueur aussi bien sur le territoire du pays d'accueil que sur celui du pays d'envoi.

Le présent chapitre (I) de notre rapport réservé aux droits de l'homme a été conçu à l'effet d'imprégner le lecteur du rapport d'observation électorale de l'Association Internationale Nouvelle Perspective, à l'activité de l'observation respectueuse des droits de l'homme et de l'élection au niveau national et de l'observation de celle-ci au plan international, c'est-à-dire en dehors de son pays de nationalité et/ou de résidence.

Sans avoir la prétention d'avoir été exhaustif, le chapitre I présente de manière élémentaire et dans un langage simplifié à l'attention de qui de droit, pour le compte de l'Association Internationale Nouvelle Perspective, quelques exigences relatives à l'exercice de la fonction ou de la mission d'Observateur au sein de Nouvelle Perspective ; dans le cadre de la formation et le recyclage permanent de ses membres, au niveau des villages, des Arrondissements, des Départements, des Régions, de même qu'aux niveaux national et international.

Le Gouvernement de la République du Cameroun tout comme le Gouvernement de la République Gabonaise (2013) par exemple, encourage les Observateurs accrédités, à solliciter des informations complémentaires (nombre et localisation des Bureaux de vote, nombre d'électeurs inscrits), auprès d'ELECAM ou des Autorités administratives compétentes. Dès lors, la production d'un rapport d'observation électorale crédible appelle une méthodologie rigoureuse. D'où l'intérêt pour notre rapport d'observation, de dédier tout un chapitre à la méthodologie.

CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE

Le présent chapitre décrit les procédés utilisés pour la collecte des informations qui ont servi à répondre aux exigences scientifiques de notre rapport d'observation. Il s'agit ici de décrire :

- La procédure et l'obtention de l'accréditation;
- La stratégie de recherche documentaire mise en œuvre ;
- Cadres administratif et géographique de l'observation ;
- Le choix de l'échantillon et l'échantillonnage ;
- Les outils et procédés d'enquêtes ;
- La langue de travail ;
- Le procédé d'analyse des données collectées ;
- Les difficultés rencontrées durant l'observation électorale.

II.1. PROCEDURE D'OBTENTION DE L'ACCRÉDITATION ET STRATEGIE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Nous allons d'abord nous consacrer à la procédure d'obtention de l'accréditation, puis à la stratégie de recherche documentaire et de collecte de données et enfin au recyclage avant le départ pour la République Gabonaise.

II.1.1. : Procédure et obtention de l'accréditation et du visa

L'accréditation pour l'observation de l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise, était la pièce fondamentale et nécessaire à l'exercice de notre fonction sur le territoire de ce pays ami et frère de la République du Cameroun, unis par les liens culturels, historiques et géographiques.

En fait, la demande y relative, formulée par le Président Exécutif de l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective, a prospéré, après des correspondances administratives et diplomatiques entre les deux États, relatives à la production ou à la présentation des documents complémentaires et justificatifs. Il s'est agi notamment de :

- Noms et prénoms des Observateurs Internationaux mandatés par Nouvelle Perspective pour l'observation de l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise ;
- Les photocopies des passeports, pièces d'identité et cartes d'Observateur International des Élections ;
- Les preuves de l'expérience dans l'observation des élections ;
- Les photos des Observateurs Internationaux mandatés par Nouvelle Perspective ;
- La preuve des moyens mobilisés par l'O.N.G. pour ladite observation ;
- Le plan de déploiement des Observateurs Internationaux mandatés et accrédités ;
- Les personnes ressources.

Nous avons donc constitué de nouveau un dossier administratif et qui a été transmis par la voie diplomatique à qui de droit en vue de l'accréditation de 02 (deux) Observateurs Internationaux de l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective, pour l'observation de

l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise, par la Lettre d'Accréditation N° 000250/MIDSHP/SG/GSAEOEP du 19 août 2016 à Libreville au Gabon, du Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques (MIDSHP).

La lettre d'accréditation de référence ci-dessous, a servi de document principal auprès des autres documents complémentaires, à la constitution du dossier relatif à la demande de visa, avec comme voie de transport retenue, la voie aérienne (par avion).

II.1.2. Logique de choix de la zone de déploiement

Notre zone de déploiement dans le cadre de l'observation de l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise a été faite dans la Province de l'Estuaire et plus précisément dans la ville de Libreville.

Cette ville a été retenue dans le cadre de notre déploiement sur le champ de l'observation électorale en République Gabonaise, pour plusieurs raisons dont nous pouvons retenir :

- Son accessibilité facile, car Libreville est la capitale politique et siège des Institutions de la République Gabonaise ;
- Son taux d'urbanisation élevé ;
- Son statut très cosmopolite, car abritant plusieurs composantes ethniques du pays et de très nombreuses communautés étrangères dont plusieurs personnes d'entre elles ont la nationalité gabonaise et donc électeurs (potentiels) ;
- Le niveau élevé de sécurité ;
- La disponibilité des hôtels aux standards internationaux ;
- La qualité de la restauration ;
- La facilité des communications ;
- Le niveau élevé de couverture du réseau internet ;
- Le niveau élevé de couverture sanitaire.

Ces indicateurs nous ont permis de préférer la ville de Libreville à d'autres localités du pays.

Les capacités financières modestes de Nouvelle Perspective n'ont pas permis le déploiement d'un nombre élevé d'Observateurs Internationaux sur un plus grand nombre de Provinces.

II.1.3. Sites internet

Les sites web relatifs au champ de notre observation et aux données nécessaires à notre rapport ont été consultés. Cette démarche a permis de rassembler des informations officielles (Lois, Textes, Décrets, Résolutions, Conventions), les ouvrages, les articles, les Mémoires et Thèses, des Rapports, des Études et des Enquêtes ayant des liens avec l'observation que nous avons à mener au niveau international.

II.1.4. Stratégie de recherche documentaire

Elle a consisté essentiellement en notre orientation vers des bibliothèques et Centres documentaires, en vue de sélectionner, recouper et synthétiser les informations utiles à la

compréhension du droit diplomatique et consulaire, de la diplomatie des O.N.G., du droit international et humanitaire et des droits de l'homme.

II.1.5. Les stages de formation et de recyclage

Dans le cadre de notre recherche, nous avons effectué un certain nombre de stages académiques à l'intérieur et à l'extérieur du Cameroun, dans différentes structures et Institutions en rapport avec les domaines de compétence ci-dessous indiqués, dont le but était d'établir un meilleur contact avec les réalités du terrain. Ces stages se sont déroulés dans des structures choisies selon les affinités avec notre observation internationale des Droits de l'Homme et des Élections.

III.1.5.1. Au plan national

• Administrations publiques nationales

- Services techniques du Secrétariat Général des Services du Premier Ministre Chef du Gouvernement de la république du Cameroun;
- Conseil National de la Décentralisation (C.N.D.) ;
- Les Services Centraux et Déconcentrés des Ministères en Charge de l'Éducation (MINSEP, MINEDUB, MINESEC, MINJEC, MINESUP) ;
- Les Services Centraux et Déconcentrés des Ministères en charge de l'économie, du plan, du territoire, de la défense et de la santé publique (MINEPAT, MINATD, MINDEF, MINSANTE) ;
- Les Services Centraux et Déconcentrés des Ministères en Charge des problématiques sociales (MINAS, MINPROFF) ;
- Les Représentants de la Nation (Sénat, Assemblée Nationale et Parlement des Enfants) ;
- Une structure parapublique (FEICOM) ;

• Structure para-publique en charge des Collectivités Territoriales Décentralisées

- Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Inter-communal (FEICOM).

• Collectivités Territoriales Décentralisées(C.T.D)

- Communes de Yaoundé IV^e et VI^e ;
- Communes de Nkongsamba I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Communes de Douala II^{ème}, III^{ème} et V^{ème} ;
- Communauté Urbaine de Maroua ;
- Commune de Maroua I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Communauté Urbaine de Garoua ;
- Communes Garoua I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Communes de Ngaoundéré I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Communes de Bertoua I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Commune d'Abong Mbang ;
- Commune de Mindourou ;
- Communes d'Ebolowa I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;

- Commune de Pété Bandjoun ;
 - Commune de Buéa ;
 - Commune de Fouban ;
 - Communauté Urbaine de Limbé ;
 - Commune de Mbalmayo ;
 - Commune de Limbé ;
 - Communes de Bamenda I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
 - Communes de Bafoussam I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
 - Commune de Mbouda ;
 - Commune de Babadjou ;
 - Commune de Batcham.
- **Comité et Association nationaux en charge de la promotion de l'Éducation et du Sport**
- Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (C.N.O.S.C.) ;
 - Fédérations Sportives Nationales.
- **Institutions, Ecoles, Centres nationaux et internationaux de formation**
- Institut National de la Jeunesse et des Sports, (I.N.J.S.)
 - Centres Nationaux de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) ;
 - Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) ;
 - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (E.N.S.T.P) ;
 - Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (E.N.S.P.T.).
- **Mass média**
- CRTV ;
 - SOPECAM ;
 - Ariane Télévision ;
 - Décentralisation Info.
- **O.S.C.**

Nous avons séjourné dans quelques Organisations de la Société Civile (O.S.C.) à savoir :

- Le Service Œcuménique pour la Paix (SEP) ;
- Nouvelle Perspective (N.P.) pour la paix, la défense des droits de l'Homme, de l'enfant, l'assistance aux déshérités et aux personnes du troisième âge et contre les violences faites aux femmes, en vue de la promotion de la Justice sociale sans frontière.

Ces stages avaient pour ambition de mieux nous outiller et actualiser les connaissances nécessaires à l'activité à mener sur le terrain.

II.1.5.2. Au plan international

Nous avons eu à faire au plan international à un certain nombre d'Institutions et d'Organisations internationales, de Représentations diplomatiques qui nous ont permis d'avoir accès à un nombre important d'informations aussi bien sur les droits de l'homme, la démocratie que le comportement en milieu diplomatique.

- **Organisation du système des Nations Unies**

- L'organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- L'Organisation des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

- **Instituts de formation internationaux**

- Institut de formation et de Recherche Démographiques (IFORD),
- Institut sous-régional pour la statistique et l'Économie Appliquée (ISSEA) ;
- Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) ;
- Institut Confucius.

- **Représentations diplomatiques**

- Haut Commissariat du Nigéria à Yaoundé-Cameroun ;
- Ambassade de la République du Tchad à Yaoundé/Cameroun ;
- Ambassade de la République du Sénégal à Yaoundé/Cameroun.

- **Instituts, Organisation étrangers en charge des affaires internationales, de la coopération, de la paix et de la résolution des conflits**

- GIZ ;
- Institut des Affaires Internationales du Nigéria, à Lagos ;
- Institut de la Paix et de la Résolution des conflits du Nigéria, à Abuja.

Notre présence sur le terrain concourait à rendre l'observation électorale plus efficiente et les résultats probants. Ces stages ont facilité les contacts avec les personnes ressources concernées par notre champ de recherche relatif à l'observation électorale.

II.1.6. Population cible, échantillon et échantillonnage

Nous présenterons respectivement l'échantillon et l'échantillonnage de convenance qui est celui qui a été retenu dans le cadre de notre observation électorale.

II.1.6.1. Population cible et échantillon

Au sujet de la population cible, Actouf, O. laisse comprendre qu'il s'agit de « l'ensemble indifférencié des éléments parmi lesquels sont choisis ceux sur qui s'effectueront les observations »¹⁸.

Nous allons considérer dans le cadre de notre observation électorale, et à la suite d'Actouf que l'échantillon est une « petite quantité d'un produit destiné d'en faire connaître une portion représentative d'un ensemble en spécimen »¹⁹.

Il ressort que la taille de notre population observée durant le scrutin, avant et après, varie suivant le Centre et le Bureau de vote visités.

II.1.6.2. Échantillonnage de convenance

Nous avons utilisé la technique d'échantillonnage de convenance qui est de type non probabiliste.

¹⁸ Actouf, O., *Méthodologie des sciences et approches qualitatives des Organisations*, Paris : PUF, 1987, P. 72.

¹⁹ Ibid., P. 75.

- **Définition**

Un échantillon de convenance est un échantillon choisi lors d'une étude en général ou d'une observation en particulier qui est notre présent cas, pour des raisons pratiques d'accessibilité et de coût. C'est un échantillon où les sujets de l'observation proviennent d'un groupe qui est facilement accessible à un chercheur.

Il s'agit en fait d'un échantillonnage guidé essentiellement par les commodités et le souci de représentativité. Cela consiste à interroger ou à observer la première personne rencontrée qui accepte de répondre ou d'être observée et qui est capable de fournir des informations sur l'élection à observer.

Il a donc été nécessaire dans le cadre de notre observation, de situer les répondants par rapport à la population cible. Les Centres et Bureaux de vote ont alors été sélectionnés parce qu'ils étaient disponibles, faciles à joindre, les responsables accessibles quant à leur participation à l'observation et quelques fois, à l'entretien.

- **Méthode d'exploitation**

L'utilité de l'échantillon de convenance dépend de l'importance de l'écart qu'il y a entre la « population cible » et la « population impliquée ».

Le groupe d'électeurs observés appelé « population impliquée », peut être plus vaste ou plus étroit que le groupe d'électeurs concernés appelé encore « population cible ».

Nous avons alors amélioré la représentativité en adoptant des consignes de prélèvement et en nous efforçant de reproduire au mieux les conditions du hasard.

- **Avantages**

Les avantages de l'échantillon de convenance ayant motivé son choix dans le cadre de notre observation sont les suivants :

- Il est facile d'accès, exigeant peu d'efforts de la part de l'observateur ;
- La facilité de recueil d'informations ;
- La possibilité d'accès à une grande diversité des sujets à observer.

- **Inconvénients**

Quelques inconvénients peuvent être relevés dans le cadre de l'application de la méthode d'échantillon par convenance retenue dans le cadre de notre observation, à savoir :

- Un certain nombre de biais peut se produire dans un échantillon de commodité en choisissant parmi une population spécifique, ceux qui ne rendent pas forcément compte de la population d'étude, si l'Observateur n'y prend garde ;
- Des efforts supplémentaires de la part de l'Observateur, à s'assurer que l'écart entre la population cible et la population impliquée n'est pas important.

En somme, il s'agit pour le cas de notre Rapport d'observation, d'un échantillon constitué d'individus qui se trouvaient effectivement à l'endroit et au moment où l'information a été collectée, car pour la plupart d'entre eux, ils (sujets observés) se trouvaient dans les lieux d'observation pour certains et en dehors pour d'autres, surtout les sujets interviewés de nationalité, autres que gabonaise et ceux de la diaspora.

Toutefois, après le choix des sites électoraux à observer, un ajustement des effectifs a été effectué par site, ceci en tenant compte de certaines contraintes (financières, agenda, logistique, accessibilité).

Sur la base d'un échantillonnage par convenance (les individus ayant un rapport avec notre observation d'étude étaient retenus selon leur accessibilité), aussi, avons-nous tenu compte des approches genre et handicap dans notre observation.

C'est ainsi que nous avons pu observer au moyen du guide l'observation environ 2 203 (deux mille deux cent trois) sujets de sexe masculin et 2 158 (deux mille cent cinquante huit) de sexe féminin. Ce qui donne dans le cadre de notre rapport d'observation et par rapport à notre population, un taux de représentativité féminin d'environ 48%, pour un taux de représentativité masculin d'environ 52%.

Ces statistiques sont issues de 20 (vingt) Bureaux de vote répartis dans 11 (onze) Centres de vote visités à l'occasion de notre observation électorale en République Gabonaise, conformément au tableau 1 qui suit.

Tableau 1 : Répartition des Bureaux de vote observés selon les sites

N°	Sites/localités	Bureaux de vote visités (N°)
01	E.P. DAMAS I	3 ; 4
02	E.P. DAMAS II	02
03	C.E.S. MINDOUBE	1 ;3
04	MINDOUBE	02
05	LYCEE D'OLOUMI	01 ; 01
06	E.P. PLAINE NIGER	02 A ; 03 ; 04
07	I.A.I.	01 ; 02 ; 03
08	E.P. LALALA	01 ; 02
09	E.P. GLASS	02 ; 03
10	E.P. CITE DAMAS I	02
11	E.P. LALALA II	17
Total	11	20

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

II.2. CADRE GÉOGRAPHIQUE ET LANGUES DE TRAVAIL

II.2.1. Cadre géographique

Le cadre géographique de notre observation était circonscrit à Libreville au Gabon. Cependant, nous avons également eu accès pendant notre observation à la représentation diplomatique de la République Gabonaise en République du Cameroun.

II.2.1.1. Centre principal d'exploitation des données

Nous avons exploité les données récoltées d'abord à Libreville au Gabon, puis au Cameroun dans la Région du Centre, Département du Mfoundi, ville de Yaoundé, capitale de la République du Cameroun et siège des Institutions. Le choix de ce cadre d'exploitation était motivé par le fait qu'il constituait en même temps notre lieu de résidence et de rédaction du Rapport d'observation.

Le Département du Mfoundi est l'un des plus importants de la Région du Centre au Cameroun, à plusieurs égards, dans la mesure où sa position géographique et administrative

(au cœur de la capitale politique, siège des institutions), lui octroie un rayonnement particulier de par ses Institutions administratives, ses Bureaux, son personnel, le nombre d'établissements secondaires, Instituts internationaux et Institutions nationales et Internationales, de même que les Représentations diplomatiques accréditées.

Le choix de ce centre principal d'exploitation des données a permis la multiplication des lectures sélectives des documents dans plusieurs bibliothèques et à la prise des notes. Les recoupages des informations utiles ont été effectués à partir des ouvrages, des magazines, des journaux, des articles, des vidéos, des émissions radio et des sites internet. Ces démarches ont abouti à la récolte d'un certain nombre de données nécessaires à la rédaction objective du Rapport de notre observation électorale. Le Centre de Documentation des Nations-Unies nous a également offert une somme d'informations importantes à la rédaction de notre Rapport.

II.2. Langues de travail

Nous avons utilisé dans le cadre de notre observation, 02 (deux) langues de travail, compte tenu de la diversité linguistique au sein des Nations-Unies. Il s'agit de 02 (deux) langues parmi celles qui sont officielles au sein de l'Union Africaine (U.A.) à savoir : l'anglais et le français. Elles nous ont permis d'atteindre plus efficacement nos cibles et d'obtenir les réponses statistiquement exploitables. Cela a été rendu possible grâce à l'appui technique de certains Centres légaux de traduction.

Nous avons parfois eu recours aux traducteurs, surtout dans le cas de l'observation de terrain avec des électeurs qui s'exprimaient uniquement dans la langue nationale parlée au sein de leur communauté en République Gabonaise.

II.3. Outils, procédés de collecte et de traitement des données de l'observation électorale

La codification des données avait été mise en place dès l'impression du guide d'observation. L'équipe de saisie de données ainsi que l'informaticien s'étaient mis ensemble pour définir une codification à adopter. La base de données était restructurée au besoin pour être en accord avec la codification. Les opérateurs de terrain (Observateurs Internationaux) ont été ensuite instruits sur la codification.

II.3.1. Outils d'enquête et procédés de collecte des données

Les outils de collecte de données respectifs : le guide d'observation, le guide d'entretien, le guide de Focus Group Discussion, l'appareil photo, le magnétophone et la caméra vidéo étaient utilisés pour la collecte des données de l'observation électorale.

II.3.1.1. Grille d'observation

- **Logique du choix**

Les sciences sociales ont la particularité d'étudier les faits qui ne se reproduisent jamais exactement de la même manière. C'est pourquoi nous avons tenu à recueillir certaines informations par une observation sur le terrain, au moyen d'une grille, en vue de pouvoir nous rendre compte du comportement des électeurs et des membres du Bureau de vote.

Cet outil a été conçu en vue d'enregistrer des comportements observables des électeurs

et des membres des Bureaux de vote visités.

- **Logique d'élaboration**

Présentée sous forme de grille à plusieurs entrées, elle a été conçue sur la base des modèles de grille. Les observations effectuées ont été consignées sur des guides d'observation construits à base d'éléments constitués par les conteurs suivants :

- Localisation ;
- Bureau de vote ;
- Logistique électorale ;
- Membres du Bureau de vote ;
- Procédure de vote
- Dépouillement
- Après le scrutin et décompte de voix.

- **Logique de passation**

Les observations ont été davantage amplifiées lors du scrutin proprement dit. Les grilles étaient remplies par nos propres soins.

Signalons toutefois que nous avons à quelques moments été assistés quant à l'obtention de certaines informations dans cette activité par des Responsables des Bureaux de vote ou de leurs collaborateurs imprégnés à la tâche. Par ailleurs, il est à noter que l'accréditation donnée par le Ministre de l'Intérieur en vue de mener notre observation, nous donnait ainsi accès à tout le personnel des Bureaux de vote, avec l'instruction stricte de ne pas perturber le bon déroulement du scrutin.

La collecte des données au moyen des guides d'observation obéissait à un mode opératoire particulier. Elle s'est effectuée uniquement à un moment qui correspondait au jour du scrutin.

II.3.1.2. Guide d'entretien

Le guide d'entretien est l'outil de collecte des données qualitatives qui était administré aux Hauts Responsables des Administrations, de même qu'à certains membres des Bureaux de vote. En raison de leurs multiples occupations, il nous était très difficile de leur laisser le soin de remplir eux-mêmes l'instrument conçu à l'effet de récolter les données nécessaires à notre observation. Nous avons alors eu recours aux entretiens non directif (Libre) et à l'entretien semi directif (Clinique).

- **Entretien non-directif ou libre**, où nous avons proposé notre objet d'observation comme sujet de débat et n'intervenons que pour relancer et encourager nos informateurs. C'est un entretien dont les caractéristiques essentielles sont largesse et ambiguïté.
- **Entretien semi-directif, clinique ou structuré**, où nous possédions d'avance toutes les questions sur lesquelles nous attendions des réactions de nos informateurs, mais l'ordre et la manière dans lesquels ils introduisaient leur jugement, la consigne de départ ayant été fixée d'avance, pour éviter les digressions.

Nous avons eu recours aux entretiens à partir d'un guide d'entretien construit autour des centres d'intérêt suivants :

- Identification de l'enquêté (e) et autres indications ;
- Engouement pour la participation des électeurs au scrutin ;
- Impression sur le climat général du pays ;
- Niveau général de préparation des élections ;
- Attentes par rapport à l'élection ;
- Principaux challengers ;
- Difficultés rencontrées dans l'organisation ;
- Les suggestions.

Nous renseignions nous-mêmes les données évidentes (sexe, lieu de l'enquête, catégorie et autres) et leur posions des questions stratégiques.

II.3.1.3. Le guide de F.G.D. (Focus Group Discussion ou discussion dirigée)

Nous avons organisé des séances de discussion approfondies et contradictoires autour des élections et en face des groupes d'informateurs choisis en fonction de leur statut d'électeur ou d'électrice. Nous avons également eu des perspectives et des orientations diverses des participants sur l'observation des élections.

Cet outil nous a également permis de collecter les données qualitatives. Conçu sous forme de tableau, il était destiné à être renseigné lors des échanges - débats ou causeries structurées, autour des centres d'intérêts de notre observation. Il était administré par groupes organisés suivant les critères de pays d'origine de sexe, d'âge et des lieux d'enquête, afin de nous livrer certaines informations qualitatives que ne pouvaient nous livrer le seul guide d'observation, ou le seul guide d'entretien.

En plus de l'observation directe, nous avons également eu recours à l'observation participante. Au-delà de la simple observation des attitudes des électeurs membres du Bureau de vote, la participation observante a été mise à contribution. Nous avons parfois eu à simuler le rôle de l'électeur, à l'effet de mieux comprendre le processus et le schéma ou le trajet parcourus par l'électeur dans le Bureau de vote lors du scrutin.

II.3.2.L'appareil photo

Il nous a permis d'immortaliser nos actions. En faisant un travail de terrain, il était important pour nous d'avoir des images palpables et concrètes de certaines étapes de notre observation électorale.

II.3.3. Le magnétophone

Il a permis de disposer en permanence les informations recueillies dans leur intégralité et en toute authenticité. Il a également permis de raccourcir la durée des entretiens et à éviter à l'interviewé de se fatiguer en nous attendant prendre des notes.

II.3.4. La caméra vidéo

Elle nous permettait de filmer certaines scènes du terrain de l'observation, en vue de sauvegarder les images pour les fins de rapport.

II.4. Validité et fiabilité des instruments de collecte des données

Nos instruments de collecte de données (grille d'observation, guide d'entretien et F.G.D.), ont fait l'objet d'un test de validité et de fiabilité avant d'être administrés aux populations retenues pour notre étude.

II.4.1. Validité de la grille d'observation

En ce qui concerne la grille d'observation, nous l'avons conçu sur la base des grilles d'observation en vigueur dans le processus électoral décrit par les Nations-Unies. Nous avons testé notre grille en l'administrant à quelques individus de notre population, puis à leur simulation par d'autres Observateurs Internationaux des Élections.

Ces démarches visaient à améliorer notre grille d'observation, en prenant en compte les avis des Experts et l'aide apportée par les professionnels, de même que le Président Exécutif de l'O.N.G Internationale Nouvelle Perspective.

II.4.2. Fiabilité de la grille d'observation

La grille d'observation quant à elle a été fiabilisée par le test de vérification mené au moyen de cet outil auprès d'un groupe réduit de personnes par les Observateurs Internationaux de Nouvelle Perspective, formés à cet effet et sous notre supervision.

Tout de même, un certain nombre d'ajustements ont été apportés à nos outils, à l'effet de les peaufiner davantage dans le but d'obtenir au mieux les résultats scientifiquement exploitables.

La fiabilité de la grille d'observation a été rendue possible, grâce aux activités de pré-enquête.

La première étape a consisté à rassembler les informations et documents officiels nécessaires à l'élaboration de notre outil.

La deuxième étape a porté sur la conception et le test de l'outil. Le test de fiabilité s'est déroulé en plusieurs étapes, où il a d'abord été question de le soumettre aux membres du Bureau de l'O.N.G. Par la suite, la grille, en juillet 2016 a été testée respectivement à Yaoundé puis à Betoua, Région de l'Est Cameroun, à l'occasion des activités de terrain de l'O.N.G.

Toutes ces étapes de pré-enquête nous ont permis de corriger, d'ajuster et d'améliorer la fiabilité de nos grilles d'observation, pour les rendre efficaces et à même d'être facilement administrées et de présenter des résultats fiables.

II.4.3. Procédés d'enquête ou de collecte de données

La collecte des données relevait des activités de terrain. Elles ont consisté en un ensemble d'opérations qui se démarquaient profondément du cadre théorique.

II.4.3.1. La pré-enquête

La pré-enquête est une démarche de sondage dont le but est de tester la faisabilité de l'étude et la fiabilité de nos outils de collecte d'informations. Ces outils de collecte étaient constitués des grilles d'observation des G.F.D. et des guides d'entretien. Dans le cadre de notre observation, la pré-enquête a consisté à nous servir des premières versions des guides d'observation.

Les électeurs pré-enquêtés au Gabon n'ont pas été pris en compte lors de l'observation finale. Cette descente sur le terrain d'expérimentation nous a permis de mieux peaufiner les instruments de collecte de données qu'étaient la grille d'observation, le G.F.D. et le guide d'entretien.

II.4.3.2. Le recyclage des Observateurs Internationaux

La formation concernant le volet théorique était axée sur les supports de collecte des données ainsi que sur le processus général de l'observation sur le terrain.

Dans le cadre du volet pratique, les Observateurs Internationaux recrutés essentiellement parmi les meilleurs et les plus expérimentés ont reçu une formation spécifique de recyclage par rapport aux normes techniques et déontologiques retenues pour l'observation électorale, de même que sur les bonnes pratiques d'approche des sujets en milieu diplomatique et consulaire à travers des travaux pratiques, suivis des tests des G.F.D., des guides d'entretien et des guides d'observation.

Ces Observateurs Internationaux mandatés par Nouvelle Perspective ont été également informés sur le code de bonne conduite et les droits et devoirs de l'Observateur qui accompagnaient les outils de collecte de données afin de réduire au maximum des bruits et des malentendus en milieu diplomatique et consulaire.

II.4.3.3. L'observation proprement dite

L'observation proprement dite s'est déroulée de juillet à Janvier 2017. Cette période a été très favorable à notre recherche, en raison du fait qu'elle avait été choisie en fonction des accords marqués par différents Responsables à notre demande d'accréditation. Elle nous permettait d'être en contact régulier avec la représentation diplomatique de la République Gabonaise en République du Cameroun et les Responsables en charge de l'organisation et de la gestion de l'élection au Gabon.

Ces contacts avaient lieu en milieu professionnel, ce qui nous permettait de nous retrouver toujours en situation réelle de condition de travail favorable à l'observation et à la collecte des données.

L'observation s'est déroulée sur une période de 06 (six) mois. Elle a démarré en juillet 2016 à l'occasion de notre demande d'accréditation et s'est achevée en Janvier 2017 avec la production du Rapport d'observation à Yaoundé. Ledit Rapport a été acheminé par les soins et mains propres aux Autorités compétentes et destinataires privilégiés de la République du Gabon en vue de l'obtention d'une Lettre d'Attestation du dépôt de Rapport puis signature du livre d'or.

L'administration des outils de collecte de données (questionnaire, grille d'observation, guide d'entretien, Focus Group Discussion) s'est faite sans grande difficulté et suivant le protocole décrit plus haut.

II.5. MÉTHODOLOGIE D'EXPLOITATION ET DE TRAITEMENT STATISTIQUE DES DONNÉES DE L'OBSERVATION

La méthodologie d'exploitation et de traitement statistique des données de l'enquête nous conduira à indiquer la méthodologie d'exploitation statistique des données, puis au traitement statistique des données, ensuite à l'analyse desdites données.

II.5.1. Méthodologie d'exploitation statistique des données

Nous avons suivi dans le cadre de notre observation électorale, une méthodologie et une exploitation dans la collecte et l'analyse des données dont il convient ici de clarifier la construction du dictionnaire des variables de l'étude.

Elle a consisté en la détermination de la nature et du nombre des variables, ainsi que leurs modalités selon les objectifs de notre observation.

La description des outils et procédés d'enquête consiste à présenter les stratégies d'investigation qui ont été développées et mises en œuvre dans le cadre de ce travail à travers le questionnaire et le guide d'observation. Globalement, les méthodes ont été participatives.

II.5.1.1. L'interview (entretien)

Menée sous la forme d'entretien face à face, l'interview consistait à poser les questions de notre guide, aux électeurs, membres des Bureaux de vote et à quelques Hauts Responsables de l'Administration Gabonaise. Avant de procéder à l'interview, la personne à interroger était informée de l'activité à mener, activité à laquelle elle adhérerait librement. Une autorisation préalable du Président du Bureau de vote ou du Service auquel appartenait les sujets à interviewer était requise pour les Cadres de rang supérieur.

II.5.1.2. La codification

Elle a porté sur la traduction des différentes réponses apportées aux questions codées, devant permettre une saisie facile des guides d'observation. Nous avons par exemple eu pour le sexe : masculin = 1, féminin = 2.

Un compte « administrateur » pour effectuer les modifications et des comptes « users » pour les saisies courantes et les tâches basiques ont été créés.

En théorie, la codification concerne les questions qualitatives, c'est-à-dire celles dont les réponses ne sont pas des valeurs numériques. C'est alors que nous avons eu deux grands types de questions : - Les questions ouvertes ; - Les questions fermées.

- **La codification des questions ouvertes**

Les questions ouvertes sont celles qui n'avaient pas de réponses *a priori*. Le soin était laissé à l'électeur (électrice) observé(e) de s'exprimer librement. Pour exploiter ce type de question, nous avons procédé par une codification qui consistait à regrouper, à partir d'un échantillon tiré au hasard des guides d'observation administrés, les réponses renvoyant à la même idée. Nous avons ainsi obtenu une liste de codes renvoyant aux diverses possibilités de réponses dépouillées. Pour bien codifier ce type de question, il a suffi d'affecter à la réponse, le code de l'idée qui s'en rapprochait le plus. Dans le cas où la réponse ne se rapprochait d'aucune des réponses correspondantes aux codes préalablement établis, il a fallu affecter le code renvoyant à la modalité « autre(s) ».

- **La codification des questions fermées**

Il s'agit des questions dont les possibilités de réponses étaient fixées *ex-ante* c'est-à-dire avant l'administration du guide d'observation. La personne ou l'électeur (électrice) observé(e) donnait une réponse qui devait correspondre à l'un des choix possibles librement exprimé. L'Observateur pouvait alors cocher le choix correspondant à la réponse présentée (observée) par l'enquêté à la question.

Exemple : Pour une question recherchant le nombre d'inscrits au Bureau de vote, les possibilités de réponses étaient affichés sur les listes à l'entrée de chaque Bureau de vote.

Pour la réponse à cette question, il suffisait de porter l'effectif correspondant. Lors de la codification de cette question, il a suffi d'affecter devant la question, le code renvoyant à

l'effectif porté. À tout moment, nous nous référons au code dans la grille de codification. Toutefois, il existait aussi des questions fermées avec une modalité « autre(s) ». La précision de cette modalité était traitée comme une question ouverte lors de son exploitation.

II.5.1.3. La conception du masque de saisie

Elle nous a conduits à l'élaboration d'un programme informatique (sur le logiciel statistique EPI INFO) permettant de saisir et de contrôler automatiquement les guides d'observation les uns après les autres.

II.5.1.4. Le tri à plat et décodification

Il a consisté au contrôle et à l'apurement de la saisie. Il s'agissait de corriger les erreurs ayant échappé au contrôle de saisie. Après quoi, nous avons traduit les codes selon leurs significations respectives permettant de comprendre les tableaux qui vont en découler logiquement.

II.5.1.5. La tabulation, sortie des graphiques et tests

Cette phase survient après l'apurement des données saisies. Elle permet de sortir les tableaux souhaités, de confectionner les graphiques désirés et d'effectuer les tests statistiques nécessaires selon les hypothèses de recherche. Elle s'est effectuée grâce au logiciel statistique SPSS pour la qualité agréable de ses tableaux. En effet, après la saisie, les données sont transférées d'EPI INFO vers SPSS (Statistics Package for Social Sciences).

II.5.1.6. Confidentialité et sécurisation des données

La saisie des données (*Data Entry*) se faisait dans une salle sécurisée, interdite d'accès au grand public. Les outils de collecte des données étaient gardés dans une cantine métallique avec serrure, les opérateurs de saisie (*Data Clerc*) étaient tenus de garder confidentiel les informations vues sur les guides d'observation, les grilles d'entretien et les *Focus Group Discussion*, car la garantie de la confidentialité des informations avait été donnée par les Observateurs dès le départ et leur responsabilité avait été engagée par rapport à la confidentialité dans le traitement des données recueillies.

II.5.2. Traitement statistique des données

Le traitement statistique des données porte sur le dépouillement, la saisie et le logiciel de base de données, le contrôle de qualité et transfert des données.

II.5.2.1. Le dépouillement

Après la collecte d'environ 10% de l'échantillon attendu de chaque Centre de vote, les opérateurs de la cellule de saisie des données et des guides d'observation procédaient au dépouillement des questions ouvertes de tous les guides d'observation, sous la supervision des Ingénieurs de la statistique. Cette première étape a permis de compléter la grille issue de l'enquête pilote en vue de l'harmonisation de la codification des guides et la mise à jour du programme de traitement avant le début de la saisie réelle des données. Au fur et à mesure

que la saisie des données continuait, et que de nouvelles modalités étaient retenues, l'informaticien procédait au réajustement de la structure de la base des données.

II.5.2.2. Saisie et logiciel de base des données

Nous avons utilisé le logiciel *Microsoft Access 2007* pour la conception et la saisie des données issues de cette étude. La base de données étant sécurisée par des mots de passe cryptés, un compte « administrateur » pour effectuer les modifications et des comptes « users » pour les saisies courantes et les tâches basiques ont été créés.

La méthode de triple saisie par trois opérateurs différents avait été adoptée pour notre rapport. Trois (03) postes de travail étaient fonctionnels à cet effet et équipés d'ordinateurs performants et protégés. Chaque Agent de saisie devrait entrer environ 03 (trois) guide d'observation par jour sous la supervision de 02 (deux) Ingénieurs de la statistique. La sécurité des données était placée sous la responsabilité des Ingénieurs qui effectuaient une sauvegarde journalière dans trois supports externes différents, afin d'éviter toute surprise désagréable due à la perte des données.

II.5.2.3. Contrôle de qualité et transfert des données

Les Ingénieurs de la statistique assuraient le contrôle de qualité des données au fur et à mesure du déroulement de la saisie. Pour chaque lot de guides d'observation saisis, ils sélectionnaient au hasard 01 (un) et vérifiaient la conformité totale de la saisie de ces guides d'observation. Des mesures correctives appropriées étaient adoptées en cas d'incohérence.

À la fin de la phase de saisie, les Ingénieurs procédaient à la fusion des fichiers des données et procédaient suivant notre demande à la production des différents tableaux nécessaires à l'interprétation des données, après apurement complet de la base de données.

Les données une fois toutes saisies et vérifiées sont transmises pour analyse sous SPSS et (EPIINFO).

Le test du χ^2 qui est un test statistique permettant de tester l'adéquation d'une série de données à une famille de lois de probabilités ou de tester l'indépendance entre deux variables aléatoires, tel que proposé par le statisticien Pearson Karl en 1900²⁰, n'a pas été retenu dans le cadre de l'analyse de nos données, dans la mesure où nous n'avons pas formulé des hypothèses de l'observation électorale.

II.6. Analyse des données

Dans le cadre de nos tests de comparaison de deux proportions entre les observations portées sur les Bureaux de vote, les électeurs pendant le scrutin d'une part, et les membres des Bureaux de vote d'autre part, nous avons utilisé la méthode de Gentes, M.²¹.

II.6.1. Analyse qualitative ou des contenus

L'analyse de contenus d'après Robert, A. D. et Bouillaguet, A.²² (1997), est basée sur

²⁰Pearson, K., cité par Anderson, Sweney, Williams, in *Economie du développement*, Paris : Dunod, 2003, P.93.

²¹ Gentes, M., *Cours de probabilités et statistiques*, Paris :, I.U.T. d'Omay, Département Mesure et Physiques, 2010, P.84.

²² Robert, A.D.et Bouillaguet, A. cité par Nguemfouo, Y.F, *Perception du rôle de l'Education Physique et du Sport dans la promotion de la qualité des Relations Internationales*, Mémoire de CAPEPS, Yaoundé : I.N.J.S.,2013, P.82.

l'exploitation des documents écrits et des entretiens. Il est question dans le cadre de notre observation électorale, de dégager l'idée maîtresse pour chaque comportement observé auprès des acteurs électoraux choisis, afin de trouver les éléments qui concordent aux objectifs de l'observation au départ.

Nous avons procédé ainsi à un regroupement dans les catégories spécifiques de réponses qui expriment sensiblement le même comportement à observer au moyen des grilles d'observation et le guide d'entretien conçus dès le départ.

II.6.1.1. Analyse juridique

L'analyse juridique consistera essentiellement à décrypter les textes juridiques afin de donner la meilleure interprétation possible. À cet effet, Atias, C. fait remarquer que cette méthode fait appel à un savoir particulier et à des techniques propres. Elle est donc appropriée dans le cadre de cette observation électorale qui est menée d'une partie sous l'angle du droit international et du droit communautaire de l'autre partie.

II.6.1.2. Analyse des données de l'observation

Le test de comparaison de deux proportions est utilisé dans le cadre de notre recherche en vue de comparer au moyen de la statistique, les données qualitatives issues de grilles d'observation administrées sur les acteurs électoraux en République Gabonaise.

En effet, la théorie enseigne qu'il s'agit de la comparaison des échantillons issus de deux groupes d'individus²³. De plus, on considère deux variables aléatoires X_1 et X_2 définies sur chacun de ces groupes et on souhaite tester si les caractères étudiés suivent la même loi.

Les variables aléatoires que nous utiliserons dans le cadre de notre test sont la différence des moyennes d'échantillon, le quotient des variances d'échantillon ou la différence des fréquences d'échantillon car les tailles de nos échantillons sont largement supérieures à 30.

Gentes²⁴ pose :

On considère un caractère qualitatif et on note p_1 la proportion d'individus présentant ce caractère dans une première population-mère, p_2 la proportion dans une seconde population-mère. On souhaite déterminer s'il s'agit d'une même population en ce qui concerne ce caractère. On teste (H_0) contre (H_1) où

$$\left\{ \begin{array}{l} (H_0) : p_1 = p_2 \\ (H_1) : p_1 \neq p_2 \end{array} \right\}$$

au risque de première espèce α .

On suppose que F_1 et F_2 suivent approximativement des lois normales. Soient f_1 et f_2 les fréquences observées sur les deux échantillons. On note

$$\bar{f} = \frac{n_1 f_1 + n_2 f_2}{n_1 + n_2}$$

et on pose :

²³ Gentes, M., Op. Cit.

²⁴ Gentes, M., Op. Cit., pp. 23-24.

$$T = \frac{F1 - F2}{\sqrt{p(1-p) \left(\frac{1}{n1} + \frac{1}{n2} \right)}}$$

à la variable aléatoire de décision du test. Sous l'hypothèse (H_0), T suit approximativement une loi normale centrée réduite.

La loi d'acceptation avec un risque de niveau α pour T est à nouveau :

$$I = \left[-t_{1-\frac{\alpha}{2}}; t_{1-\frac{\alpha}{2}} \right]$$

Où $t_{1-\frac{\alpha}{2}}$ est le (quantile d'ordre $1 - \frac{\alpha}{2}$ de la loi normale centrée réduite. On sait en effet

$$\mathbb{P}(T \in I) = 1 - \alpha$$

Si la valeur

$$t = \frac{f1 - f2}{\sqrt{p(1-p) \left(\frac{1}{n1} + \frac{1}{n2} \right)}}$$

obtenue sur les échantillons considérés, appartient à I, alors on accepte (H_0), sinon on la rejette.

On exige que les effectifs observés ni pour chaque événement soient ≥ 5 . Si ce n'est pas le cas, on fusionne deux ou plusieurs événements.

Cependant, nous avons eu à utiliser le χ^2 de Pearson²⁵ (Loi de Pearson) cité par Grais (1992), quand nous-nous sommes retrouvés en présence de certains effectifs des tableaux inférieurs à 05 (cinq).

II.6.2. Analyse des données statistiques

Nous avons procédé également à l'analyse statistique. Une fois collectés, tous nos guides d'observation ont fait l'objet d'une vérification systématique de la vraisemblance des informations collectées. À l'issue de cette étape, le dépouillement des données recueillies sur le terrain à l'aide desdits guides a été effectué grâce au logiciel S.P.S.S. À partir de ce logiciel, nous avons utilisé la statistique descriptive pour rendre compréhensible les informations obtenues.

Cette méthode a consisté pour nous, à compter le nombre d'observations qui ont des caractéristiques communes. Les résultats se présentent sous forme de tableaux qui contiennent les effectifs, des classes définies par les caractéristiques utilisées. Le tableau de distribution de fréquences est alors composé d'éléments ci-après :

- Le nombre total de Bureau de vote ou de personnes qui ont été observés (**N**) ;
- Le nombre de Bureau de vote ou de sujets correspondant à la modalité (**ni**) ;
- La fréquence relative qui est le ratio entre le nombre de réponses d'une modalité et celui de l'effectif total de Bureau de vote ou des sujets observés (**N**), elle est exprimée en pourcentage. Pour la déterminer, nous avons utilisé l'indice de pourcentage à travers la relation :

$$F_i = \frac{n_i}{N} \times 100$$

²⁵ Pearson, K., *Op. Cit.*

II.7. L'« ethnanalyse »²⁶

La méthode d'éthnanalyse, s'entend ici comme la combinaison de l'analyse sociale dégagant les interactions entre les acteurs électoraux, les partenaires au développement, les Décideurs de projet, les causes du sous-développement, les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de l'organisation de l'élection présidentielle en République Gabonaise sur le développement local, dans le strict respect des principes fondamentaux de la démocratie participative.

Aussi, la tridimensionalité de cette méthode d'analyse prend-t-elle appui sur 03 (trois) principes fondamentaux.

II.7.1. La socio-centralité

Elle oblige à domicilier les données électorales à étudier, dans la socio-culture qui les a générées. De ce fait, elle génère plusieurs autres fonctions dont nous retiendrons pour notre Rapport, la contextualité spatiotemporelle qui s'ouvre d'une part sur le lieu de production de l'institution culturelle ou de l'élection, le moment historique qui la rythme, l'espace géographique ou local qui lui a servi de cadre d'élaboration. D'autre part, elle s'ouvre sur la temporalité, sur l'histoire, sur les expériences passées et présentes de la vie communautaire et les projections ou perspectives dans un futur que les citoyens gabonais perçoivent meilleur au présent vécu.

II.7.2. L'holisticité

Elle projette la culture (que nous n'avons d'ailleurs pas séparé du développement) comme totalité englobant l'ensemble des pratiques culturelles et des institutions sociales dans la mesure où elles sont interdépendantes et inter reliées. Il est donc question dans notre analyse électorale, de voir comment la culture africaine en général et gabonaise en particulier, leur système éducatif, leurs programmes et politiques de développement, leurs croyances, leurs organisations sociales et politiques, leurs politiques de Coopération et leur mode de vie communautaire ou social, sont inséparables de leur perception ou de leurs représentations sociales du développement national et local. Comment elles peuvent contribuer à la qualité du développement local, national, sous-régional et régional africain.

II.7.3. L'endosémie

Elle dispose que « la propriété de toute structure possède un sens à l'intérieur de sa construction, du fait d'un agencement particulier de ses constituants culturels dont la fonctionnalité et la pertinence font sens individuellement et collectivement »²⁷.

Cette méthode (endosémie) postule donc que toute culture articule ses actes, ses pratiques, ses modules de comportement autour d'une sphère de sens, d'un lieu de justification évident ou à déchiffrer et qui dans la plupart des cas, ressort la vision du monde ou à « l'être -le-monde »²⁸.

En somme, la méthode d'éthnanalyse que nous avons empruntée à Mbondji

²⁶Mbondji Endjenguélè, Éducation à la citoyenneté et promotion de la paix pour la coexistence pacifique dans les Communautés et les écoles des pays de la zone CEEAC, Yaoundé : UNESCO, Bureau Cluster Cameroun, R.C.A. et Tchad, Rapport provisoire, 2013, P.13.

²⁷ Mbondji Edjenguélè, Idem.

²⁸ Ibidem.

Edjenguélé²⁹ nous a permis d'appréhender les politiques et les activités socioculturelles liées à la perception de la politique et de la gouvernance par les acteurs électoraux pour y déceler leurs besoins prioritaires et envisager leur prise en compte dans les projets de développement local par les Décideurs politiques.

II.8. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LIMITES DU RAPPORT D'OBSERVATION ÉLECTORALE

Nous présenterons tour à tour, les difficultés rencontrées, puis les limites de notre rapport d'observation électorale, menée en République Gabonaise.

II.8.1. Difficultés rencontrées

Au cours de cette étude, l'équipe d'Observateurs Internationaux n'a pas rencontré d'obstacles majeurs. Toutefois, nous-nous sommes confrontés à la contrainte de temps. La période de cette observation étant relativement courte, cette difficulté a été atténuée par l'implication de plusieurs Experts de haut niveau et dotés de spécialités complémentaires.

Les contraintes budgétaires ont par ailleurs orienté la stratégie vers les Leaders d'opinion, en ce qui concerne le sondage d'opinion effectué. Une observation auprès d'un plus grand nombre d'électeurs aurait pu être aussi intéressante.

Nous avons rencontré un certain nombre de difficultés tout au long de notre recherche que nous ne saurons éluder.

II.8.1.1. Difficulté d'ordre documentaire

La première difficulté à laquelle nous avons été confrontés était d'ordre documentaire. En effet, nous n'avons pas trouvé beaucoup de travaux traitant des Rapports d'observation internationale des élections.

II.8.1.2. Difficulté d'ordre financier

Notre observation électorale a nécessité de nombreux déplacements. Lesquels étaient effectués pour suivre et renseigner nos outils. Par ailleurs, la préparation des instruments de collecte d'informations a engendré d'importants coûts financiers liés aux activités de saisie, d'impression et de reproduction, mais aussi et surtout à la prise en charge des Observateurs Internationaux, des Informaticiens et des Statisticiens, des locations de véhicule, des frais d'hôtel et de restauration de même que les frais de reportage photo et vidéo en raison du caractère d'abord sensible d'un Rapport d'observation électorale.

II.1.3. Difficulté liée aux contraintes de calendrier et à l'accessibilité de certains Responsables et personnalités gabonais

La troisième difficulté était liée aux contraintes de calendrier de certains Hauts Responsables et de certains Cadres importants pour notre observation électorale.

Il faut également signaler le fait que nous devons obtenir l'autorisation préalable de ceux-ci avant d'interviewer leurs Cadres. Il y a eu des moments où des rendez-vous en vue de

²⁹Op.Cit..

réaliser des interviews coïncidaient avec une période de réunion ou de mission à l'étranger, ou à l'intérieur, d'où l'interview était parfois renvoyée pour cause d'indisponibilité de certaines personnes ressources.

En fait, la période allant de juillet à Janvier 2017, au cours de laquelle nous avons mené notre observation électorale et des enquêtes de terrain, correspondait au Gabon à une période politique particulièrement animée.

II.8.1.4. Difficultés liées à la communication

Les difficultés liées à la communication rencontrées sur le terrain de l'enquête, concernaient particulièrement certaines Autorités traditionnelles qui pour des raisons pratiques liées à l'observation, nous poussaient à recourir à un traducteur suivant le cas.

Il nous avait été parfois difficile de rétablir de l'ordre lors des débats et échanges autour des centres d'intérêt de notre observation électorale, dans la mesure où les débats pendant les *Focus Groups Discussions* avec certains sujets étaient particulièrement passionnés, ce qui nous poussait à suspendre momentanément le débat malgré les débordements, pour reprendre après le retour à l'ordre.

Les problèmes liés à la communication ont été relevés dans le cadre de notre recherche, surtout en ce qui concernait les Centres de vote difficiles à trouver.

Certaines personnes faisant partie de notre échantillon manifestaient ouvertement leur réticence, malgré la présentation des documents officiels et des explications complémentaires. Ce qui nous amenait parfois à prendre plus de temps, parfois même à exempter l'électeur et faire avancer l'observation électorale.

II.8.1.4. Lenteurs et lourdeurs administratives

Nous avons été confrontés lors des formalités administratives relatives à nos activités de terrain, notamment en ce qui concernait les démarches liées aux autorisations préalables, aussi bien qu'à des lourdeurs administratives qui constituaient des freins importants au bon déroulement de notre observation électorale.

Les lenteurs étaient relevées dans le traitement de nos dossiers de demande d'accréditation pour laquelle nous avons dû procéder à la relance.

Les lourdeurs administratives quant à elles portaient essentiellement sur des formalités protocolaires à l'intérieur du Gabon, avant l'opération de collecte des données proprement dite, dans la mesure où nous étions parfois contraints à de très longues attentes de procédures tant à l'entrée (aéroport) que pendant le séjour et à la sortie (aéroport).

II.8.1.5. Appel à la vigilance sur certains Centres de vote

Nous avons été parfois appelés par des Autorités locales, à observer une prudence particulière lors de nos activités de terrain dans certaines localités spécifiques de Libreville, en raison des tensions électorales.

II.8.1.6. Complication des déplacements interurbains et d'accès à certains sites de recherche

Le transport interurbain n'aura toujours pas été facile pour nous, suivant les centres où nous menions les observations électorales.

II.9. Limites de l'étude

Notre rapport d'observation électorale connaît quelques limites, en raison de son objet, de son cadre d'étude, de même que sa portée internationale.

II.9.1. Limite relative à l'objet de l'observation

Nous ne saurions nourrir la prétention d'avoir examiné tous les contours de l'analyse électorale et de l'évaluation de la prise en compte des principes démocratiques dans les projets de développement de l'Afrique. Nous avons procédé à une évaluation locale de l'action mondiale de l'O.N.U., dans le cadre de sa mission internationale de promotion de la démocratie participative au sein des États membres, au rang desquels les pays africains, en essayant de prendre en compte les acteurs électoraux auxquels nous avons pu avoir accès, mais aussi et surtout les réalités africaines qui peuvent constituer des freins à l'expression de la démocratie participative.

II.9.2. Limite liée au cadre d'observation

Nous avons conduit notre observation électorale dans un cadre géographique et administratif (Libreville). Pour des contraintes évidentes, nous n'avons pu avoir accès à tous les Bureaux de vote de Libreville et n'avons pas eu accès à tous les acteurs électoraux.

II.9.3. Limites internationales

Nous retenons que l'évaluation d'une action internationale, comme celle de l'O.N.U, ne saurait se limiter à un cadre géographique et administratif comme Libreville ou l'État du Gabon, dans le sens où les outils de mesure et d'évaluation devront être standardisés, internationalement homologués et validés.

II.9.4. Limites méthodologiques

Nous nous sommes limités dans le cadre de notre observation électorale aux outils de collecte de données en vigueur dans les sciences sociales (Grille d'observation, guide d'entretien et Focus Group Discussion) dont la validité et la fiabilité bien qu'elles aient été scientifiquement approuvées et validées par des Experts nationaux, reste que nous ne saurions faire prévaloir de leur validité scientifique et universelle.

En somme, le présent rapport d'observation électorale n'a pas la prétention de présenter une vue d'ensemble de l'état des lieux dans tout le Gabon et dans toute l'Afrique. Il ne saurait être exhaustif. Néanmoins, l'approche adoptée a permis de collecter des informations auprès des Responsables nationaux des Institutions ciblées. Toutefois, quelque soit le temps consacré à cette approche, il restera toujours des acteurs importants qui n'auront pas été approchés, ou des études importantes, publiées ou non qui n'auront pas été exploitées.

L'électeur observé, n'était pas toujours et forcément celui indiqué. Ces limites, bien que suffisamment repoussées dans ce Rapport d'observation électorale, peuvent être à l'origine de quelques biais quant à la qualité des données collectées et des résultats obtenus.

Le Chapitre II du présent travail a porté sur l'ensemble des procédures méthodologiques employées en vue de la collecte des données. Il sera question pour le

Chapitre suivant, de présenter, d'interpréter et d'analyser les différents résultats obtenus.

Ce chapitre II clôture ainsi la première partie de notre Rapport d'observation électorale consacrée au cadre théorique. Nous y avons d'abord présenté dans le cadre du chapitre I, les contenus de l'observation des droits de l'homme et des élections, puis le chapitre II quant à lui, a laissé voir le processus méthodologique ayant permis de collecter, de présenter et d'analyser nos résultats de l'observation électorale.

La deuxième partie à présent, ouvre la voie au Cadre pratique où il sera fondamentalement question de la présentation et l'analyse des données macro-électorales (chapitre III), puis de la présentation et l'analyse des données micro-économiques, objet du chapitre IV.

DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE (PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES ÉLECTORALES)

Cette partie qui fait suite à celle réservée au cadre théorique et méthodologique sera entièrement consacrée telle que l'inspirent les attentes suscitées par son titre, à la présentation et l'analyse des données recueillies sur le théâtre de l'Élection présidentielle du mois d'août 2016 en République Gabonaise.

Cette partie comprendra deux chapitres dont l'un (Chapitre III), portera sur la présentation et l'analyse des données macro-électorales, puis l'autre (Chapitre IV), sera consacré à la présentation et analyse des données micro-électorales.

CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES MACRO-ÉLECTORALES

Ce chapitre sera essentiellement consacré à la présentation et l'analyse des données macro-électorales recueillies sur le terrain lors de l'observation. Sa grande particularité est de relater les faits électoraux observés dans leur grand ensemble. C'est la raison pour laquelle les illustrations graphiques (histogrammes et autres diagrammes), auront la singularité d'être globalisantes, d'où l'expression de « macro », pour parler des grandes données recueillies et présentées sous leur forme générale ou globale.

En outre :

Les Gabonais, partagés entre impatience et anxiété, attendaient ces dernières heures les résultats de l'élection présidentielle, après avoir voté dans le calme et en nombre samedi, répartissant leurs suffrages principalement entre les candidats Ali Bongo Ondimba et Jean Ping. Reste que si ces résultats doivent être annoncés officiellement demain en fin d'après-midi, a indiqué le Ministre de l'Intérieur Pacôme Moubelet Boubeya, l'opposant a dès hier proclamé sa victoire, pendant que le Président sortant disait « attendre sereinement » le verdict des urnes.³⁰

Dans l'ensemble des onze (11) sites des élections visités à Libreville (République Gabonaise), il a été observé que le nombre d'inscrits par sites visités étaient irrégulièrement répartis.

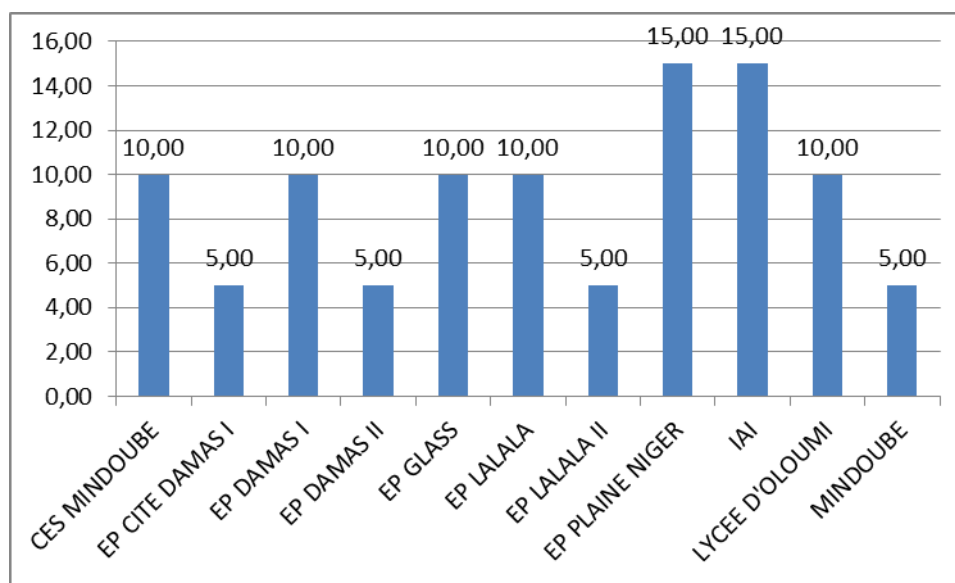
Quelques 628 000 électeurs sont appelés aux urnes demain pour désigner, entre onze prétendants, le prochain Président de la République pour un mandat de sept ans. Un choix qui devrait cependant se résumer à un duel entre le Chef de l'État sortant Ali Bongo Ondimba et l'ancien Président de la Commission de l'Union Africaine(UA), Jean Ping. L'un et l'autre, comme les autres candidats, ont poursuivi leur campagne hier dans l'Estuaire pour le premier et l'Ogooué-Maritime pour le second, avant d'en donner un ultime coup de collier ce vendredi à Libreville.³¹

L'histogramme 1 ci-dessous permet d'observer que l'École Publique de Plaine Niger et de l'I.A.I. étaient les Centres de vote visités qui avaient le plus grand nombre d'inscrits, alors que les sites tels que l'École Publique (E.P.) de Damas I, l'E.P. de Damas II, l'E.P. de Lalala, l'E.P. de Lalala II et Mindoubé sont les sites qui avaient le moins d'électeurs inscrits à savoir 5% de l'effectif total des inscrits dans les sites de vote que nous avons observés.

³⁰ L'Union, Quotidien d'Informations générales, N° 12215, du Lundi 29 Août 2016, Libreville – Gabon : SONAPRESSE, P.1.

³¹ L'Union, Quotidien d'Informations générales N° 12214, du Vendredi 26 au Dimanche 28 Août 2016, Libreville-Gabon : SONAPRESSE, P.1.

HISTOGRAMME 1 : Répartition des pourcentages des électeurs inscrits selon les Centres de votes visités à Libreville



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

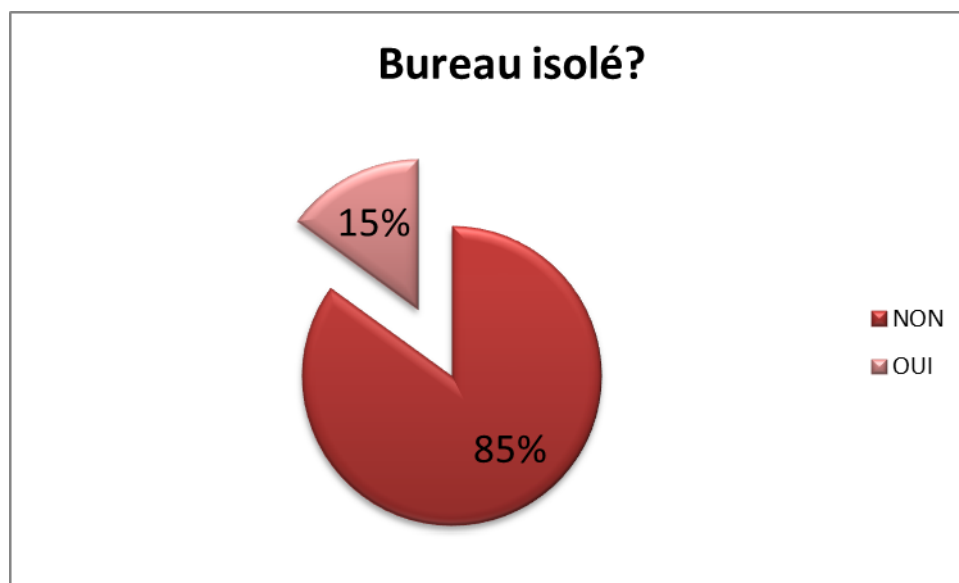
3.1. OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION D'ISOLEMENT OU NON DES BUREAUX DE VOTE

Sur le plan général, nous avons pu relever que, la très grande majorité des Bureaux de vote observés était accessibles aussi bien aux électeurs qu'aux Observateurs Internationaux, du fait qu'ils étaient logés dans les Écoles Publiques, Collèges et Lycées. Nous avons néanmoins remarqué que quelques Bureaux de vote, bien que peu nombreux, étaient isolés. Nous citerons à titre d'illustration, le Bureau de vote unique et isolé du Lycée d'Oloumi. Les justifications possibles de cet isolement d'après les avis recueillis auprès des personnes rencontrées, ont pu permettre de relever que cet isolement aurait pour causes entre autres :

- la situation (localisation) de ce Bureau de vote en pleine zone industrielle ;
- le sous-peuplement de ladite localité ;
- le fait que cette zone soit non-résidentielle.

Le diagramme 1 ci-dessous donne une illustration globale de la répartition des Bureaux de vote selon qu'ils ont été ou non isolés.

DIAGRAMME 1 : Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils étaient ou non isolés



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

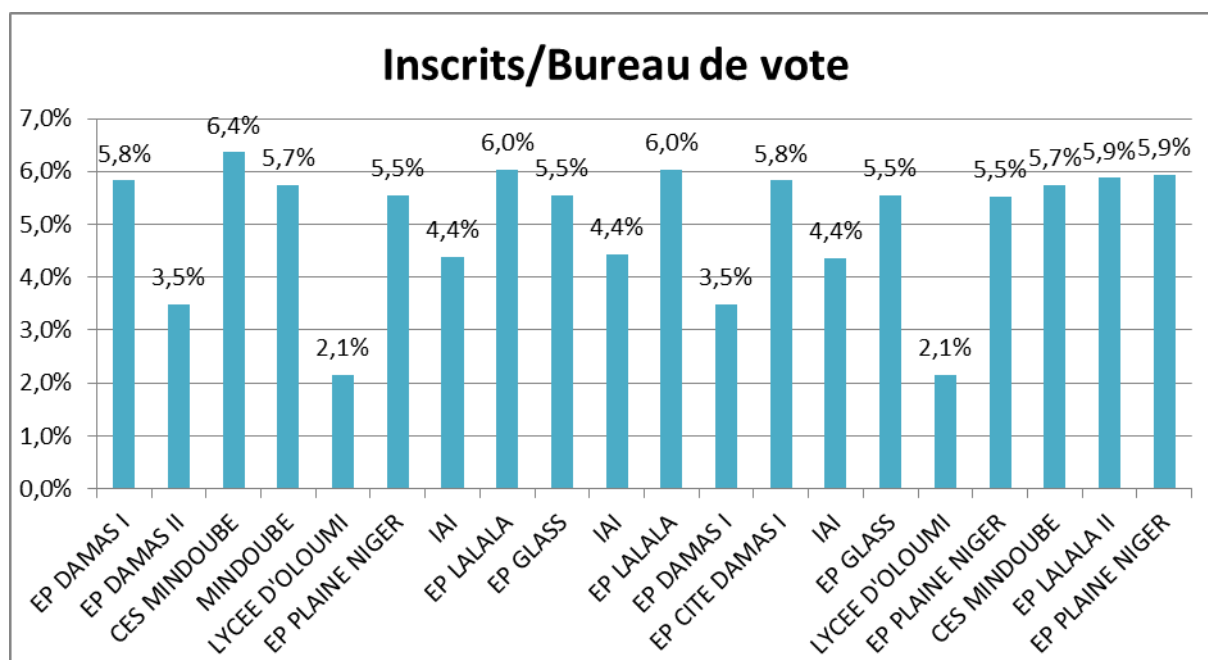
Il en ressort que 15% des Bureaux de vote observés ont été difficiles à trouver du fait de leur isolement. Cette situation contraire aux exigences des Nations Unies en matière de démocratie et de respect des droits de l'homme, peut être prémonitoire à la fraude électorale, puis préjudiciable aux électeurs ou à l'électorat et par conséquent, occasionner des soupçons de fraude et donner lieu à de multiples interprétations ; puis aux querelles électorales susceptibles d'engendrer de l'agitation post-électorale, voire des troubles, ou casses et émeutes.

3.2. OBSERVATION GÉNÉRALE SUR LA RÉPARTITION DES ÉLECTEURS INSCRITS PAR BUREAU DE VOTE OU SITE

La consultation des différentes listes électorales par Bureau et selon les Centres de vote visités nous a permis de relever une différence dans la répartition des électeurs inscrits au scrutin présidentiel du 27 août 2016 en République Gabonaise.

L'histogramme 2 ci-dessous en donne une vue d'ensemble.

HISTOGRAMME 2 : Répartition des électeurs inscrits selon les Bureaux de vote visités à Libreville



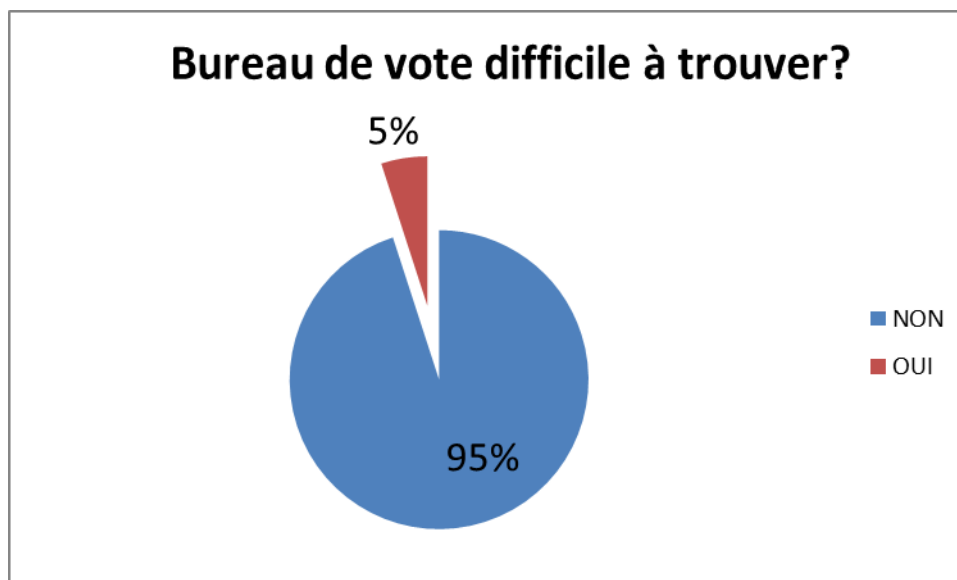
(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il y apparaît de manière générale que le Lycée d'OLOUMI compte le moins d'électeurs inscrits (2,1%). Cette situation pourrait être justifiée par des raisons précédemment avancées en ce qui concerne le caractère moins peuplé du quartier essentiellement industriel et non résidentiel. L'un des Bureaux du C.E.S. de MINDOUBÉ comporte le Bureau de vote ayant le plus grand nombre d'électeurs inscrits. Cette situation pourrait être justifiée à la différence de la localité d'OLOUMI ci-dessus évoquée, par le caractère peuplé de cette localité de MINDOUBÉ.

Cette disparité observée entre d'une part les Bureaux de vote isolés et d'autre part les Bureaux de vote peuplés et situés en zone de grande concentration de population à Libreville, a permis de mettre en évidence, les disparités entre les Bureaux de vote très accessibles et ceux non accessibles, ou alors difficiles à trouver ou à repérer, lors de notre observation sur le terrain de l'élection.

3.3. OBSERVATION GLOBALE SUR LES BUREAUX DE VOTE DIFFICILES À TROUVER

DIAGRAMME 2 : Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils ont été ou non difficiles à trouver



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

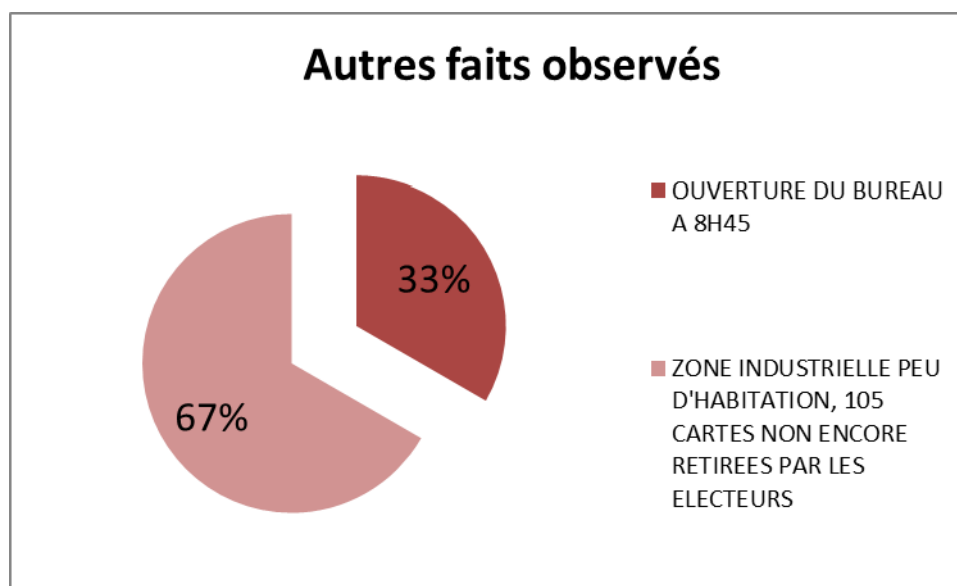
Le diagramme 2 ci-dessus présente clairement que dans l'ensemble des Bureaux de vote observés par les Observateurs Internationaux de « Nouvelle Perspective », nous avons eu un pourcentage de 5% des Bureaux de vote difficiles à trouver. Bien que ce pourcentage soit faible, comparé à l'ensemble des Bureaux observés, reste que cette situation demeure préjudiciable à la crédibilité du scrutin et donc aux résultats présentés après le décompte des suffrages (valablement exprimés).

Dans le même ordre d'idées, nous avons pu relever d'autres faits, eux aussi préjudiciables à l'expression démocratique et donc au respect des droits de l'homme en matière de l'expression des suffrages.

3.4. OBSERVATION DE QUELQUES FAITS ÉLECTORAUX ISOLÉS

Nous avons relevé dans l'ensemble, quelques faits électoraux dont le diagramme 3 ci-dessous en donne l'illustration

DIAGRAMME 3 : Répartition des autres faits divers observés lors de l'élection présidentielle



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

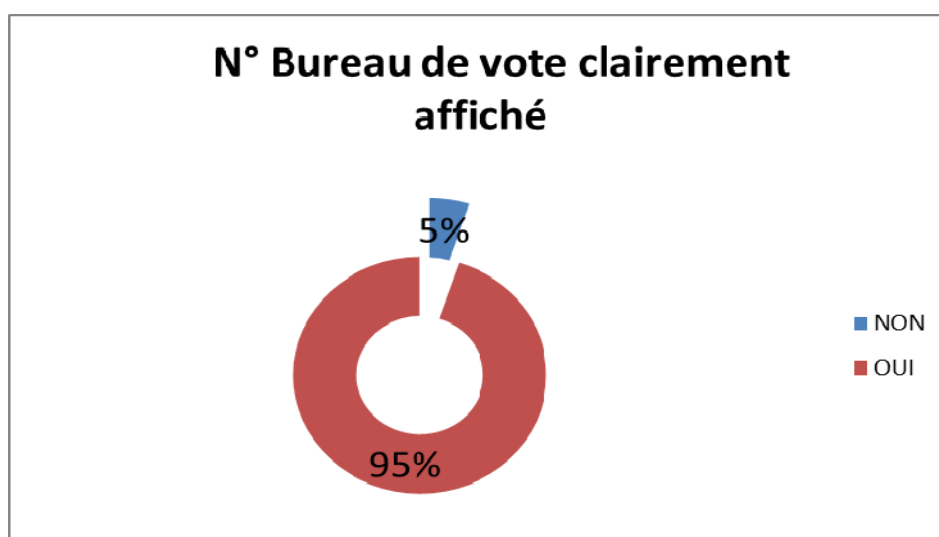
Il en ressort du diagramme ci-dessus et des propos recueillis auprès des électeurs rencontrés que les faits électoraux observés dans l'ensemble, sont essentiellement concentrés autour des points suivants :

- ouverture tardive de certains Bureaux de vote ;
- cartes électorales non retirées par les électeurs ;
- Bureau de vote isolé ;
- Bureau de vote difficile d'accès.

De ce qui précède, nous avons pu remarquer des efforts très considérables dans la publication par voie d'affichage, des Bureaux de vote. Mais, un certain nombre de Bureaux, bien que réduits, n'étaient pas clairement affichés à Libreville, en ce qui concerne ceux que nous avons visités.

Le diagramme 4 qui suit, nous donne la répartition entre les Bureaux de vote clairement affichés et ceux qui ne l'étaient pas, sur la base des Bureaux que nous avons visités à Libreville.

DIAGRAMME 4 : Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils soient ou non clairement affichés



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Les situations précédentes observées et les propos recueillis sur le terrain des élections nous ont permis de générer des commentaires nécessaires à la compréhension du climat électoral et post électoral en République Gabonaise en général et à Libreville en particulier.

3.5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMMENTAIRES GÉNÉRÉS PAR L'OBSERVATION DE L'ÉLECTION

Les faits électoraux étaient nombreux et les commentaires abondants, sans toutefois être de nature à compromettre la qualité de l'organisation qui dans l'ensemble a été bonne.

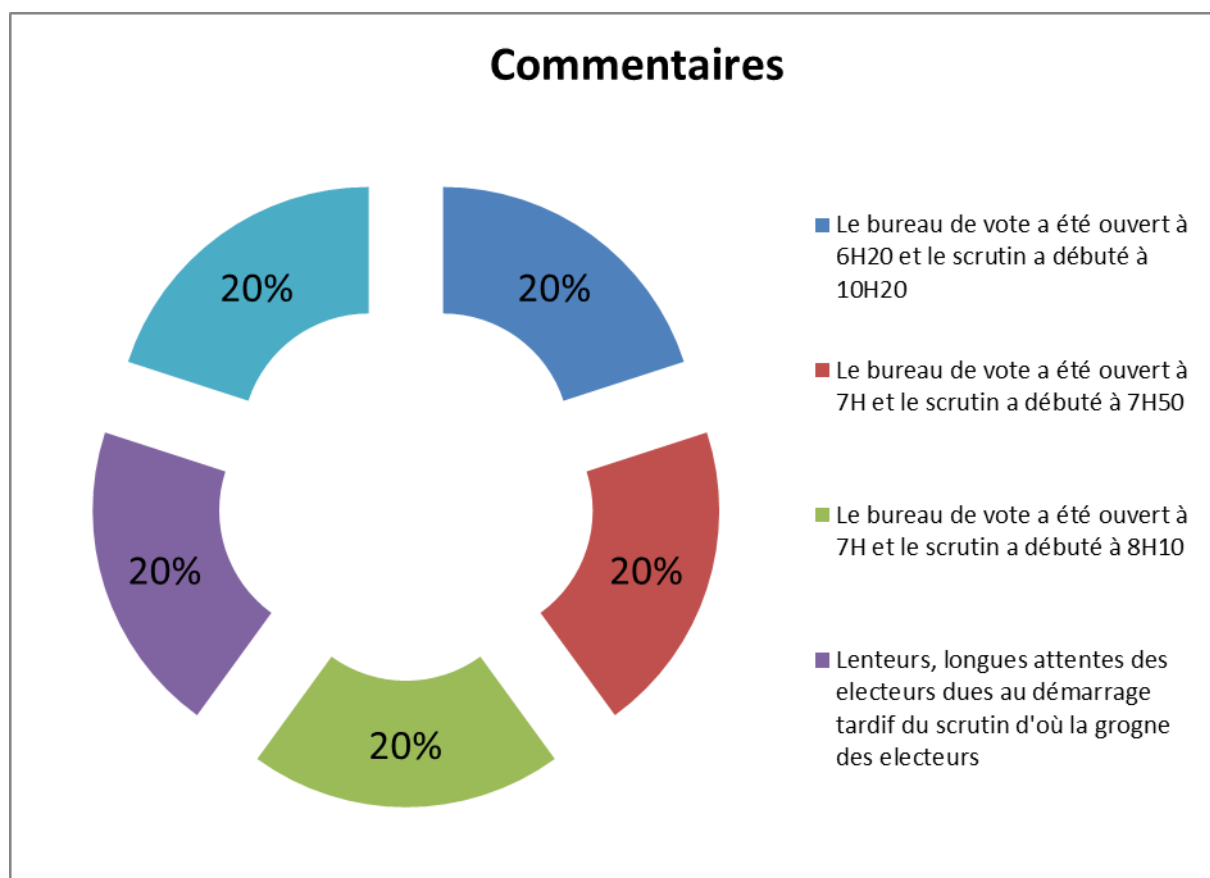
Ces faits observés et les commentaires recueillis auprès des électeurs et des membres des Bureaux de vote rencontrés nous ont permis de retenir pour notre rapport, les avis suivants :

- l'ouverture tardive de certains Bureaux de vote ;
- le démarrage tardif du scrutin dans certains Bureaux de vote ;
- les lenteurs du processus de scrutin ;
- les longues files d'attente ;
- la grogne des électeurs.

Le diagramme 5 ci-dessous en donne une vue globale des commentaires retenus sur le terrain de l'observation électoral.

Nous constatons que 5% des Bureaux de vote observés à Libreville n'étaient pas clairement affichés, alors que 95% d'entre eux l'étaient clairement.

DIAGRAMME 5 : Distribution des commentaires recueillis auprès de quelques électeurs et membres des Bureaux de vote rencontrés



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

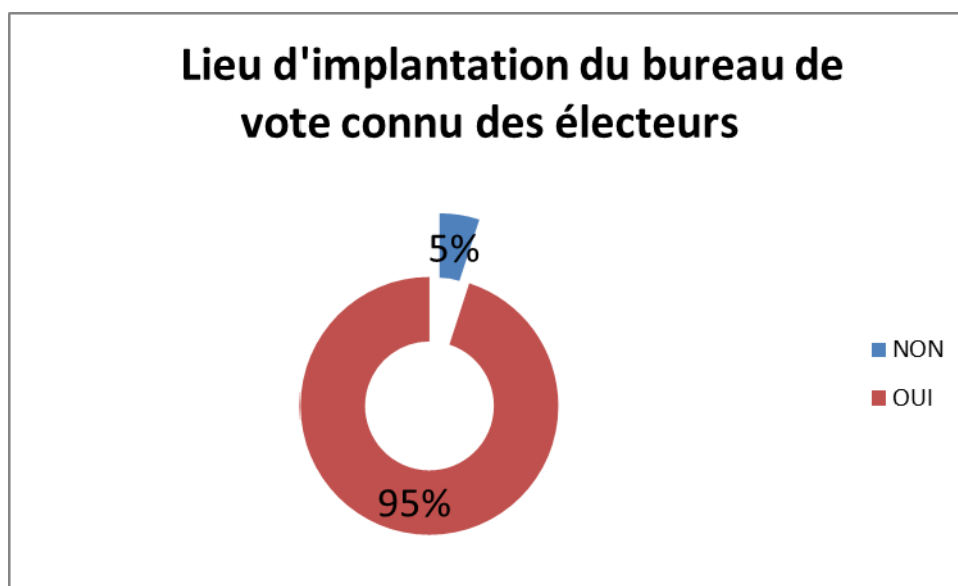
La grogne des électeurs nous a poussés à approfondir l'observation au moyen des entretiens brefs et concis avec les électeurs. Il en ressort que les Bureaux de vote n'étaient toujours pas connus d'avance par les électeurs.

Cette situation les avait donc conduits d'abord dans plusieurs autres Centres et Bureaux de vote, à la recherche du véritable lieu où ils devaient exprimer leur suffrage, puis à l'énervement, d'où la grogne, activée par les lenteurs et les retards observés dans les Bureaux de vote.

3.6. OBSERVATION SUR LES LIEUX D'IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE CONNUS DES ÉLECTEURS OU NON

Le lieu d'implantation des Bureaux de vote n'était toujours pas connu des électeurs. Le diagramme 6 ci-dessous en donne la répartition.

DIAGRAMME 6 : Répartition de la connaissance ou non du lieu d'implantation du Bureau de vote par l'électeur



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

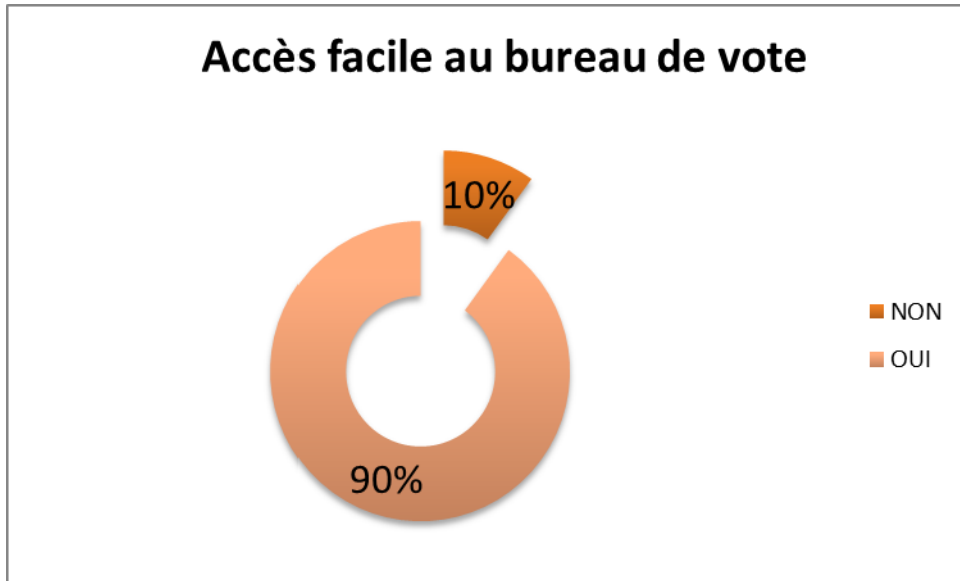
Nous notons que 5% des Bureaux de vote était implanté dans les lieux pas connus des électeurs. Ce pourcentage, même s'il est faible, comparé à celui de 95% qui représente le pourcentage des électeurs qui connaissent leur Bureau de vote, nous pouvons relever que cette ignorance n'est pas imputable aux seuls organisateurs de ladite élection, mais aussi aux électeurs qui ont le devoir de se renseigner en temps normal et avant le jour du scrutin sur la localisation exacte de leur Bureaux de vote, même si l'accès auxdits Bureaux n'était pas toujours facile tel que observé.

3.7. OBSERVATION SUR L'ACCESSIBILITE AUX BUREAUX DE VOTE PAR LES ÉLECTEURS

L'accessibilité aux Bureaux de vote par les électeurs le jour du scrutin est une exigence fondamentale en matière électorale.

Le diagramme 7 ci-dessous indique que 10% de Bureaux de vote ont été difficiles à trouver.

DIAGRAMME 7 : Répartition selon l'accès facile ou non au Bureau de vote

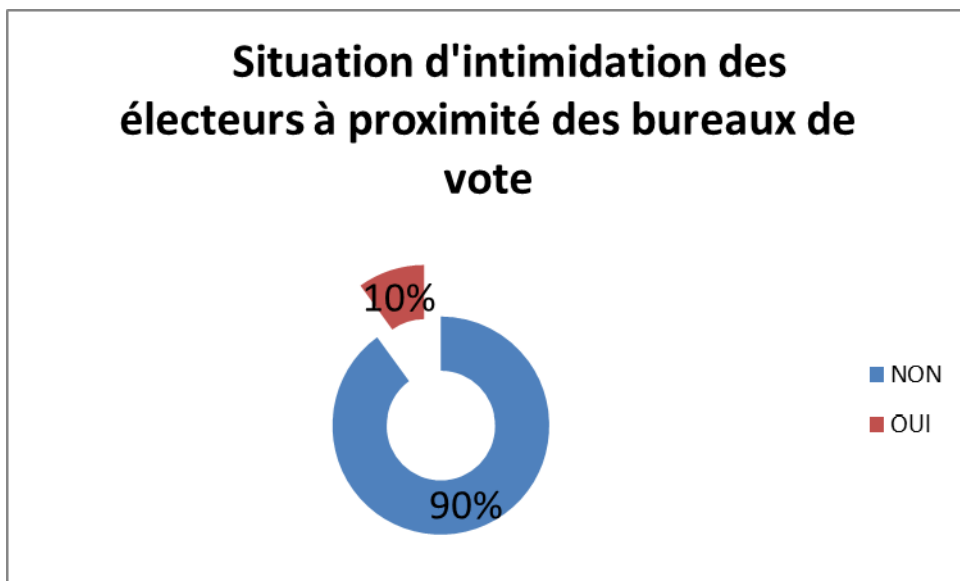


(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Bien que 90% des Bureaux de vote observés aient été faciles d'accès, reste que 10% ne l'ont pas été.

Nous avons également pu relever des situations d'intimidation à proximité de certains Bureaux de vote.

DIAGRAMME 8 : Distribution de la situation d'intimidation des électeurs observés à proximité de certains Bureaux de vote



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il en ressort que 10% des Bureaux de vote observés, ont connu des situations

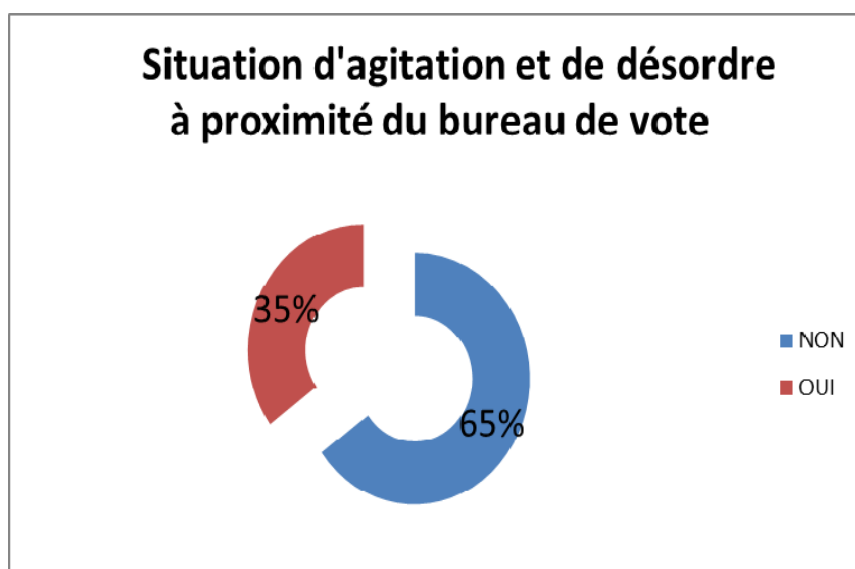
d'intimidation des électeurs à proximité des Bureaux de vote, notamment à l'École Publique de Glass qui a connu une effervescence particulière, due au fait que cette localité avait la singularité de constituer un fief de l'implantation du candidat Jean PING.

Cette situation d'agitation et de désordre à proximité des Centres de vote nous a permis de produire le diagramme ci-dessous.

3.8. OBSERVATION SUR LES SITUATIONS D'AGITATION ET DE DESORDRE À PROXIMITÉ DU BUREAU DE VOTE

Les comportements d'agitation et de désordre observés à proximité de certains Bureaux de vote, nous ont permis de produire le diagramme 9 qui suit :

DIAGRAMME 9 : Répartition de la situation d'agitation et de désordre à proximité des Bureaux de vote observés à Libreville



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il en ressort que 35% des Centres visités ont connu des situations d'agitation et de désordre à proximité des Bureaux de vote, contre 65% d'entre eux qui ont été relativement calmes.

L'un des fiefs du candidat Jean PING visité, à savoir l'École Publique de Damas, a laissé voir le jour même de l'élection, des affichages et autres matériels de propagande à proximité du Centre de vote de la même localité avec une forte présence des membres de son parti politique.

Cependant, les Textes électoraux disposent que:

Les responsables politiques de la majorité et de l'opposition s'engagent à :

- privilégier l'intérêt national avant, pendant et après les élections politiques ;
- respecter le pluralisme d'opinions ;
- ne pas recourir à tout moyen d'expression portant atteinte à la dignité de la

personne humaine, à l'honneur et à la considération d'autrui ;

-ne pas recourir à toute forme de violence physique.

Les acteurs politiques doivent observer le devoir de réserve et préserver les secrets protégés par la loi.

Il est formellement interdit pendant la campagne électorale :

-d'utiliser les documents visuels ou sonores faisant apparaître des personnalités de la vie publique gabonaise sans l'accord de ces personnalités ou leurs ayant droits ;

-de procéder à des appels de fonds auprès des entreprises parapubliques ou privées ;

-d'apparaître dans l'enceinte des bâtiments officiels nationaux ou locaux ;

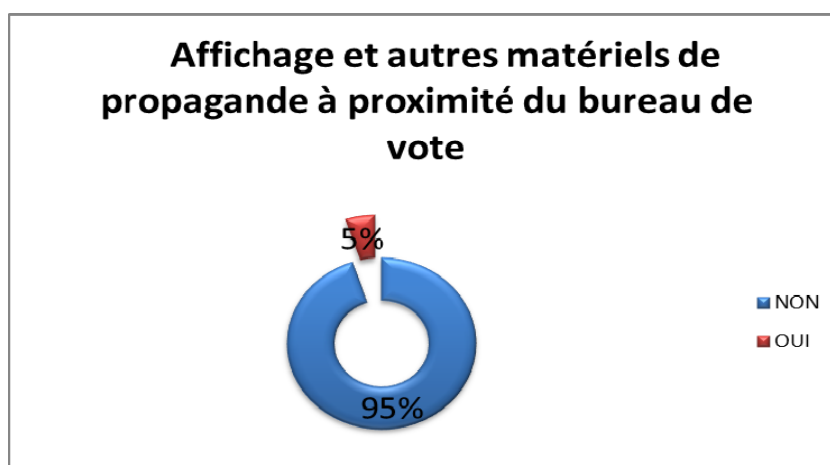
-de procéder à la destruction de la propriété d'autrui.

Les acteurs politiques s'engagent à respecter les dispositions relatives à la répartition du temps d'antenne dans les médias publics en période électorale.

En cas de non-respect par eux de la programmation des candidats, partis ou groupements politiques dans les émissions officielles, il ne sera procédé à aucune reprogrammation³².

L'observation qui y a été menée, nous a conduit à élaborer le diagramme 10 ci-dessous.

DIAGRAMME 10 : Distribution des affichages et autres matériels de propagande à proximité du Bureau de vote



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

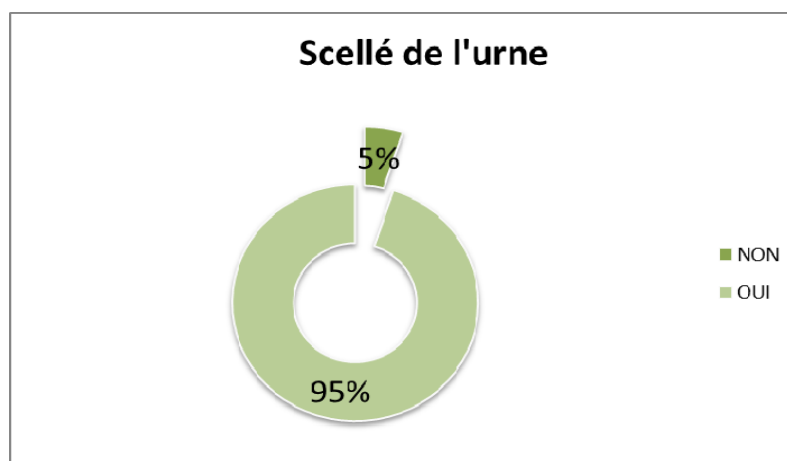
Il ressort de cette figure que 5% des Centres de vote visités ont connu l'affichage et autres matériels de propagande à proximité des Bureaux de vote. Cette situation est en déphasage ou en désaccord avec les dispositions internationales, constitutionnelles et légales en matière d'élection, dans la mesure où la campagne prend fin au plus tard à minuit, de la journée qui sépare la veille de l'élection du jour même des dites élections.

³² Textes Électoraux, Op. Cit., Titre I, Articles 3 à 6.

Les situations troubles ci-dessus ont peut-être justifié certains manquements préjudiciables à la crédibilité des élections présidentielles du 27 août 2016 en République Gabonaise.

En effet, le diagramme ci-dessous, présente la répartition du pourcentage des urnes non scellées, tel que constaté pendant le scrutin qui avait cours.

DIAGRAMME 11 : Distribution de l'observation portée sur le scellé ou non de l'urne pendant le scrutin.



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Ce diagramme 11 présente un pourcentage de 5% des urnes non scellées pendant le scrutin. Les Observateurs Internationaux de Nouvelle Perspective ont relevé ce manquement grave au processus électoral, notamment dans le Bureau de vote N° 02 de l'I.A.I.

L'oubli du scellé de l'urne par les membres du Bureau de vote N° 02 de l'I.A.I. n'a pas été le seul problème relevé lors de l'activité d'observation de Nouvelle Perspective sur le terrain en République Gabonaise.

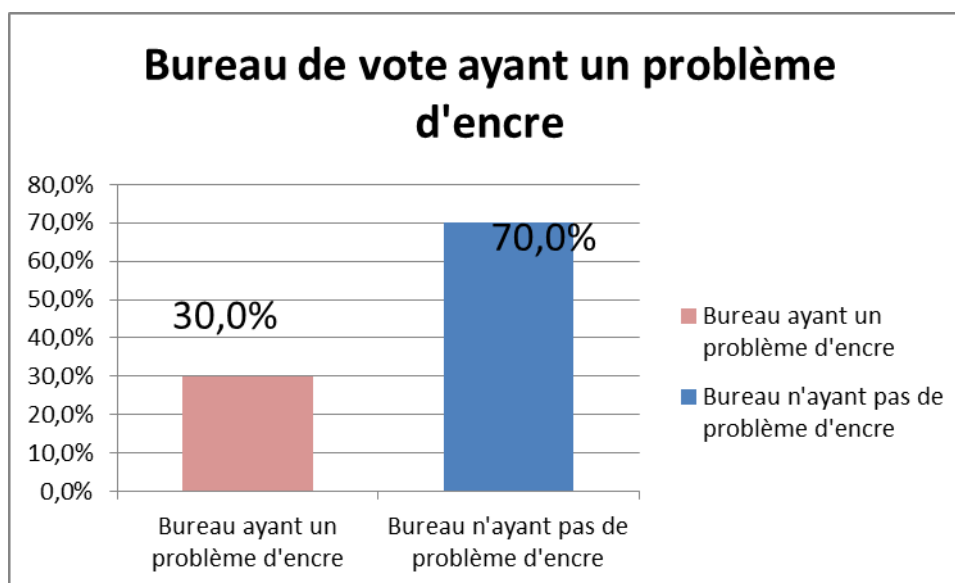
Nous avons également relevé plusieurs autres manquements à l'organisation de ce scrutin qui relèvent des détails très préjudiciables à la paix dans le pays pendant et après les élections.

3.9. PROBLÈME LIÉ À LA QUALITE DE L'ENCRE

L'observation menée dans 20 (vingt) Bureaux de vote à Libreville, nous a permis de relever que 70% des Bureaux de vote observés avaient un problème d'encre. Les plaintes récurrentes portaient sur le caractère délétère de cette encre.

L'histogramme 3 ci-dessous donne la répartition des Bureaux de vote observés, où les électeurs ont soulevé pendant le scrutin des plaintes relatives au caractère délétère de l'encre de vote.

HISTOGRAMME 3 : Distribution des Bureaux de vote ayant ou non connu des plaintes des électeurs relatives à la qualité de l'encre



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

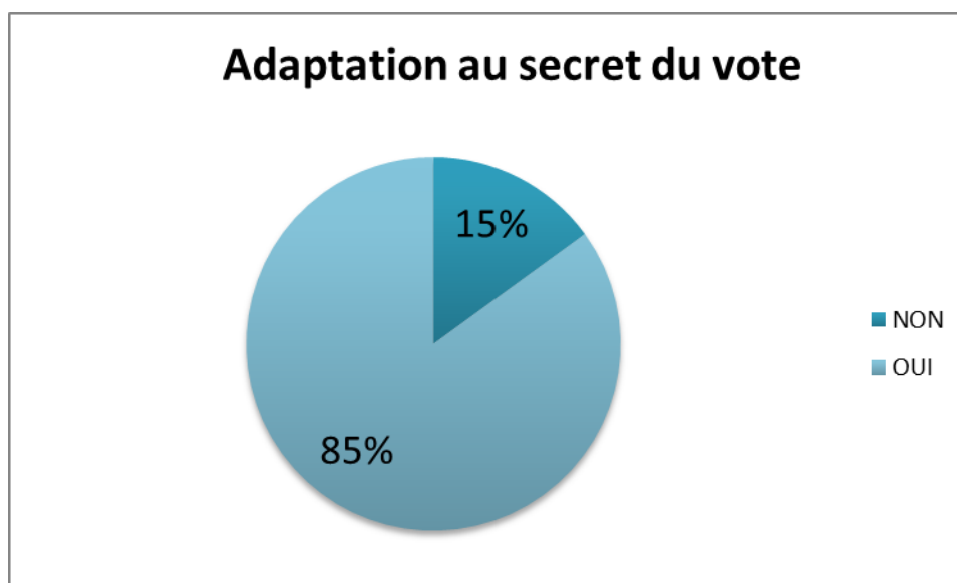
L'histogramme 3 ci-dessus laisse voir que la très grande majorité des Bureaux de vote (70%) ont connu des plaintes de la part des électeurs, relatives à la qualité de l'encre (délébile).

En plus du problème lié au critère délétère de l'encre, nous avons pu relever des manquements liés au principe du caractère d'abord et surtout secret du vote.

3.10. OBSERVATION ÉLECTORALE RELATIVE AU RESPECT DU SECRET DU VOTE

L'observation électorale nous a permis de constater que dans certains Bureaux de vote, l'isoloir était peu ou pas du tout adapté au secret du vote.

DIAGRAMME 12 : Répartition des Bureaux de vote selon qu'ils sont ou non adaptés au secret du vote



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Le matériel électoral était également insuffisant et parfois absent dans certains Bureaux de vote visités.

Le diagramme 12 ci-dessus donne à voir que 15% des Bureaux de vote visités ont présenté des isolements inadaptés au secret du vote. Cette situation pourrait avoir pour conséquences :

- la violation par les tiers, du principe ou du caractère essentiellement secret du vote ;
- l'exposition de l'électeur à toute forme de pression, suite à la violation de son secret du vote par un ou des tiers ;
- l'exposition à la corruption de l'électeur, suite à l'indication par un ou des tiers, du choix à effectuer par l'électeur.

En fait, certains Bureaux de vote ont présenté des isolements de fortune. Pendant que la très grande majorité des Bureaux de vote avaient des isolements constitués d'un tissu de couleur sombre qui couvrait un angle du Bureau de vote tenant lieu d'isolement, d'autres par contre étaient constitués d'une feuille de panneau ou de contre plaquet couvrant un angle du Bureau et parfois donnant sur une même fenêtre.

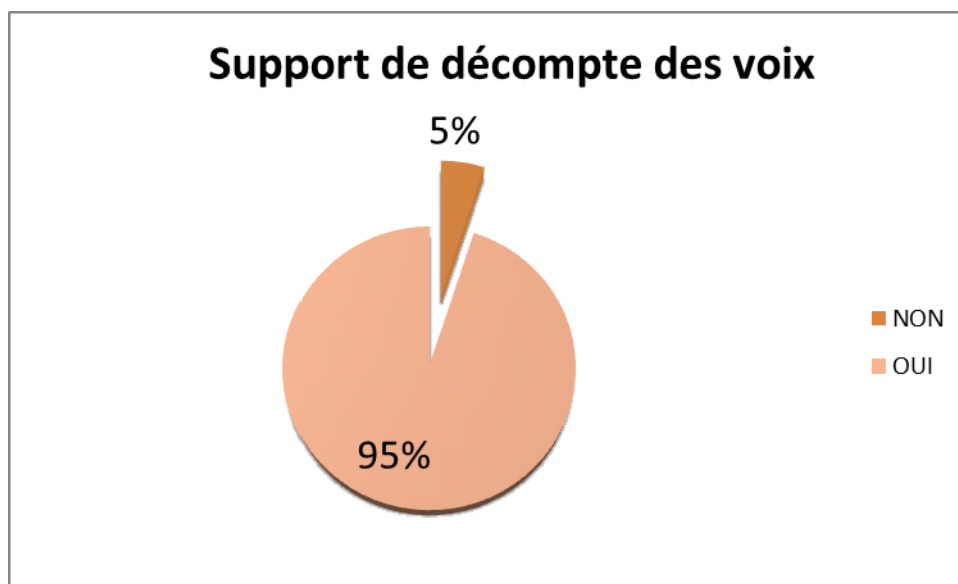
Cette situation d'inadaptation de l'isolement au secret du vote dans certains Bureaux, était très souvent associée à l'absence de supports pour le décompte des voix.

3.11. OBSERVATION SUR LES SUPPORTS DE DECOMPTE DES VOIX

L'observation menée sur le terrain a relevé une insuffisance du matériel électoral dans quelques Bureaux de vote.

Le diagramme 13 ci-dessous présente la répartition des observations faites sur l'existence ou non des supports de décompte des voix dans les Bureaux de vote visités par les Observateurs Internationaux de Nouvelle Perspective.

DIAGRAMME 13 : Répartition de la présence ou non du support de décompte de voix dans les Bureaux de vote visités à Libreville



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il en résulte que 5% des Bureaux de vote visités accusent une insuffisance de matériel électoral, notamment en ce qui concerne le support de décompte des voix (tableau ou papier conférence).

Cette situation déplorable et préjudiciable, particulièrement relevée dans l'un des Bureaux du Centre de vote de Damas I, nous a poussé à échanger avec le Président dudit Bureau qui nous a laissé comprendre au cours de l'entretien que le grand panneau qui servait à couvrir un angle de la salle du Bureau de vote pour en faire l'isoloir, devait être renversé et utilisé à nouveau à des fins de tableau pour l'inscription des statistiques dans le cadre du décompte des suffrages.

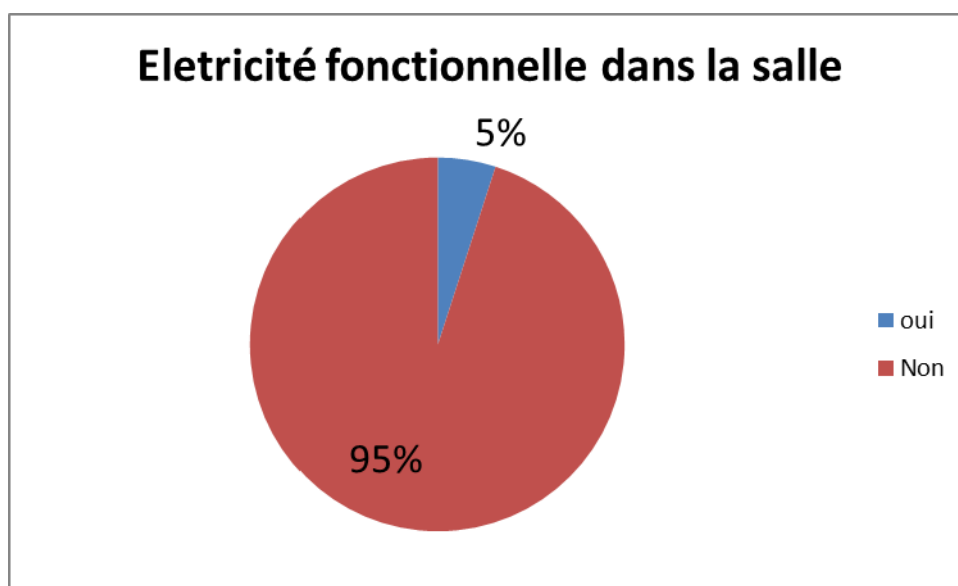
Le décompte de ces suffrages lors de l'Élection présidentielle en République Gabonaise n'a pas toujours été aisé, en raison de la présence ou non de l'énergie électrique dans les Bureaux de vote visités par les Observateurs de Nouvelle Perspective à Libreville.

3.12. OBSERVATION RELATIVE A L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LES BUREAUX DE VOTE VISITÉS

Dans la très grande majorité des Bureaux de vote visités, l'énergie électrique était absente. Pour parer à ce manque, le Comité en charge de l'organisation des élections, a procuré des lampes à pile à tous les Bureaux de vote.

Le diagramme 14 ci-dessous, donne à avoir la répartition de l'électricité (énergie électrique) fonctionnelle dans les salles (Bureaux de vote).

DIAGRAMME 14 : Répartition de la situation de présence de l'électricité fonctionnelle dans la salle de vote visitée à Libreville.



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il ressort de ce diagramme 14 ci-dessus que 5% seulement des Bureaux de vote visités à Libreville par les Observateurs Internationaux de Nouvelle Perspective avaient des installations électriques fonctionnelles. C'est le cas très particulier des Bureaux de vote de l'I.A.I.

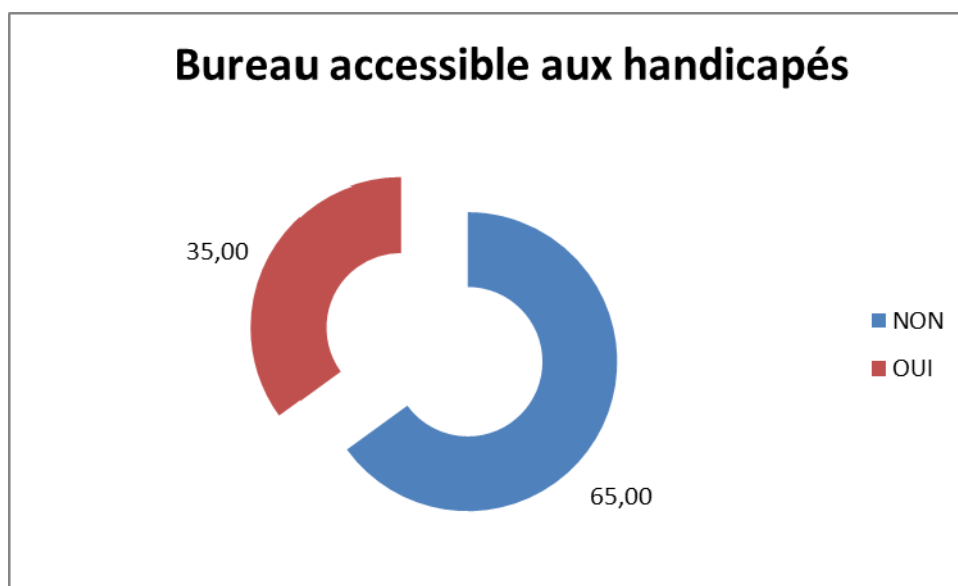
En dehors du facteur relatif à l'éclairage électrique des Bureaux de vote, nous avons également porté notre observation sur l'accessibilité auxdits Bureaux de vote par les électeurs (personnes) handicapés.

3.13. OBSERVATION LIÉE A L'ACCESSIBILITÉ AUX BUREAUX DE VOTE PAR DES ÉLECTEURS HANDICAPÉS

Le droit au vote est un droit fondamental du citoyen, car par ce moyen, il participe à la vie démocratique de son pays, indépendamment de sa condition physique. Raison pour laquelle nous sommes intéressés aux dispositions prises par le Comité en charge de l'organisation de l'élection, pour faciliter la participation au scrutin et l'accès aux Bureaux de vote des personnes handicapées (électeurs, électrices).

Le diagramme 15 ci-dessous présente la répartition de l'accessibilité aux Bureaux de vote par les personnes (électeurs, électrices) handicapées.

DIAGRAMME 15 : Distribution de l'accessibilité aux Bureaux de vote par les électeurs handicapés.



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il ressort de ce diagramme 15 ci-dessus que sur la totalité des Bureaux de vote visités à Libreville, 65% d'entre eux n'étaient pas accessibles aux électeurs handicapés, dans la mesure où ceux-ci ne pouvaient y avoir facilement accès, faute de dispositions préalables leur permettant d'entrer facilement dans les Bureaux de vote où ils étaient inscrits.

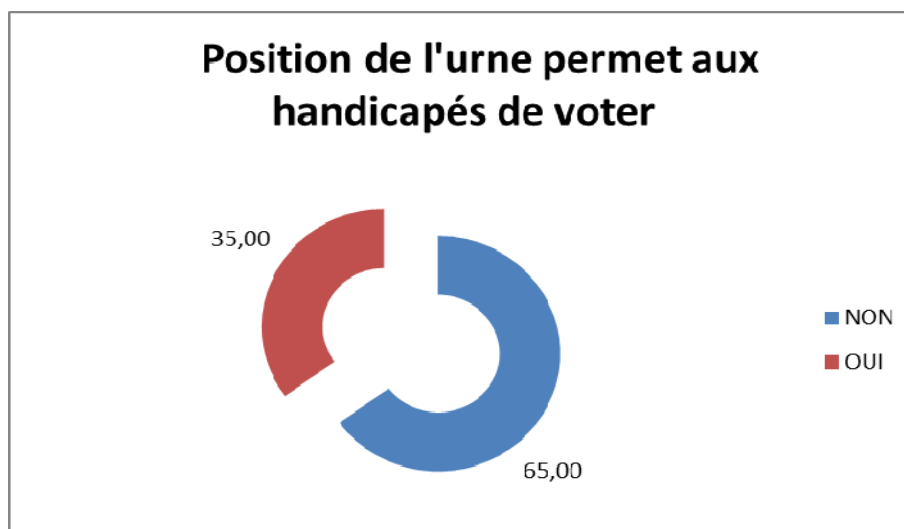
D'ailleurs, la position de l'urne n'était pas toujours très accessible aux électeurs handicapés et de très petite taille, n'eut été l'aide à eux souvent apportée par certains membres des Bureaux de vote.

3.14. OBSERVATION SUR LA POSITION DE L'URNE PAR RAPPORT AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La disposition des urnes dans les Bureaux de vote visités n'était pas favorable au vote par les personnes handicapées.

Le diagramme 16 ci-dessous présente la répartition des positions des urnes permettant ou non aux handicapés de voter.

DIAGRAMME 16 : Répartition de la position de l'urne pouvant permettre ou non aux électeurs handicapés de voter



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

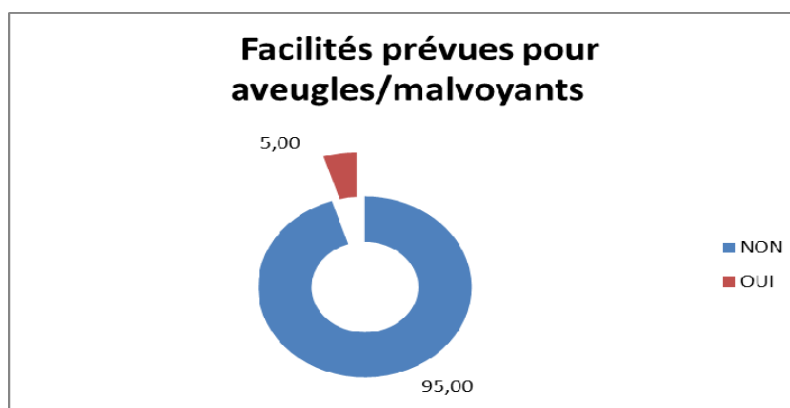
Ce diagramme indique que sur l'ensemble des Bureaux de vote visités lors de cette élection présidentielle au Gabon, 35% des Bureaux de vote ont présenté des positions des urnes permettant aux handicapés de voter, contre 65% qui au contraire ne présentaient pas de facilités pour cette catégorie d'électeurs en difficulté.

3.15. FACILITÉS PRÉVUES POUR LES ÉLECTEURS AVEUGLES ET MALVOYANTS

Notre observation a également été portée sur la prévision ou non des facilités pour les électeurs aveugles et mal voyants.

Le diagramme 17 ci-dessous en donne une répartition qui laisse voir que 5% seulement des Bureaux de vote visités présentait des facilités pour aveugles et mal voyants.

DIAGRAMME 17 : Distribution de l'élaboration sur les facilités prévues ou non pour les électeurs aveugles et non voyants



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

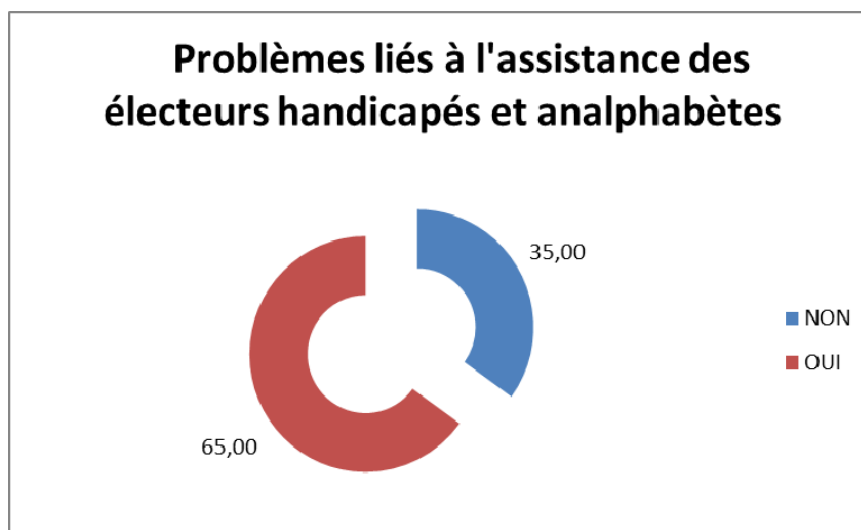
Nous-nous sommes aussi intéressés spécifiquement aux électeurs handicapés et analphabètes.

3.16. OBSERVATION LIÉE À L'ASSISTANCE DES ÉLECTEURS HANDICAPÉS ET ANALPHABÈTES

L'observation menée sur le terrain nous a conduits à relever que les électeurs handicapés et analphabètes ont rencontré de graves difficultés quant à leur participation au scrutin, car il n'y a pas eu de dispositions particulières de la part du Comité en charge de l'organisation des élections, en vue de faciliter l'accès aux urnes des électeurs handicapés et analphabètes.

Le diagramme ci-dessous donne le pourcentage ou la répartition des Bureaux de vote selon qu'il y avait ou non des problèmes liés à l'assistance des électeurs handicapés et analphabètes.

DIAGRAMME 18 : Répartition de l'observation liée à l'assistance ou non des électeurs handicapés et analphabètes



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

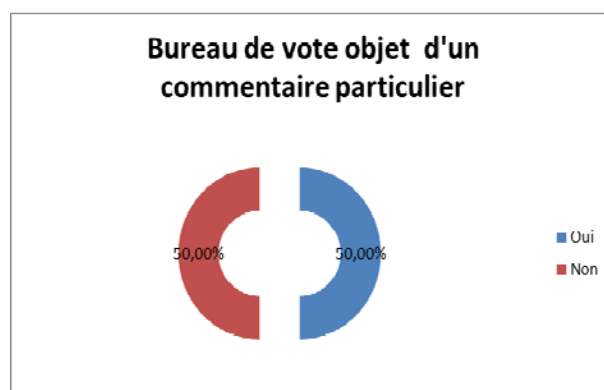
Ce diagramme 18 ci-dessus donne à voir que les problèmes d'orientation et de lecture ont été relevés dans 65% des Bureaux de vote visités.

Toutes les observations ci-dessus relevées nous ont permis d'établir une répartition entre les Bureaux de vote exemptes de tout commentaire et ceux qui ont fait l'objet d'une observation ou d'un commentaire particulier.

3.17. OBSERVATION GLOBALE SUR LES BUREAUX DE VOTE VISITÉS

Sur l'ensemble des 20 (vingt) Bureaux de vote visités à Libreville, la moitié, soit 10 (dix) ont fait l'objet d'un commentaire particulier contre le même nombre (10) qui n'ont pas fait l'objet de remarques trop importantes de notre part. Le diagramme 19 ci-dessous en donne une schématisation de la répartition de l'opinion précédemment avancée.

Diagramme 19 : Distribution des Bureaux de vote observés ayant fait l'objet d'un commentaire particulier lors de l'observation électorale.



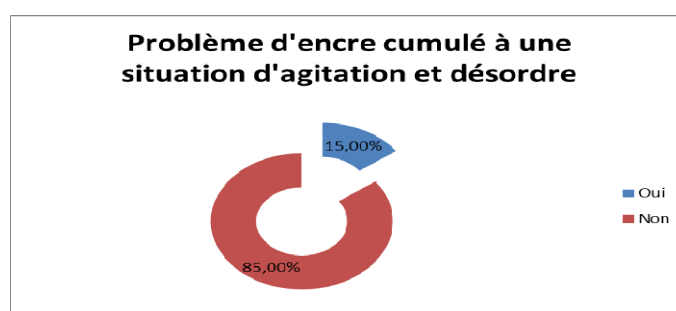
(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Il découle du diagramme 19 ci-dessus qu'effectivement, la moitié des Bureaux de vote visités (observés) a fait l'objet de remarques de la part des Observateurs Internationaux de Nouvelle Perspective.

3.18. CROISEMENT ENTRE LE PROBLÈME D'ENCRE SOULEVÉ ET LA SITUATION D'AGITATION ET DE DÉSORDRE OBSERVÉE

Nous avons aussi pu relever que le problème d'encre délébile et trop diluée soulevé plus tôt, était lié à la situation d'agitation et de désordre dans certains Centres de vote observés, conformément au diagramme 20 ci-dessous.

DIAGRAMME 20 : Distribution du lien croisé entre le problème d'encre, cumulé à la situation d'agitation et de désordre observé dans certains Bureaux de vote à Libreville



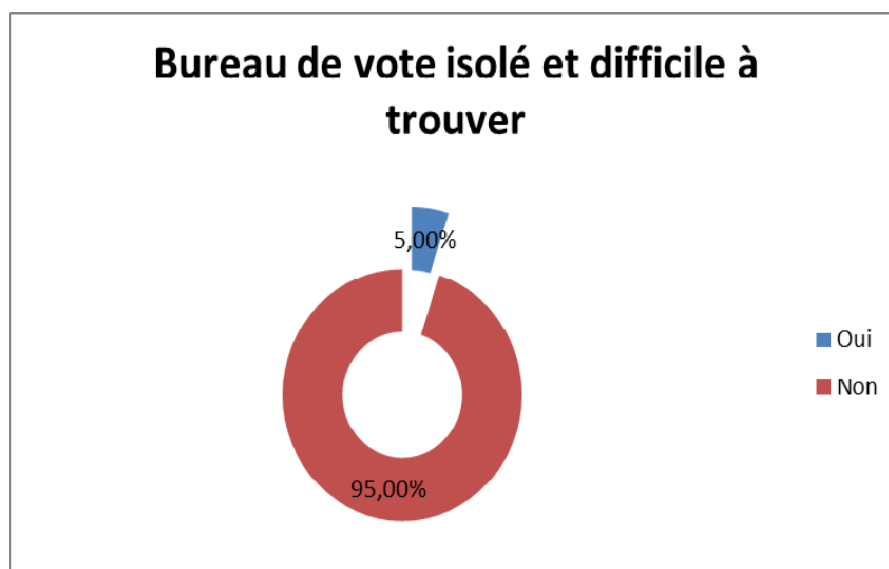
(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Le diagramme 20 ci-dessus indique clairement que les limites formulées par les électeurs et relatives à la qualité de l'encre, étaient liées à la situation d'agitation observée dans certains Bureaux de vote à Libreville, pour 15% d'entre ces Bureaux observés. En d'autres termes, les plaintes relatives à la qualité de l'encre étaient aussi à l'origine des discussions chaudes et

autres grognes observées dans certains Centres de vote visités.

Nous avons également essayé de rapprocher ou de confronter le fait que certains Bureaux de vote soient isolés et la difficulté à les retrouver, tel que le diagramme 21 ci-dessous le démontre.

DIAGRAMME 21 : Répartition du lien croisé entre l'isolement d'un Bureau de vote et la difficulté à le trouver



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

En fait, comme le présente le diagramme 21 ci-dessus, du fait qu'un Bureau était isolé, il était par le même fait difficile à trouver.

Le Chapitre III qui précède nous a permis de présenter les données macro-électorales. Il y a été particulièrement question de la présentation des données générales observées sur le terrain, données relatives à la distribution des Bureaux de vote, du matériel électoral, de la prise en compte des électeurs handicapés et des plaintes enregistrées lors du scrutin. Le chapitre IV qui suit, sera davantage porté sur les données micro-électorales, c'est-à-dire les faits dans leurs détails, susceptibles de mieux nous permettre de scruter les faits électoraux, dans le but d'en dresser un rapport le plus objectif possible, dans la limite des moyens d'investigation de l'O.N.G. Internationale Nouvelle Perspective.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES MICRO-ÉLECTORALES

Le présent chapitre, consacré à l'analyse des données micro-électorales aura la particularité de présenter les aspects de notre observation électorale que n'a pu livrer l'analyse macro-électorale.

Nous commencerons par la présentation et l'analyse des informations sur les localités visitées.

4.1. INFORMATIONS SUR LES LOCALITÉS VISITÉES

Tableau 1 (repris) : Répartition des bureaux de vote observés selon les sites

N°	Sites/localités	Bureaux de vote visités (N°)
01	E.P. DAMAS I	3 ; 4
02	E.P. DAMAS II	02
03	C.E.S. MINDOUBE	1 ;3
04	MINDOUBE	02
05	LYCEE D'OLOUMI	01 ; 01
06	E.P. PLAINE NIGER	02 A ; 03 ; 04
07	I.A.I.	01 ; 02 ; 03
08	E.P. LALALA	01 ; 02
09	E.P. GLASS	02 ; 03
10	E.P. CITE DAMAS I	02
11	E.P. LALALA II	17
Total	11	20

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

À la lumière du tableau 1 (repris) ci-dessus rappelé, nous observons que nous avons visité au total 11 (onze) Sites ou Centres de vote. Ces Centres de vote ont été retenus dans le cadre de notre observation électorale, sur la base de certains critères d'analyse sociopolitique tels que :

- La population ;
- La densité ;
- Le nombre d'électeurs inscrits ;
- La visibilité du centre de vote ;
- Fief ou non des partis politiques ;
- L'ethnie dominante ;
- Zone probable ou non de tension.

Dans ces sites, le choix des Bureaux de vote à visiter était fonction de leur répartition, de l'affluence ou non des électeurs, de l'agitation ou du calme observés.

4.2. BUREAUX DE VOTE

Les Bureaux de vote visités présentent des chiffres d'inscrits inégalement répartis, selon la localité.

Tableau 2: Répartition des électeurs selon la localisation et par Bureau de vote observé

LOCALISATION	BUREAU DE VOTE							
	1	2	2A	3	4	Unique	1/Unique	17
E.P. DAMAS I				274	458			
E.P. DAMAS II		274						
CES MINDOUBE	500			451				
MINDOUBE		452						
LYCEE D'OLOUMI						169	169	
E.P. PLAINE NIGER			435	467	436			
I.A.I.	344	343		348				
E.P. LALALA	475	475						
E.P. GLASS		436		436				
E.P. CITE DAMAS I		458						
E.P. LALALA II								462

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Le Tableau 2 ci-dessus présente un total de 7862 électeurs, répartis entre 20 Bureaux de vote dans 11 Localités différentes à Libreville. Le plus petit nombre d'inscrits est de 169 électeurs inscrits dans le Bureau unique du LYCÉE D'OLOUMI. Le plus grand nombre d'inscrits est de 500 Électeurs enregistrés dans le Bureau numéro 1 du C.E.S. de MINDOUBÉ. La moyenne est de 393 électeurs inscrits par Bureau de vote. Aucun Bureau de vote n'a paru situé dans un lieu à risque, mais 3 (trois) Bureaux étaient isolés. Un seul Bureau de vote a été difficile à trouver.

4.3. INFORMATION SUR LA LOGISTIQUE ÉLECTORALE

L'observation de l'Élection Présidentielle du 27 Aout 2016 au Gabon, dans la ville de Libreville et en particulier dans les Bureaux de vote des localités présentées dans le Tableau 2 révèle que, du Matériel de vote avait bel et bien été installé dans tous les Bureaux de vote.

Non seulement il y avait une Urne dans chaque Bureau de vote, mais aussi aucune anomalie (visibilité, transparence, volume, ouverture, scellé) n'a été relevée en ce qui concerne les Urnes, exception faite de l'Urne du Bureau de vote N°2 de l'I.A.I. (cf. Tableau N°2 ci-dessous). Dans ledit Bureau, les Observateurs de Nouvelle Perspective ont noté que le scrutin a démarré avec l'Urne non scellée par oubli, et ceci a été corrigé séance tenante, après la remarque faite par les deux (02) Observateurs Internationaux de l'Organisation Non Gouvernementale Internationale Nouvelle perspective.

En fait,

L'administration est depositaire du fichier électoral,

À ce titre, elle est chargée notamment :

- de la mise à jour permanente du fichier électoral ;*
- de l'établissement des listes électorales et de la distribution des cartes d'électeurs, avec la participation des représentants de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente ;*
- de la commande du matériel électoral nécessaire à l'organisation du*

scrutin, en concertation avec la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente.

L'Administration est en outre chargée :

- de la détermination des Centres et des Bureaux de votes ;
- de la transmission de la liste électorale et des tableaux d'addition, de la liste des Centres et Bureaux de vote à la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente et à la Cour Constitutionnelle, après leur établissement ;
- de l'établissement d'un programme et de la conduite d'une campagne d'éducation civique des citoyens ;
- de l'annonce des résultats électoraux à l'invitation du Président de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente ;
- du contrôle du matériel électoral mis à la disposition de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente.

L'organisation et le fonctionnement des commissions administratives d'inscription sur les listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs sont fixés par voie réglementaire.³³

Les moyens financiers et matériels nécessaires à l'action de l'administration visés à l'article 8 ci-dessus font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'État.³⁴

Tableau N°3: Répartition de l'existence du scellé sur les urnes selon les bureaux de vote

LOCALISATION	BUREAU DE VOTE							
	1	2	2A	3	4	unique	1/unique	17
E.P. DAMAS I								
E.P. DAMAS II								
C.E.S. MINDOUBE								
MINDOUBE								
LYCÉE D'OLOUMI								
E.P. PLAINE NIGER								
I.A.I.								
E..P. LALALA								
E.P. GLASS								
E.P. CITE DAMAS I								
E.P. LALALA II								

 **Oui**

 **Non**

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

- Les bulletins de vote

Les bulletins de vote étaient disponibles en nombre égal pour tous les candidats dans tous les Bureaux de vote. Ils étaient disponibles pour tous les candidats et même facilement identifiables, malgré qu'ils n'étaient pas classés par ordre alphabétique, selon les exigences internationales en la matière.

Les candidats y étaient aussi clairement visibles. Une illustration de ce qui vient d'être dit

³³ Textes Électoraux, *Op. Ct* ; Article 8 (Ordonnance N° 009/PR/2011 du 11 août 2011).

³⁴ Idem, Article 9 (Ordonnance N° 0005/PR/2002 du 14 août 2002).

est donnée par le Tableau 4 ci-dessous. Les abréviations suivantes signifient :

- D.B. : Disponibilité du Bulletin ;
- R.C. : Représentativité des Candidats ;
- I.F.C. : Identification Facile des Candidats ;
- V.C. : Visibilité du Candidat ;
- N.E.C. : Nombre Égal pour des Candidats ;
- B.C.O.A. : Bulletins Classés par Ordre Alphabétique.

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

On peut donc voir par exemple que, dans les 20 (vingt) Bureaux de vote observés, les bulletins de vote étaient disponibles (oui) et n'étaient pas classés par ordre alphabétique (non).

Tableau 4: Information sur les bulletins de vote

Réponse	Questions					
	DB	RC	IFC	VC	NEC	BCOA
OUI	20	20	20	20	20	
NON						20

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Nous-nous sommes aussi intéressés à la qualité de l'encre électorale.

4.4. INFORMATION SUR L'ENCRE

Dans tous les 20 (vingt) Bureaux de vote, l'encre était disponible. La couleur de l'encre était identique, mais la qualité de cette encre a été très critiquée par les électeurs (cf. Tableau 5 ci-dessous). Nous avons reçu et noté les plaintes venant des électeurs à propos de l'encre dans certains Bureaux de vote. En occurrence, dans la localité de GLASS, Bureau de vote numéro 2 et dans la localité de l'E.P. LALALA II, Bureau de vote numéro 17, les électeurs ont rapporté que la qualité de l'encre était délétère et trop diluée, (cf. Tableau.5 ci-dessous).

Tableau 5: Information sur la qualité de l'encre

	Disponibilité de l'encre	Couleur de l'encre	Qualité de l'encre
OUI	20	20	
NON			20

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Les critiques portées sur la qualité de l'encre nous ont amené à recueillir auprès de quelques électeurs les motifs desdites plaintes. Il ressort des interviews et de l'observation menée sur le terrain que les remarques portant sur l'encre électorale sont variées d'un centre de vote à un autre.

Aussi, avons-nous pu retenir dans le cadre de notre investigation de terrain, les raisons contenues dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6: Plaintes relevées à propos de l'encre par centre de vote et par bureau

LOCALISATION	BUREAUX	AUTRES (plainte pour l'encre)
I.A.I.	1	Beaucoup d'eau et délébile
E.P. PLAINE NIGER	2A	Encre de couleur rouge
E.P. GLASS	2	Encre délébile et trop diluée
E.P. LALALA II	17	Encre délébile et trop diluée
E.P. LALALA	2	Encre délébile et trop diluée et le doigt utilisé (index)

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Toute la logistique électorale a fait l'objet d'une attention particulière. Raison pour laquelle nous-nous sommes également intéressés à l'isoloir.

4.5. INFORMATION SUR L'ISOLOIR

La présence d'un isoloir a été constatée dans tous les Bureaux de vote et l'emplacement de ce dernier était visible. Dans 17 (dix-sept) Bureaux de vote, nous avons observé une bonne adaptation au secret du vote. Par contre, 3 (trois) des 20 (vingt) Bureaux observés n'avaient pas une bonne adaptation au secret du vote, (cf. Tableau 7 ci-dessous). Il s'agit des Bureaux de vote 1et 2 du C.E.S. MINDOUBÉ, le Bureau 3 de l'E.P. de GLASS.

Tableau7: Information sur l'Isoloir

	Existence de l'isoloir	Emplacement de l'isoloir	Adaptation au secret du vote
OUI	20	20	17
NON			3

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Les supports de décompte des voix et le registre électorale dans les Bureaux de vote, nous ont aussi bien intéressé, dans le cadre de notre observation électorale.

4.6. INFORMATION SUR LE SUPPORT DE DÉCOMPTE DES VOIX ET LE REGISTRE ÉLECTORAL

Le Tableau 8 ci-dessous, laisse voir que 95% des Bureaux de vote avaient un support de décompte des voix sans problème, et dans l'unique Bureau (2 à IAI) où il y avait des anomalies, le tableau de décompte était blanc. Le registre électoral était présent dans tous les Bureaux de vote.

Tableau 8 : Répartition du support de décompte des voix et du registre électoral dans les Bureaux de vote observés

	Support de décompte des voix		Registre électoral	
	fréquence	pourcentage	fréquence	pourcentage
NON	1	5.0	0	0.0
OUI	19	95.0	20	100.0
total	20	100.0	20	100.0

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

L'éclairage des Bureaux de vote au moyen de l'énergie électrique n'était pas effectif.

4.7. INFORMATION SUR L'ECLAIRAGE DES SALLES (BUREAUX DE VOTE)

Tableau 9 : Éclairage des salles (Bureau de vote)

	Électricité dans les salles		Lampe tempête	
	Fréquence	Pourcentage (%)	Fréquence	Pourcentage (%)
NON	17	95.0	0	0.0
OUI	03	5.0	20	100.0
total	20	100.0	20	100.0

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Du Tableau 9 ci-dessus, nous observons que 95% des Bureaux de vote n'avaient pas de l'électricité dans les salles, et dans les trois (03) Bureaux (1, 2 et 3 de l'I.A.I.), il y avait de l'électricité. Tous les Bureaux de vote avaient été dotés d'une lampe d'éclairage à deux (02) piles.

Durant notre mission d'observation, nous avons également porté notre attention sur les électeurs en difficulté.

4.8. INFORMATION SUR LES ÉLECTEURS HANDICAPÉS MOTEURS ET AVEUGLES

Les obstacles entravant la participation au vote des personnes handicapées ont été aussi objets de l'observation dans cette élection. Les données récoltées révèlent que, 65% des Bureaux de vote n'étaient pas accessibles pour les personnes handicapées moteurs; la position de l'urne ne permettait pas aux personnes handicapées de voter aisément dans 65% des

Bureaux de vote également. 95% des Bureaux de vote n'avaient pas prévu de facilités pour permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de voter aisément. Il a été noté que dans 65% des Bureaux de vote, les électeurs handicapés et analphabètes ont été mal assistés.

Parmi les problèmes relevés, on peut citer que l'assistance des électeurs handicapés moteurs et aveugles était faite par les personnes qui les accompagnaient et quelques très rares fois, par les membres du Bureau de vote.

Exemple : La difficulté, pour un électeur malvoyant de choisir le bulletin de vote du candidat de son choix.

Notre observation électorale a également été portée sur les membres des Bureaux de vote visités à Libreville.

4.9. INFORMATION SUR LES MEMBRES DES BUREAUX DE VOTE

Tableau 10 : Répartition du nombre de représentant des candidats par Bureau de vote

LOCALISATION	BUREAUX DE VOTE							
	1	2	2A	3	4	Unique	1/Unique	17
E.P. DAMAS I				10	3			
E.P. DAMAS II		4						
C.E.S. MINDOUBE	3			3				
MINDOUBE		3						
LYCEE D'OLOUMI						1	2	
E.P. PLAINE NIGER			10	3	2			
I.A.I.	3	10		3				
E.P. LALALA	2	1						
E.P. GLASS		2		1				
E.P. CITE DAMAS I		10						
E.P. LALALA II								4

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Nous avons relevé à l'I.A.I., les propos de certains membres des Bureaux de vote. En effet, tous ont été présents et tous ont été régulièrement accrédités. Le nombre de Représentant des candidats variait entre 01 (un) et 10 (dix) par Bureau de vote. Nous avons noté :

- 03 (trois) Bureaux de vote avec 01 (un) Représentant chacun ;
- 04 (quatre) Bureaux avec 02 (deux) Représentants chacun ;
- 07 (sept) Bureaux avec 03 (trois) Représentants chacun ;
- 02 (deux) Bureaux avec 04 (quatre) Représentants chacun ;
- 04 (quatre) Bureaux avec 10 (dix) Représentants chacun.

À l'E.P. DAMAS I par exemple, au Bureau de vote numéro 3, nous avons compté 10 (dix) Représentants des candidats et 03 (trois) au Bureau numéro 04. (cf. Tableau 10 ci-dessus)

Du Tableau 11 ci-dessous, nous observons la répartition des candidats représentés dans les Bureaux de vote dans chaque localité.

Nous voyons par exemple que le candidat ALI BONGO ONDIMBA était le seul candidat représenté au Bureau de vote N°3 de la localité d'E.P. GLASS et que le candidat JEAN PING l'était dans les Bureaux de vote N°2 et l'unique Bureau de vote de la localité du LYCEE d'OLOUMI. De ce tableau, nous constatons aussi que les candidats ALI BONGO ONDIMBA, JEAN PING et BRUNO BEN MOUBAMBA étaient les plus représentés.

85% (soit 17 Bureaux) des Bureaux de vote visités n'avaient pas des Observateurs nationaux. 10% (2 Bureaux) avaient un seul Observateur national chacun et il était de l'A.J.S.F. pour l'un des Bureaux et du Conseil National de la Démocratie (C.N.D.) pour l'autre. 5% (01 Bureau) avait 02 (deux) Observateurs nationaux tous du C.N.D..

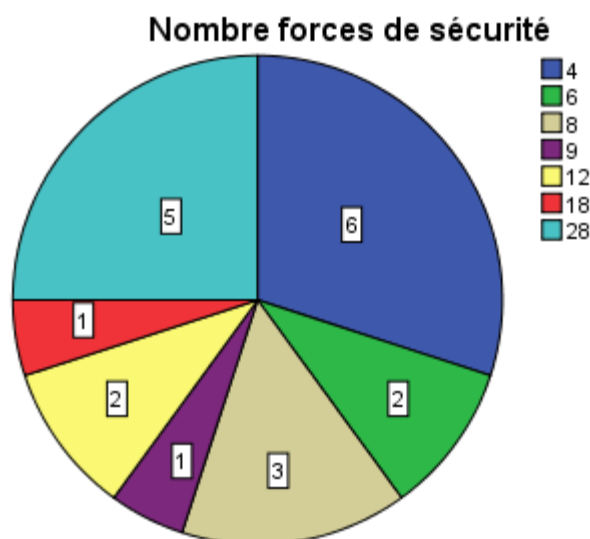
Les Observateurs Internationaux ont aussi marqué de leur présence les Bureaux de vote à Libreville. Ainsi donc les données révèlent que 95% (19 Bureaux) des Bureaux de vote avaient chacun 02 (deux) Observateurs Internationaux, tous de l'ONG Internationale « Nouvelle Perspective » et 5% (01 Bureau) en avait 04 (quatre) relevant de l'Union Européenne et de la Nouvelle Perspective.

Tableau 11 : Répartition de la représentation des candidats dans les Bureaux de vote et selon les localités

LOCALISATION	NUMERO DU BUREAU DE VOTE	CANDIDATS REPRÉSENTÉS
E.P. GLASS	3	ALI BONGO ONDIMBA
E.P. LALALA	2	JEAN PING
LYCEE D'OLOUMI	unique	JEAN PING
E.P. DAMAS II E.P. LALALA II	2 17	-ALI BONGO ONDIMBA -BRUNO BEN MOUBAMBA -JEAN PING -PIERRE CLAVER MAGANGA MOUSSAVOU
E.P. GLASS E.P. LALALA E.P. PLAINE NIGER LYCEE D'OLOUMI	2 1 4 1/unique	ALI BONGO ONDIMBA JEAN PING
C.E.S. MINDOUBE E.P. DAMAS I I.A.I. E.P. PLAINE NIGER MINDOUBE	1 et 3 4 1 et 3 3 2	-ALI BONGO ONDIMBA -BRUNO BEN MOUBAMBA -JEAN PING
E.P. CITE DAMAS I E.P. DAMAS I E.P. PLAINE NIGER I.A.I.	2 3 2A 2	- ABEL MBONZE NZONDOU -ALI BONGO ONDIMBA -AUGUSTIN MOUSSAVOU KING -BRUNO BEN MOUBAMBA - DIEUDONNE MINLAMA MINTOGO -GÉRARD ELLA NGUEMA -JEAN PING -NDONG SIMA -PAUL MBA ABESOLE -PIERRE CLAVER MAGANGA MOUSSAVOU

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

DIAGRAMME 22 : Répartition du nombre des Forces de Sécurité et de Défense dans les Centres de vote visités à Libreville



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Le diagramme 22 ci-dessus présente la répartition de l'effectif des Forces de Sécurité et de Défense sur les sites de l'élection. On peut donc y voir que, les Forces de Défense et de Sécurité étaient présentes sur tous les sites, 04 (quatre) catégories des Forces de défense et de sécurité. Seulement, leur nombre variait d'un site à un autre. Par exemple, 06 (six) Centres de vote avaient chacun 04 catégories des Forces de défense et de 05 (cinq) autres Centres en avait chacun 28 (vingt-huit).

Ces forces de Défense et de Sécurité étaient composés de :

- La Préfecture de Police de Libreville (PPL) ;
- L'État-major de Police d'Intervention (EMPI) ;
- La Direction de la Voie Publique (D.V.P.) ;
- La Direction de la Sécurité Publique (D.S.P.).

Pour les personnes non autorisées dans les Bureaux de vote, 5% soit seulement 1 Bureau sur 20 a vu une personne non autorisée en son sein. D'après les données, il s'agit d'un Officier Supérieur de l'Armée gabonaise dans un Bureau de vote au C.E.S. de Mindoubé lors des décomptes des voix.

Par ailleurs, 35% des Bureaux de vote étaient mal organisés ;

D'une part, un isolement était non sécurisé, d'autre part on assistait à des lenteurs dans le processus électoral et l'absence des cartes d'électeurs (soit 10% , soit dans deux Bureaux) ;

L'ouverture tardive de certains Bureaux de vote.

Le climat était par endroit tendu, plus exactement dans 03 (trois) Bureaux de vote soit un pourcentage de 15%. Ce climat tendu avait entre autres pour motifs :

- La lenteur ;
- L'absence des cartes d'électeurs ;
- Les plaintes sur la qualité de l'encre ;
- Le retard d'ouverture des Bureaux de vote.

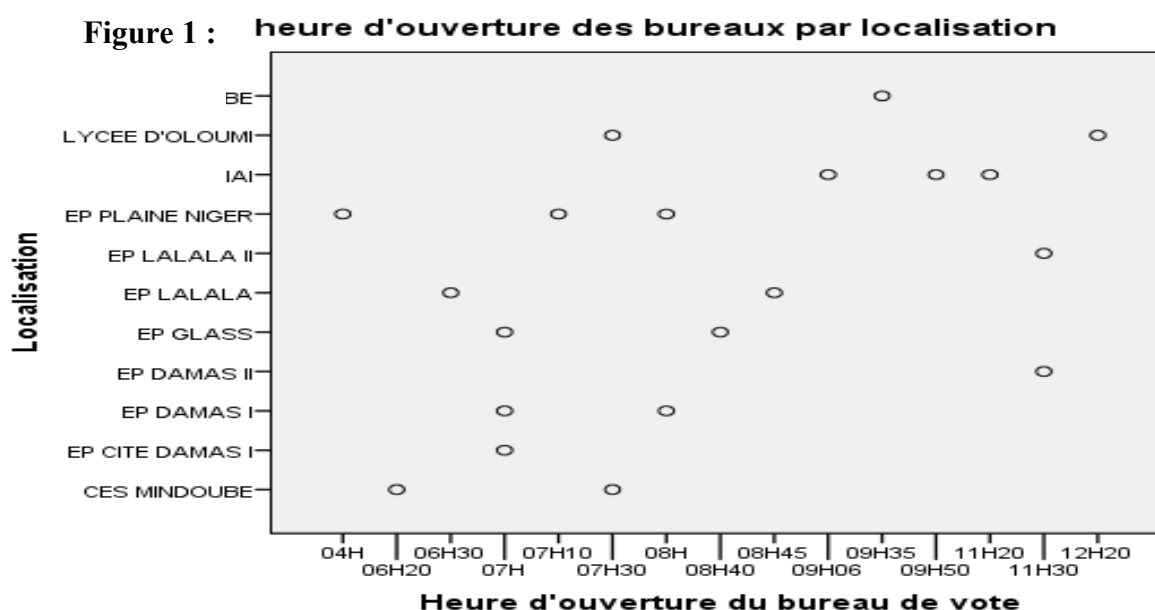
Nous avons relevé que seule l'affiche à l'entrée du Centre de vote de l'E.P. de Damas

I (affiche du candidat JEAN PING) était considérée comme activité de campagne autour du Centre de vote pendant que le scrutin avait cours.

Nous avons également porté une attention très particulière à la procédure de vote dans les Bureaux de Libreville que nous avons retenus dans le cadre de notre observation électorale.

4.10. INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE VOTE

Figure 1 : Diagramme de dispersion des heures d'ouverture des Bureaux de vote dans chaque centre visité



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Les informations relatives à la procédure de vote étaient disponibles pour les électeurs dans 70% des Bureaux de vote observés, soit un total de 14 (quatorze) Bureaux sur 20. Les cartes d'électeurs étaient systématiquement vérifiées avant le vote.

La figure 1 ci-dessus représente un diagramme de dispersion des heures d'ouverture des Bureaux de vote dans chaque localisation. Nous pouvons donc observer par exemple que , dans la localité de l'E.P. de PLAIN NIGER, les Bureaux de vote ont été ouverts autour de 04h, 07h10 et 08h. À l'E.P. de CITE DAMAS I, le Bureau observé a ouvert autour de 07h.

Des problèmes liés à l'identification des électeurs, ont été notés dans 08 (huit) Bureaux de vote soit 40% des Bureaux observés. Les données révèlent que, dans 05 (cinq) Bureaux, il y a eu défaut des cartes d'électeurs. Dans 02 (deux) Bureaux, il a également été noté, l'absence des noms sur la liste électorale et dans 01(un) Bureau de vote, nous avons relevé la perte des cartes d'électeurs.

Les problèmes recensés dans la procédure de vote a donné lieu à l'élaboration du tableau ci-dessous.

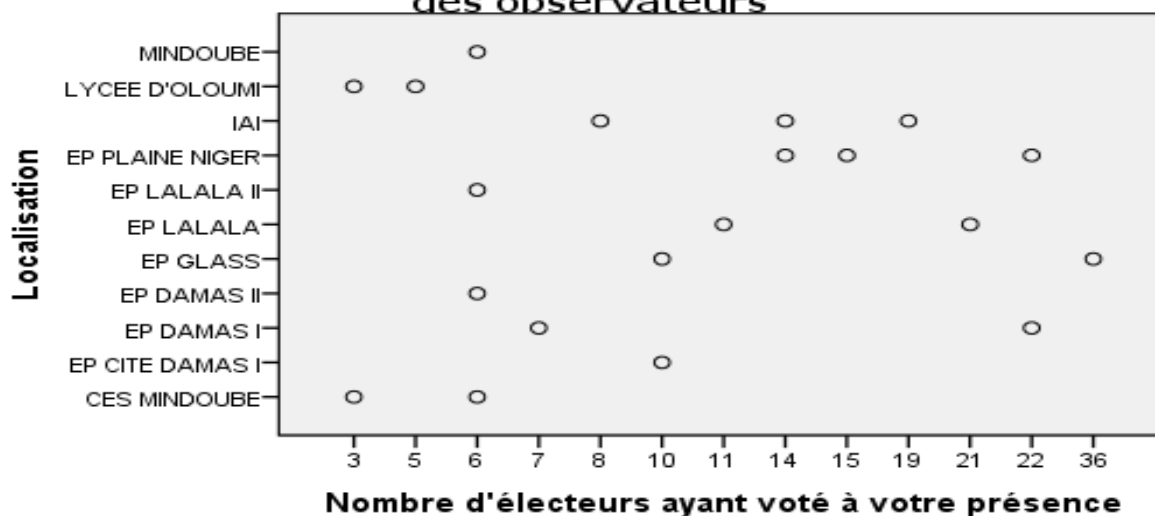
Tableau 12: Statistiques des problèmes recensés durant le scrutin

		Les listes électorales étaient-elles disponibles ?	Les électeurs non-inscrits ont-ils voté ?	Un électeur a-t-il voté sans passer par des isoloirs ?	Avez-vous relevé la présence de plusieurs électeurs dans le même isolement ?	Un procès-verbal a-t-il été dressé pour chaque cas où l'électeur s'est fait aider ?	Les électeurs ont-ils glissé eux-mêmes leurs bulletins dans l'urne ?
Fréquence	OUI	20	0	0	2	3	20
	NON	0	20	20	18	17	0

(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

La Tableau 12 ci-dessus présente quelques statistiques (fréquence) sur des variables qui y figurent. Nous voyons par exemple que la liste électorale était disponible dans tous les 20 Bureaux de vote et que la présence de plusieurs électeurs dans le même isolement a été observée dans deux Bureaux de vote.

figure 2 : nombre d'électeurs ayant voté en la présence des observateurs



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Les données nous renseignent que dans 07 (sept) Bureaux de vote, il n'a pas été permis à certains électeurs de voter, ceci dû en partie au:

- Défaut de carte d'électeur ;
- L'absence de noms sur le fichier ou sur la liste électorale ;
- Certains électeurs avaient confondu les Bureaux de vote ;
- L'oubli de la carte de vote à la maison, même si leurs noms figuraient sur les listes électorales.

Pendant que les Observateurs se trouvaient dans des Bureaux de votes, les électeurs

continuaient de voter et le nombre d'électeurs ayant voté en présence des Observateurs variait d'un Bureau à un autre. La figure 2 ci-dessus montre que ce nombre allait de 3 à 36, et que par exemple, 05 (cinq) électeurs, plus 11 autres électeurs ont voté en présence des Observateurs respectivement dans le Bureau du LYCEE D'OLOUMI et dans le Bureau de l'E.P. de LALALA.

Une série de problèmes a été notée au passage des Observateurs parmi lesquels l'on peut citer :

- L'accès de force d'un Officier Supérieur de l'Armée gabonaise en salle lors du décompte des voix ;
- Des querelles dues à l'absence de signatures sur les bulletins de vote ;
- Défaut de carte d'électeur ;
- Retard ;
- Désordre et grogne des électeurs.

Tout ceci a eu lieu dans les 07 (sept) Bureaux de vote où il n'a pas été permis aux électeurs de voter.

Par ailleurs, les données indiquent que, le temps approximatif de vote d'un électeur était compris entre 02 (deux) et 08 (huit) minutes. Le scrutin a été interrompu dans 04 (quatre) Bureaux de vote uniquement. Les interruptions ont eu lieu parfois deux fois dans un même Bureau de vote. Les motifs ayant provoqué ces interruptions étaient les suivants :

- le Président d'un Bureau de vote devait aller voter (dans les Bureaux de vote où il est inscrite);
- une électrice souhaitait voter avec son passeport à défaut de carte d'électrice ;
- la vérification de l'identité d'une électrice porteuse de passeport ;

Il y a eu une tentative d'intimidation des membres d'un Bureau de vote par les électeurs présents dans ledit Bureau.

À l'issue de la phase du vote, celle du décompte des voix a donné lieu à un certain nombre d'agitations et la tombée de la nuit n'offrait pas toujours des garanties de sécurité, suite à l'absence de l'éclairage public dans certains Centres de vote à Libreville, même si les lampes à piles avaient été distribuées dans tous les Bureaux de vote.

4.11. INFORMATIONS SUR LE DÉPOUILLEMENT

L'heure de clôture du scrutin qui confirme la fin du vote et le début du dépouillement n'a pas été la même partout. Par exemple, certains Bureaux ont clôturé à 18h24mn, d'autres à 18h48mn, un autre Bureau a par exemple fermé à 18h58mn. D'une manière générale, l'heure de clôture du scrutin pour tous les Bureaux étaient comprise entre 18h04min et 19h05mn, sauf pour un Bureau dont l'heure de clôture n'a pas été donnée. La clôture a été annoncée par les Présidents des Bureaux de vote.

Selon des Textes électoraux,

Seuls sont comptés, les bulletins fournis par la Commission

Électorale Nationale Autonome et Permanente.

Sont comptabilisés comme bulletins nuls :

- les bulletins blancs ;
- les bulletins sur lesquels le votant s'est fait connaître ;
- les bulletins trouvés sans enveloppe ou dans des enveloppes non

réglementaires ;

-les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour le candidat ou pour les tiers ;

-les bulletins multiples et contradictoires placés dans une même enveloppe ;

-les bulletins sur lesquels le nom d'un ou plusieurs candidats a été rayé ou ajouté ;

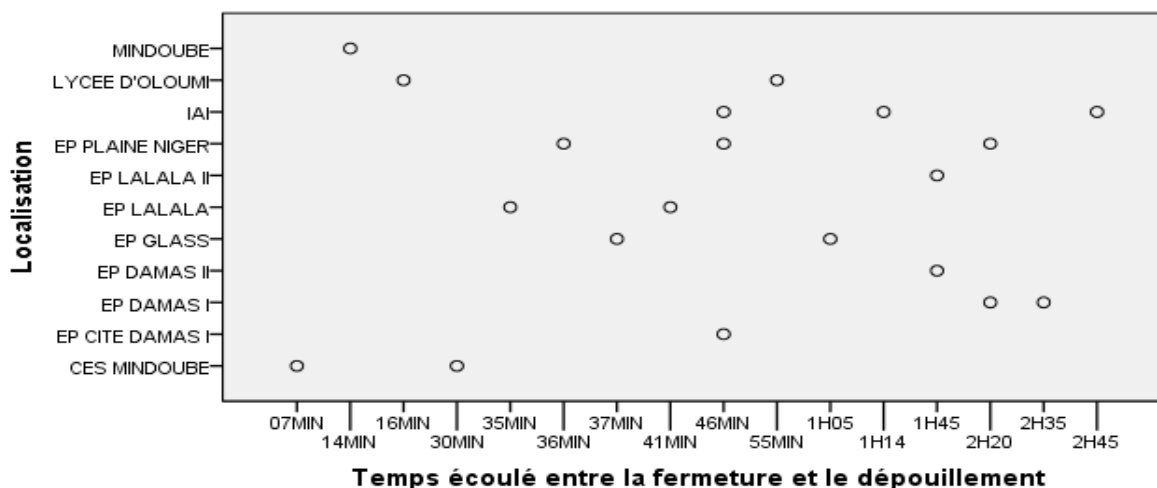
-les bulletins non authentifiés par le Président du Bureau de vote et les deux assesseurs.

Lors du dépouillement, si le décompte des bulletins authentifiés contenus dans l'enveloppe portant la mention poubelle est conforme au nombre des candidats en compétition moins un, le vote de l'électeur est validé.

Si le décompte fait apparaître des bulletins manquants dans l'enveloppe portant la mention poubelle ou des bulletins non authentifiés, le vote de l'électeur est annulé³⁵.

Figure 3 : Diagramme de dispersion de la durée du temps écoulé entre la fermeture et le dépouillement

figure.4: temps écoulé entre la fermeture et le dépouillement



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Le temps écoulé entre la fermeture des Bureaux de vote et le dépouillement n'était pas identique. La figure 3 ci-dessus nous indique qu'il s'est écoulé 07 minutes dans un Bureau du C.E.S. de MINDOUBE et 30 minutes dans l'autre. À l'E.P. de DAMAS I par exemple, les deux Bureaux ont laissé passer 2h20mn pour l'un et 2h35 mn pour l'autre entre la fermeture et le dépouillement. Le plus petit temps a été de 7 minutes et le plus grand de 2h45 mn.

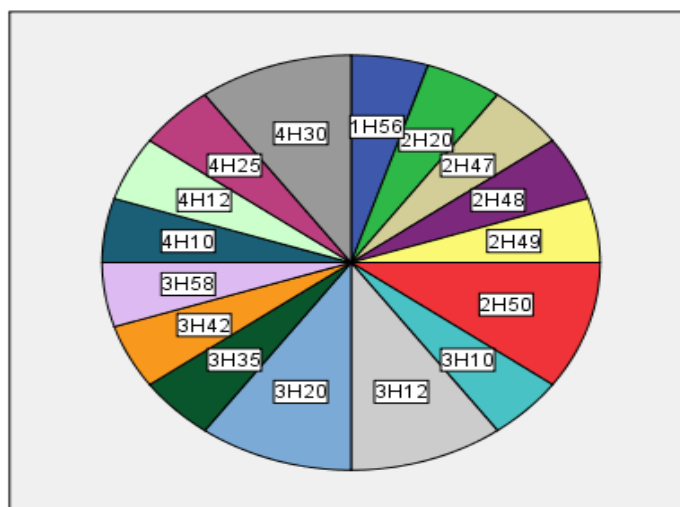
Les personnes ayant assisté au dépouillement étaient tous simplement les membres du Bureau de vote concerné, les Observateurs nationaux (dans 18 Bureaux de vote) et les Observateurs internationaux (dans 2 Bureaux de vote).

Le dépouillement a été effectué par les membres de Bureaux de vote uniquement,

³⁵ Textes Électoraux, Op. Cit, Article 105 (Ordonnance N° 0004/PR/2006 du 22 août 2006)

conformément à la loi électorale.

DIAGRAMME 23 : Distribution de durée du dépouillement par Bureau de vote



(Source : ONG Internationale Nouvelle Perspective, Observation de l'Élection Présidentielle du 27 août 2016 à Libreville, République Gabonaise, Yaoundé et Libreville, Janvier 2017).

Pendant le décompte des voix, des irrégularités ont été relevées dans 03 (trois) Bureaux. Dans un Bureau, il y a eu entente difficile entre les membres dudit Bureau de vote au sujet de la procédure de décompte des voix et de la validation du suffrage exprimé au cas où le nombre de bulletin serait inférieur à 09 (neuf) côté « poubelles ». Dans les deux autres Bureaux restant sur les trois cités plus haut, en plus de l'irrégularité observée au premier Bureau, il y a eu insuffisance de l'éclairage, mais aussi d'après discussions relatives à la langue et au style de la rédaction des rapports et procès verbaux des élections.

La durée du dépouillement est exprimée par la figure 5 ci-dessus. Nous pouvons donc voir clairement que le dépouillement a duré presque et même deux fois plus dans certains Bureaux que dans d'autres. La plus petite durée est d'1h56mn et la plus grande est de 4h30mn.

Les procès-verbaux de dépouillement ont été rédigés, tous les éléments prévus par le décret électoral y ont été indiqués, puis les procès-verbaux (P.V.) ont été remis à des mandataires des Partis politiques. Les résultats obtenus après le dépouillement ont été rendus publics, puis les P.V. ont été acheminés vers les Autorités compétentes et un exemplaire de P.V. a été remis au Délégué de la CENAP séance tenante.

L'observation postélectorale a également meublé notre mission, non sans y relever quelques faits marquants.

4.12. INFORMATION APRÈS LE SCRUTIN ET LE DÉCOMPTE DES VOIX

Après le scrutin et le décompte des voix, le climat général dans la ville de Libreville était tendu. Le refus du verdict des urnes et un soupçon de fraude électorale ont provoqué des contestations par endroit dans le pays. Le niveau de tolérance des candidats et des électeurs par rapport au verdict des urnes était faible.

Trois candidats à savoir respectivement dans l'ordre croissant des suffrages valablement exprimés, ALI BONGO ONDIMBA, JEAN PING et BRUNO BEN MOUBAMBA se sont démarqués au classement général, après le scrutin. Mais la tendance générale dans les 20 Bureaux de vote observés par les Observateurs Internationaux de Nouvelle Perspective après le décompte des voix, portait le candidat JEAN PING fort en avant. À l'issue des décomptes des voix et l'examen du contentieux des élections, suite à la réclamation introduite par le candidat Jean Ping auprès du Greffe et de la Cour Constitutionnelle, le candidat sortant Ali Bongo Ondimba a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise, d'où son investiture.

Conformément aux Textes,

Le contentieux des élections politiques et référendaires est régi par les règles de procédure applicables en la matière par la Cour Constitutionnelle. Tout électeur a le droit de demander l'annulation des opérations électorales de son bureau de vote. Tout candidat, tout parti politique ou tout groupement de partis politiques qui a présenté une liste de candidatures, a le droit de demander l'annulation, soit par lui-même, soit par son représentant, des opérations électorales de la circonscription où il a posé sa candidature. La Cour Constitutionnelle est seule compétente pour statuer sur les réclamations afférentes aux élections présidentielles, législatives, sénatoriales, référendaires, des Conseils départementaux et des Conseils municipaux. Elle juge en premier et dernier ressort. La réclamation doit être déposée au Greffe de la Cour Constitutionnelle, sous peine d'irrecevabilité, dans les huit jours suivant l'annonce des résultats par le Ministre chargé de l'Intérieur, en ce qui concerne l'élection présidentielle, dans les dix jours pour ce qui concerne les élections parlementaires et les opérations de référendum, dans les quinze jours pour ce qui concerne les élections locales.

Toutefois, en cas de force majeure dûment constatée, la Cour Constitutionnelle peut relever le requérant de la forclusion. Il est donné récépissé du dépôt de la réclamation.

Les réclamations introduites avant l'annonce des résultats par le Ministre chargé de l'Intérieur sont irrecevables. La notification du recours est faite par le Greffier de la Cour Constitutionnelle, dans les cinq jours qui suivent l'enregistrement de la requête, au candidat ou au représentant de la liste de candidats dont l'élection est contestée. Celui-ci est informé en même temps qu'il dispose d'un délai de cinq jours, sous peine d'irrecevabilité, pour déposer ses moyens de défense au Greffe de la Cour Constitutionnelle et de faire connaître s'il entend ou non présenter des observations orales. Il lui est donné, le cas échéant, récépissé du dépôt de ses moyens de défense. La Cour Constitutionnelle rend sa décision dans un délai maximum de quinze jours à compter de l'enregistrement du recours au Greffe, pour ce qui concerne l'élection du Président de la République, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'enregistrement au Greffe pour ce qui concerne l'élection des parlementaires et les opérations de référendum, et dans un délai maximum de trois mois à compter de l'enregistrement au Greffe, pour ce qui concerne l'élection des Conseillers municipaux et des Conseillers départementaux. Si la Cour Constitutionnelle rend une décision avant le

droit ordonnant une enquête ou la production d'une preuve, elle doit statuer définitivement au fond dans le délai d'un mois à compter de cette décision. Les candidats proclamés élus demeurent en fonction jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué sur les réclamations³⁶.

La lecture de certains journaux nationaux gabonais nous a permis de retenir pour le compte de notre rapport un certain nombre de points de vue avant les élections présidentielles. Nous avons pu relever pour le compte de notre rapport quelques avis au rang desquels :

- 1- *En refusant de se soumettre au débat prévu à cet effet par le Conseil National de la Communication, Jean Ping a commis deux fautes : mépriser une institution de la République, et manquer de mieux se faire connaître des Gabonais qui ne l'ont connu que pendant ses meetings, sur des chaînes privées³⁷.*
- 2- *Cela fait près d'un demi-siècle que le peuple gabonais subit la dictature des Bongo. Proclamé République indépendante lors de son accession à la Souveraineté internationale en 1960, le Gabon est devenu, de par la volonté d'une famille, un royaume à la tête duquel trône une dynastie aux origines douteuses³⁸.*
- 3- *Ping élu Président de la République...malheureusement, il n'exercera jamais à cause de l'homme... Ali Ben Bongo vaincu..... n'acceptera pas de céder le pouvoir et le fera arrêter...³⁹*

De ce qui précède, nous notons que le cadre de notre observation électorale menée en République Gabonaise de Juillet à Janvier 2017, ce pays connaît encore quelques sursauts de contestations des partis politiques dits de l'opposition.

En effet, les incendies de Lambaréné et de l'Assemblée Nationale au lendemain de l'élection présidentielle, faisaient suite aux vagues des contestations, motivées par des soupçons de fraudes électorales de la part du parti au pouvoir, à savoir le Parti Démocrate Gabonais (P.D.G.) du Président Ali Bongo Ondimba.

Bien que le Discours de fin d'année du Président de la République Gabonaise prononcé le 31 Janvier 2017, appelle tout le peuple gabonais à s'unir pour la construction collective du pays, indépendamment des obédiences politiques, quelques leaders de l'opposition, continuent d'animer et d'entretenir la controverse, profitant de certaines échéances internationales pour faire entendre leurs plaintes et leurs mécontentements politiques.

En effet, ce pays accueille la Coupe d'Afrique des Nations de Football masculin dès le 14 Janvier 2016. L'opposant gabonais de la société Civile Monsieur Marc ONA, a déclaré que la CAN ci-dessous citée est une occasion de défenses énormes pour un pays en construction

³⁶ Textes Électoraux, Chapitre deuxième, Articles 119-126.

³⁷ Gauliguendé, K., *in* le Témoin Tout voir, Tout entendre, Bimensuel d'informations et d'analyses, N° 70, du 26 Août 2016, Libreville-Gabon, P.2.

³⁸ NKU'U, Le Messenger, Edition spéciale Présidentielle 2016, Hebdomadaire, 14^e année N° 469 du Vendredi 26 Août au 05 Septembre 2016, Libreville-Gabon, P.1.

³⁹ La Nation, Bimensuel gabonais d'Informations et d'Analyses, 16^{ème} année, N° 282, du Vendredi 26 Août 2016, Libreville-Gabon, P.1.

comme le Gabon. Elle doit être utilisée pacifiquement d'après lui, demander des comptes au Président Ali Bongo Ondimba⁴⁰.

C'est dire que le contentieux politique aux lendemains de l'élection présidentielle du 27 Août 2016 en République Gabonaise, est peut être loin d'être achevée. Cette situation pourrait impacter négativement la crédibilité internationale du Gabon, surtout à l'occasion d'un évènement continental très populaire comme la CAN qu'elle organise en ce début d'année 2017.

La deuxième partie de notre présent rapport d'observation électorale nous a permis aussi bien de présenter et d'analyser les données macro-électorales, mais aussi et surtout les données micro-électorales. Cette approche méthodologique nous a offert l'occasion de percevoir certains faits électoraux dont la subtilité peut expliquer le climat général postélectoral et le niveau de tolérance électorale et/ou démocratique en République Gabonaise dans les jours, mois et années à venir.

La conclusion qui va suivre ci-après, sera consacrée non seulement au bilan théorique et pratique de notre mission électorale en République Gabonaise, mais aussi et surtout un bilan prospectif dont l'essentiel sera réservé aux modestes suggestions dont le but principal serait d'accroître davantage la crédibilité du processus électoral en Afrique en général et au Gabon en particulier, car nous devons garder à l'esprit que le sous-développement et la pauvreté ou alors tout simplement le niveau de développement, surtout en Afrique, peut avoir un impact décisif sur la problématique du respect des droits de l'homme et par conséquent, sur l'émergence des valeurs de la démocratie participative.

⁴⁰ Chaîne de Télévision, France 24, Journal télévisé du mardi 03 Janvier 2017 à 6h00, heure de Yaoundé au Cameroun.

CONCLUSION GÉNÉRALE

(BONNES PRATIQUES ÉLECTORALES OBSERVÉES, ATMOSPHÈRE GÉNÉRALE, LEÇONS APPRISSES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS)

La ronde effectuée dans 11 (onze) Centres et 20 (vingt) Bureaux de vote de Libreville nous a permis de relever d'une part les bonnes pratiques électorales et les mauvaises pratiques d'autre part.

BONNES PRATIQUES ÉLECTORALES OBSERVÉES

Un certain nombre de bonnes pratiques ont été observées lors de cette élection présidentielle en République Gabonaise.

Nous citerons entre autres :

- La bonne organisation du MIDSHP, dans l'accueil, l'orientation, la communication et l'accréditation des acteurs du processus électoral et des Observateurs nationaux, car il n'a été constaté à aucun moment au MIDSHP, des attroupements mêlés de revendications et plaintes comme on l'aurait attendu en pareille circonstance.
- La bonne organisation de la CENAP
Cette bonne organisation a été également observée de manière générale, auprès de la CENAP par l'acheminement à temps, du matériel électoral complet, relayé par les Responsables provinciaux, les Chefs d'Agences et Chefs d'Antennes réparties sur le terrain, jusqu'aux zones difficiles d'accès, afin de donner à chaque gabonais où il se trouve, l'occasion d'exercer son droit de vote, indépendamment de sa condition sociale ou physique.
- La quantité du matériel électoral
Le matériel en quantité, a été acheminé dans notre zone d'observation, au point où nous avons pu observer dans plusieurs antennes de la CENAP, des stocks importants du matériel électoral de réserve dont les stocks de bulletin de vote en particulier ont permis de parer aux ruptures ou aux menaces signalées à qui de droit par certains Présidents de Bureaux de vote. Cependant, et comme nous l'avons signalé plus haut, la qualité du matériel électoral a été très contestée de la part des Électeurs
- La participation de toutes les composantes sociales au vote. En effet, dans notre zone d'observation (Libreville), les minorités (handicapés, personnes du troisième âge) ont pris part au scrutin.
- Le comportement responsable de plusieurs Présidents des Bureaux de vote : a été relevé à travers l'organisation, l'accueil et l'orientation des électeurs vulnérables : il s'agit très particulièrement des personnes très avancées en âge et des électeurs illettrés.
- Le niveau intéressant de culture à la participation électorale par les électeurs/citoyens en âge de voter. De l'avis de plusieurs Responsables interviewés, il est ressorti que le taux de participation des citoyens gabonais en âge de voter à cette élection présidentielle, était très élevé, contrairement aux élections de même nature, les années antérieures. Cette situation peut d'ailleurs avoir plusieurs interprétations.
- L'organisation, le réseautage et la présence physique des Autorités administratives

territorialement compétentes et le déploiement des Forces de sécurité sur le terrain, pesaient de tout leur poids sur la dissuasion et la sécurité des électeurs, des candidats, des services et des édifices publics, de même que la préservation des biens privés et publics dans la ville de Libreville.

Cependant, malgré toutes ces bonnes dispositions et pratiques observées, il y a eu quelques manquements d'apparence anodine, mais susceptibles d'entacher le vote qui avait pourtant bien commencé dans une ville aussi sensible que Libreville.

LES MAUVAISES PRATIQUES

Il convient alors ici de relever ces manquements essentiellement portés sur les détails et le niveau de culture démocratique des citoyens.

- À l'exception de certains Bureaux de vote, la plupart a été ouvert aux électeurs à des heures différentes, contrairement à la Loi électorale.
- Nous aurons aussi enregistré l'absence de quelques membres des Bureaux de vote, quand certains accusaient plutôt un retard de leur arrivée.
- Nous avons également observé quelques conflits d'autorité entre Présidents et membres des Bureaux de vote qui ne s'accordaient pas sur le mode de collecte des bulletins de vote après l'étape de leur identification (les uns voulant servir eux-mêmes les bulletins aux électeurs, les autres souhaitant laisser le soin aux électeurs de se servir eux-mêmes).
- Nous avons également noté un bas niveau de culture électorale d'un certain nombre d'électeurs, en proie à l'étourderie et exprimant leur voix, qui en plein Bureau, qui en évitant l'isoloir, qui en posant des questions du genre : « Je mets tout ça dans l'enveloppe ? ».

Cette présentation nous amène à présent, à décrire le climat ou l'atmosphère générale observée lors de l'élection présidentielle du 27 août 2016 en République Gabonaise.

ATMOSPHÈRE GÉNÉRALE OBSERVÉE LORS DU SCRUTIN

L'atmosphère générale ayant prévalu lors de l'élection présidentielle en République Gabonaise et à Libreville en particulier était empreinte d'apaisement, de calme et de sérénité générale dans certains Centres et Bureaux de vote, contrariant ainsi avec quelques rares Centres où le soulèvement et la contestation étaient vifs.

Le décompte des voix au terme du scrutin bien qu'effectué pour la totalité après la tombée de la nuit, sous l'éclairage des lampes prévues par la CENAP, a donné lieu par endroits à des contestations. Il conviendrait alors à la lumière de ce qui précède, de tirer des leçons.

LEÇONS TIRÉES

De l'observation menée lors de l'Élection Présidentielle du 27 Août 2016 en République Gabonaise, il peut nous revenir de tirer les leçons suivantes :

- La biométrie est un procédé impératif dans un processus électoral, gage de transparence, porteuse de démocratie, de respect des droits de l'homme, facteurs de rayonnement international. À ce titre, l'expérience du Cameroun en la matière, comme

d'ailleurs dans plusieurs autres domaines, pourra une fois de plus servir de modèle à d'autres démocraties en construction, ou même à celles déjà établies et avérées, comme étant un progrès qualitatif de l'humanité ;

- La participation des Observateurs Internationaux, à ce scrutin est une marque d'intérêt de la Communauté Internationale pour le processus démocratique en République Gabonaise, et le pays doit en tirer profit pour auréoler davantage son statut sur la scène internationale ;
- Le Gabon a encore fort à faire dans ses batailles permanentes de lutte contre la pauvreté et l'analphabétisation, dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Développement Durable (O.D.D.), particulièrement en ce qui concerne l'éducation ; car elle est le corolaire du processus démocratique et indicatrice d'émergence des droits de l'homme car, favorable à une meilleure expression démocratique des peuples.

Ces leçons tirées donnent lieu à un certain nombre de suggestions.

SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

Nous suggérons à l'issue de l'observation menée dans la ville de Libreville, ce qui suit :

- L'amélioration continue du processus d'informatisation du système électoral ;
- L'enrôlement de tous les acteurs du processus électoral au nouveau système de biométrie en vigueur ;
- La formation, la sensibilisation stricte de tous les membres de Bureau de vote aux comportements à adopter et à respecter en situation électorale ou de scrutin ;
- Une très large diffusion du Code de conduite des Observateurs et leur formation absolue à l'exercice dudit rôle ;
- L'association d'un statisticien à chaque Bureau de vote pour la phase cruciale du décompte des voix et du remplissage des procès verbaux ;
- L'intégration de 02 (deux) Enseignants à chaque Bureau de vote, en vue du passage des écritures dans le procès verbal.

Nous ne saurons nourrir la prétention d'avoir examiné tous les contours de l'analyse électorale et de l'évaluation de la prise en compte des principes démocratiques dans les projets de développement de l'Afrique. Nous avons procédé à une évaluation locale de l'action mondiale de l'O.N.U. relative à la promotion de la démocratie participative sur les pays africains, en essayant de prendre en compte les acteurs électoraux auxquels nous avons pu avoir accès, mais aussi et surtout les réalités africaines qui peuvent constituer des freins à l'expression de cette démocratie participative.

Nous nous sommes limités dans le cadre de notre observation électorale aux outils de collecte de données en vigueur dans les sciences sociales (Grille d'observation, guide d'entretien et Focus Group Discussion) dont la validité et la fiabilité bien qu'elles aient été scientifiquement approuvées et validées par des Experts nationaux et internationaux, reste que nous ne saurons faire prévaloir de leur validité universelle.

En somme, le présent Rapport d'observation électorale n'a pas la prétention de présenter une vue d'ensemble de l'état des lieux dans tout le Gabon et dans toute l'Afrique. Il

ne saurait être exhaustif. Néanmoins, l'approche adoptée a permis de collecter des informations auprès des Responsables nationaux des Institutions ciblées. Toutefois, quelque soit le temps consacré à cette approche, il restera toujours des acteurs importants qui n'auront pas été approchés, ou des études importantes, publiées ou non qui n'auront pas été exploitées.

L'électeur observé, n'était pas toujours et forcément celui indiqué. Ces limites, bien que suffisamment repoussées dans ce Rapport d'observation électorale, peuvent être à l'origine de quelques biais quant à la qualité des données collectées et des résultats obtenus. Nous reconnaissons cependant, les efforts fournis par les Observateurs Internationaux mandatés par Nouvelle Perspective et accrédités par les Autorités gabonaises, dans la rédaction d'un Rapport électoral objectif, dans la limite de moyens disponibles.

À l'issue de notre observation, force est de constater l'amélioration du processus démocratique au Gabon. Même si la démocratie se présente aujourd'hui comme la forme la plus achevée du gouvernement/régime, reste alors qu'elle demeure une œuvre humaine dont la perfection, du fait qu'elle soit hors de ce monde, fait de sa conquête permanente, le charme de l'idéal humain et l'aspiration de l'humanité aux lendemains meilleurs. L'État du Gabon a donc tout à gagner, à œuvrer continuellement avec la collaboration de tous et de chacun, à la consolidation de ses acquis, sur le long chemin de la démocratie participative et du respect des droits de l'homme.

Fait à Yaoundé et Libreville, le

NGUIMDO TSAFACK Annie Clarisse

TIOUA Désiré

OBSERVATEURS INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME ET DES ÉLECTIONS

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Ankumah, Evelyn A, *La commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Pratique et procédures.*, Londres : SADIC, 1998, 248 p.
- Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris : Librairie Arthème Fayard, 1989, 30, p.
- Ela, J.M., *L'Afrique des villages*, Paris : Karthala. 1990, 289 p.
- Ela, J.M., *Quand l'État pénètre, en brousse ... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris : Karthala. 1990, 308 p.
- Elections Cameroon (2013), Guide de l'Observateur, Yaoundé, Elections Cameroon.
- Eteka Yemet, Valère, *La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Flausse, Jean-François, *L'application nationale de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples*, Bruxelles : Nemesis/Bruylant, 2004.
- Foka, Frédéric, *Le contentieux africain des droits de l'homme et de peuples.*, Yaoundé, Editions, 3 Ft, 2008, 180 p.
- M'baye, Kéba, *Les droits de l'homme en Afrique*, Paris, Pedone, 1994.
- Matringe, Jean, *Tradition et modernité dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, Bruxelles : Bruylant, 1996, 140 p.
- Mbonji Edjenguèlè, *La Science des sciences humaines : L'anthropologie au péril des cultures ?* Yaoundé : Cameroun Etoile, 2001, 283 p.
- Mbonji Edjenguèlè, *Les cultures de développement en Afrique. Essai sur l'impossible développement sans révolution*, Yaoundé : Osiris-Africa, 1988, 223 p.
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) (2013), *Élections législatives et municipales du 30 septembre 2013 : Code de conduite de l'Observateur*, Yaoundé : MINATD, 2013.
- Murray, Rachel, *The African Commission on Human and People's Rights and International Law*, Oxford: Portland Oregon, 2000, 103 p.
- Organisation des Nations Unies (ONU), *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, New-York : ONU, 1948.
- Ouguerouz, Fatsali, *La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Une approche juridique des droits de l'homme entre tradition et modernité.*, Paris : PUF, IUHEI., 199p.
- République du Cameroun, Code Électoral, Loi N° 2012/001 du 19 avril 2012, portant code électoral, modifiée et complétée par la Loi N°2012/017 du 21 décembre 2012, Yaoundé : MINATD, 2013.

B- OUVRAGES SPÉCIFIQUES

CENAP : Textes électoraux, Élection présidentielle 2016, Livre I : Loi commune à toutes les

- élections politiques, Livre I : Loi N° 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques. Libreville/Gabon : CENAP, Juin 2016.
- Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP), (2016), Élection Présidentielle 2016 : Guide de l'Observateur, CENAP, Libreville/Gabon : Multipress, 2016.
- ELECAM (2005), Élections législatives et municipales du 30 septembre 2013, Code de conduite de l'Observateur, Yaoundé : ELECAM, 2013.
- La Constitution de la République Gabonaise du 26 mars 1991, modifiée par les lois : N° 03/91 du 18 mars 1994 ; N° 18/95 du 29 septembre 1995 ; N° 1/97 du 2 avril 1997 ; N° 14/2000 du 11 octobre 2000 ; N° 13/2003 du 19 août 2003 et la loi N° 047/2010 du 12 janvier 2011.
- MINATD (2013), Code électoral (Loi N° 20121 du 19 août 2012 portant Code électoral, modifiée et complétée par la Loi N° 2012/017 du 21 décembre 2012), Yaoundé, MINATD, 2013.
- République Gabonaise, Arrêté N°3594/PM du 15 décembre 2011 instituant un code de bonne conduite en période électorale, in textes électoraux, Libreville, Gabon : CENAP, pp 69-71.
- République Gabonaise, Décret N° 1004/PR/MI du 27 août 1998 réglementant les activités des Observateurs Internationaux, in Textes électoraux, Libreville, Gabon : CENAP, p8. 66-67.

C- OUVRAGES DE MÉTHODOLOGIE

- Amin, E. M., *Social Science Research, Conception Methodology and analysis*, Kampala: Makerere University printing, 2005, 321 p.
- Anderson, Sweeney, Williams, *Statistiques pour l'économie et la gestion*, Bruxelles: De Boeck, Nouveaux Horizons, 2003, 403 p.
- Ardilly, P., *Les techniques de sondage*, Paris, Editions Techniques, 1994, 301 p.
- Bardin, L., *L'analyse des contenus*, Paris : P.U.F, 1977, 234 p.
- Bruyne, J., *Méthodes des sciences sociales*, Paris : P.U.F & Thémis, 1961, 317 p
- Gentes, M., *Cours de probabilités et statistiques T2*, Paris : I.U.T. d'Orsay-Département Mesures et Physiques, 2010, 483 p.
- Ghigliome, R. et Matalon, B., *Les enquêtes sociologiques, théories et pratique*, Paris : Armand Colin, 1998, 397 p.
- Ghiglione, R., et Matalon, *Les Notions clés de l'ethnologie*, Paris : Armand Colin/Masson, 1988, 219 p.
- Grais, B., *Méthodes statistiques*, Paris : 3^e Edition Dunod, 1992, 403 p.
- Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, 316 p.

D- RAPPORTS

- TIOUA, D., Rapport de l'Observation Électorale menée dans le Département des Bamboutos, Région de l'Ouest, République du Cameroun, septembre 2013.

E- THÈSES ET MÉMOIRES

- Afuba Aterbeh, Gérald, "The African Court on Human and People's Rights", Mémoire

de DESS / Diplomatie, IRIC, Yaoundé, 2006.

F- ARTICLES

Koussetogue Konde, Roger, "Peut-on à bon droit, parler d'une conception africaine des droits de l'homme ?".

M'baye, Kéba, "Les réalités du monde noir et les droits de l'homme, RDH, 1969, Vol. II-3, pp. 382-393.

Makau Wa Mutua, "La Charte de Banjul et l'empreinte de la culture africaine : une évaluation du langage des obligations" in Revue de la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples. Vol. 6, n°1-2, 1996-1997, pp. 49-73.

Mubiala, Mutoy, "Les droits des peuples en Afrique".

Olinga, Alain Didier, "L'effectivité de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples", Afrique 2000, Avril-octobre 1997, pp. 171-185.

Olinga, Alain Didier, "La Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Essai de présentation".

Quilleré-Majzoub, Fabienne, "Le protocole à la Charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique : un projet trop ambitieux ?".

Sinkondo, Marcel H. " La Charte africaine des Droits de l'Homme et de Peuple ou les apories juridiques d'une convention encombrante", Penant, Octobre – Décembre 1994, pp. 228-309.

G- ARRÊTÉ, DÉCRETS, LOIS, ORDONNANCES, RÉOLUTIONS

1. Arrêtés

Arrêté N°000027/MIDSHP/SG/DGELP du 25 juillet 2016 portant création et fixant la composition de la Commission Spéciale Chargée de l'Accueil et de l'Encadrement des Observateurs pour l'Élection Présidentielle de 2016.

2. Décrets

Décret N° 0804/PR du 19 octobre 2010 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modifiants subséquents.

Décret N° 0333/PR/MISPID du 17 juillet 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation.

Le décret N° 001004/PR/MI du 27 août 1998 réglementant les activités des observateurs internationaux.

3. Lois

Loi N° 7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, ensemble les textes modifiants subséquents.

Loi organique N°10/96 du 15 avril 1996 relative aux conditions d'éligibilité du Président de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents.

Loi n° 10/98 du 10 juillet 1998 ;

Loi n° 13/2003 du 19 août 2003 ;
Loi n° 10/2004 du 6 janvier 2005 ;
Loi n° 002/2005 du 26 août 2005 ;
Loi n° 018/2005 du 6 octobre 2005 ;
Loi n° 17/2007 du 29 novembre 2007 ;
Loi n° 009/2012 du 26 décembre 2012 ;
Loi n° 007/2013 du 22 juillet 2013.

4. Ordonnances

Ordonnance n° 005/PR/2002 du 14 août 2002 ;
Ordonnance n° 2/2003 du 14 février 2003 ;
Ordonnance n° 002/2005/PR du 11 août 2005 ;
Ordonnance n° 0004/2006 du 22 août 2006 ;
Ordonnance n° 010/2008/PR du 28 février 2008 ;
Ordonnance n°009/PR/2011 du 11 août 2011 ;

H- JOURNAUX

L'Union, Quotidien d'informations générales, N° 12214, du Vendredi 26 au Dimanche 28
Août 2016, Libreville-Gabon : SONAPRESSE.
L'Union, Quotidien d'informations générales, N° 12215, du Lundi 29 Août 2016, Libreville-
Gabon : SONAPRESSE.
La Nation, Bimensuel gabonais d'informations et d'analyses, 16^{ème} année, N° 282, du
vendredi 26 août 2016, Libreville-Gabon.
Le Témoin, Tout voir, Tout, entendre, Bimensuel gabonais d'informations et d'analyses, N°
70, du 26 Août 2016, Libreville-Gabon.
NKU'U, Le Messenger, Edition spéciale Présidentielle 2016, Hebdomadaire, 14^e année, N°
469 du vendredi 26 Août au 05 septembre 2016, Libreville-Gabon.

WEBOGRAPHIE

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) :
www.minatd.cm, Consulté le mercredi 7 Janvier 2017 à 14 heures 15.
- ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques de la
République Gabonaise.
www.MIDSHP.gab, Consulté le 28 novembre 2016 à 21h12..

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

I. Outils de collecte des données

1. Grille d'observation
2. Guide d'entretien
3. Guide de Focus Group Discussion

II. Documents officiels de l'ONG Internationale Nouvelle Perspective

1. Statut ;
2. Règlement intérieur ;
3. Récépissé de déclaration d'Association N° 299/RDA/H.52/BAPP du 1^{er} septembre 1997 à Ngaoundéré, République de Cameroun ;
4. Composition du Bureau Exécutif ;
5. Engagement sur l'honneur ;
6. Code Pador
7. Compte bancaire.

III. Documents électoraux

1. Lettre N° 36/16/CSAEOEP16/CP du 05 Août 2016 à Libreville, par le Président de la commission Spéciale Chargée de l'Accueil et de l'Encadrement des Observateurs pour l'Élection Présidentielle 2016 en République Gabonaise, à l'objet de complément d'informations relatives au dossier de demande d'accréditation ;
2. Lettre N°000250/MIDSHP/SG/CSAEOEP du 19 Août 2016 à Libreville-Gabon par le Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques, à objet d'accréditation de 02 (deux) Observateurs Internationaux, mandatés par Nouvelle Perspective ;
3. Engagement sur l'honneur de Nouvelle Perspective à Libreville-Gabon en date du 25 Août 2016 ;
4. Note circulaire N° 0046/16/CSAEOEP/16/CP du 25 Août 2016, aux Observateurs accrédités pour l'Élection Présidentielle 2016 ;
5. Mandat électoral au nom de MOUCKAGNI Yves, à Libreville-Gabon, le 19 Août 2016, par le Secrétaire Général du Parti Démocratique Gabonais (P.D.G.), à représenter le P.D.G. au Centre de vote de l'I.A.I., Bureau de vote N° 1, en qualité de Vice-président ;
6. Répartition des Centres et Bureaux de vote dans la Province de l'Estuaire ;
7. Bulletins de vote des candidats au poste de Président de la République Gabonaise.

IV. Documents de voyage

A. Documents de Madame NGUIMDO TSAFACK Annie Clarisse

1. Ordre de mission N° 360/NP/25/2016/MIDSHP/SG/CSAEOEP du 24 Août 2016 à Yaoundé-Cameroun ;

2. Visa d'entrée au Gabon N° 003058 du 24 Août 2016 par son Excellence Monsieur l'Ambassade de la République Gabonaise à Yaoundé-Cameroun ;
3. Carte d'Observateur International, laissez-passer N° 1198/LP/NP ;
4. Badge d'accréditation n° 0924/16 pour l'observation de l'Élection Présidentielle du 27 Août 2016 en République Gabonaise ;
5. Billet d'avion Yaoundé-Nsimalen-Libreville Aéroport International Léon MBA ;
6. Police d'assurance voyage AXA ;
7. Fiche AXA d'enregistrement à l'Hôtel ONOMO

B. Documents de Monsieur TIOUA Désiré

1. Ordre de mission N° 360/NP/25/2016/MIDSHP/SG/CSAEOEP du 24 Août 2016 à Yaoundé-Cameroun ;
2. Visa d'entrée au Gabon N° 003056 du 24 Août 2016 par son Excellence Monsieur l'Ambassade de la République Gabonaise à Yaoundé-Cameroun ;
3. Carte d'Observateur International, laissez-passer N° 1306/LP/NP ;
4. Badge d'accréditation n° 0923/16 pour l'observation de l'élection présidentielle du 27 Août 2016 en République Gabonaise ;
5. Billet d'avion Yaoundé-Nsimalen-Libreville Aéroport International Léon MBA ;
6. Police d'Assurance Voyage AXA N° 00092639 ;
7. Réservation d'Hôtel, ref code confidentiel 9158, n°1310257920, sur Hôtel ONOMO, Libreville-Gabon, La Sablière, Route Angondje, Libreville, 00 Libreville 00, Gabon ;
8. Fiche d'enregistrement à l'Hôtel ONOMO

V. Documents comptables (financiers)

A. Devis

1. Devis estimatif de départ du coût total de la mission d'observation de 02 (deux) Observateurs Internationaux des Élections mandatés par Nouvelle Perspective

B. Factures et Reçus

1. Reçu Express Union International Libreville Gabon, de réception de la somme de 200 000 (Deux Cent Mille) Francs CFA de la part de Nouvelle Perspective, N° référence EUI82536600 du 26 Août 2016 à 11 39 53 544 GMT ;
2. Facture ref N° 089/01-12-2016/N2D/DG du 1^{er} Décembre à Yaoundé par Nouvelle Dynamique pour le Développement (N2D), au nom de Nouvelle Perspective, BP : 210 Ngaoundéré, Tél 00237 697 05 03 03 au montant de 322 000 (Trois Cent Vingt Deux Mille) Francs CFA, pour les prestations intellectuelles relatives à la production du Rapport d'observation électorale ;
3. Facture n° 101/2016 du 26 Août 2016, à Libreville-Gabon, de Photo Rapide G, relative au reportage photo et vidéo pour 05 (cinq) jours, Au montant de 1 350 000 (Un Million Trois Cent Cinquante Mille) Francs CFA ;
4. Contrat de location de véhicule « **TOYOTA PRADO LJ9 STD** » du 25 Août 2015 entre GIE GESPARC, (prestataire d'une part) et Nouvelle Perspective (client d'autre part), d'un montant total de 600 000 (Six Cent Mille) Francs CFA ;

5. Cessation du contrat de location véhicule en date du 29 Août 2016 à Libreville-Gabon entre GIE GESPARC et Nouvelle Perspective ;

6. Facture d'hébergement chambre haut Standing du Chef de Mission à l'Hôtel ONOMO, au montant de 900 000 (Neuf Cent Mille) Francs CFA ;

7. Facture d'hébergement du membre de la mission à l'Hôtel ONOMO, au montant de 225 425 (Deux Cent Vingt Cinq Mille Quatre Cent Vingt Cinq) Francs CFA ;

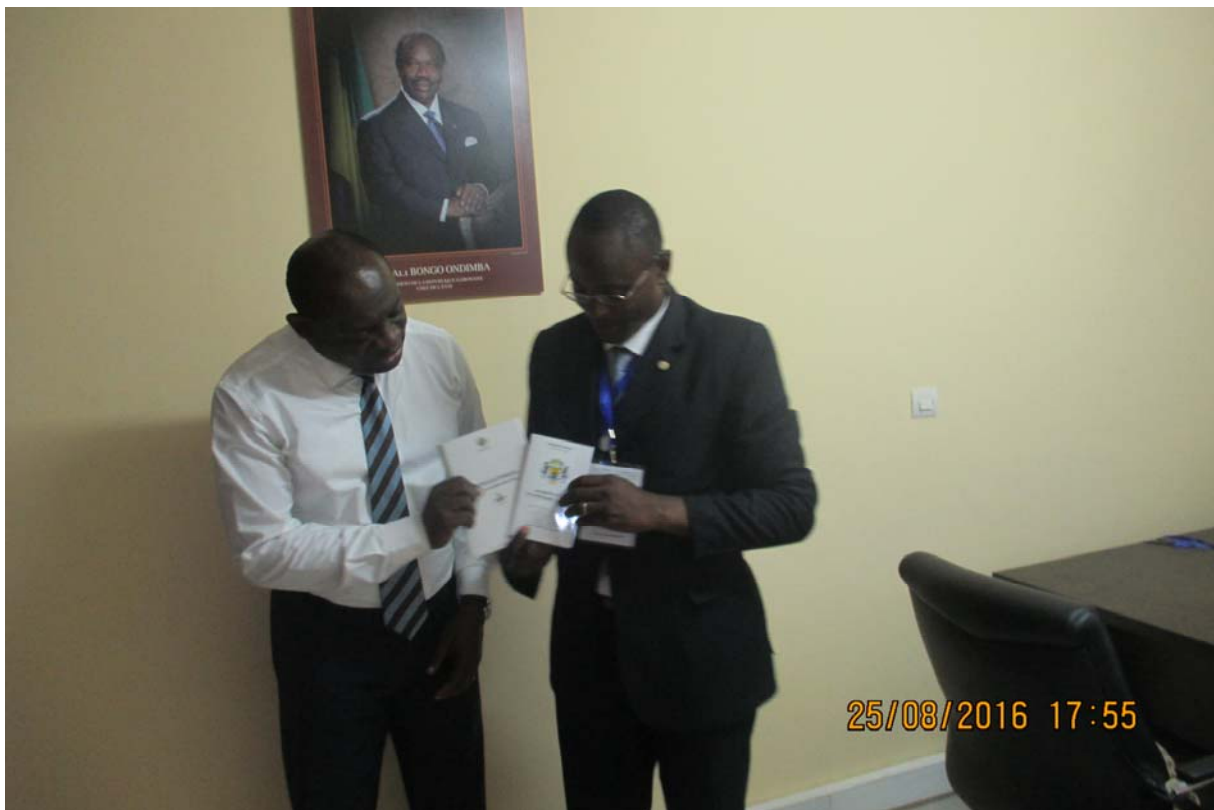
8. Facture de restauration Hôtel ONOMO, au montant de 295 000 (Deux Cent Quatre Vingt Quinze Mille) Francs CFA.

VI. photos sélectionnées de la mission d'observation électorale en République Gabonaise

















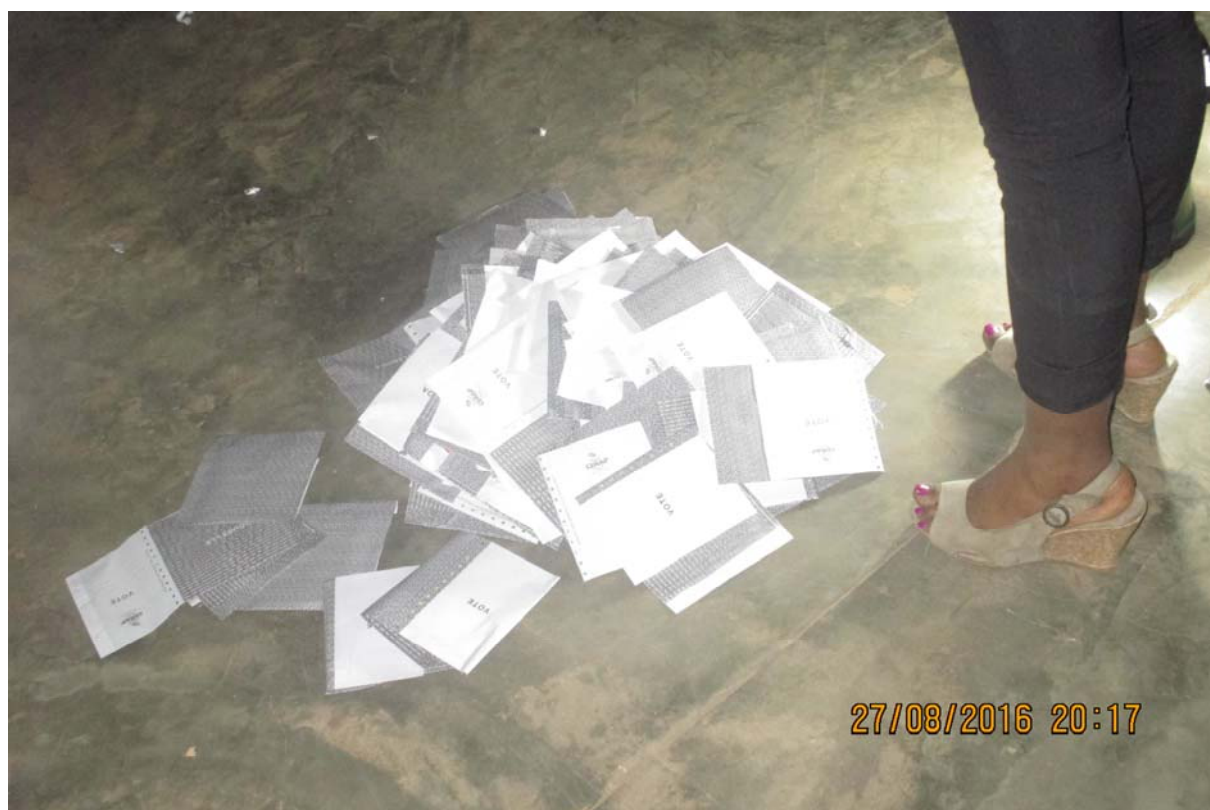








TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....	iv
RÉSUMÉ.....	vi
ABSTRACT.....	vii
LISTE DES DIAGRAMMES.....	viii
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES HISTOGRAMMES.....	x
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
AVANT PROPOS.....	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE : CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	1
PREMIÈRE PARTIE :.....	4
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	4
CHAPITRE I : EXPOSÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES CONTENUS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES ÉLECTIONS.....	5
I.1. LES LIBERTÉS.....	5
I.1.1. Les libertés individuelles.....	5
I.1.2. Les libertés collectives.....	5
I.1.3. Les libertés de corps.....	6
I.2. LES SOURCES DES DROITS DE L'HOMME.....	6
I.2.1. Les sources antiques.....	6
I.2.2. Les sources philosophiques.....	6
I.2.3. Les sources religieuses.....	6
I.2.4. Habeas corpus de 1215.....	6
I.2.5. La Bill of Rights (américain):.....	6
I.3. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE.....	7
I.3.1. La Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuple.....	7
I.3.2. Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes.....	7
I.4. L'OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME.....	8
I.5. L'OBSERVATION ÉLECTORALE.....	8
I.6. LES DIFFERENTS TYPES D'OBSERVATEURS.....	10
I.6.1. Les Observateurs des droits de l'homme.....	10
I.6.2. Les Observateurs des élections.....	10
I.6.3. Les observateurs nationaux.....	11
I.6.4. Les Observateurs internationaux.....	11
I.7. L'EXEMPLE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN AVEC « ELECTIONS CAMEROON » (ELECAM).....	11

I.8. MISSIONS DE L'OBSERVATEUR (NATIONAL ET INTERNATIONAL) DES DROITS DE L'HOMME ET DES ELECTIONS	12
I.9. LES DROITS ET DEVOIRS DES OBSERVATEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DES ELECTIONS	13
I.9.1. Les droits des Observateurs des droits de l'homme et des élections.....	13
Nous commencerons par présenter les droits des Observateurs des droits de l'homme.	13
I.9.1.1. Les droits des Observateurs des droits de l'homme	13
I.9.1.2. Les droits des Observateurs des élections	13
I.9.1.3. L'exemple de la République du Cameroun avec 'Elections Cameroon' (ELECAM)	14
I.9.2. Les devoirs des Observateurs des droits de l'homme et des élections	14
L'Observateur a aussi bien des devoirs que des droits. Il convient donc dans le cadre de notre Rapport d'Observation de l'élection présidentielle du 27 Août 2016 en République Gabonaise, d'en donner dans les lignes qui suivent, de brèves indications.....	14
I.9.2.1. Les devoirs des Observateurs des droits de l'homme.....	14
I.9.2.2. Les devoirs des Observateurs des élections.....	15
I.9.2.3. L'exemple de la République du Cameroun	16
I.10. Quelques conseils utiles.....	17
I.11. Code simplifié de bonne conduite des observateurs des droits de l'homme et des élections	18
I.11.1. Le code de bonne conduite des observateurs des droits de l'homme et des élections	18
I.11.2. Les conséquences du non-respect des principes de l'observation.....	19
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	21
II.1. PROCEDURE D'OBTENTION DE L'ACCRÉDITATION ET STRATEGIE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE.....	21
II.1.1. : Procédure et obtention de l'accréditation et du visa	21
II.1.2. Logique de choix de la zone de déploiement	22
II.1.3. Sites internet.....	22
II.1.4. Stratégie de recherche documentaire.....	22
II.1.5. Les stages de formation et de recyclage.....	23
II.1.5.1. Au plan national	23
II.1.5.2. Au plan international.....	24
II.1.6. Population cible, échantillon et échantillonnage.....	25
II.1.6.1. Population cible et échantillon	25
II.1.6.2. Échantillonnage de convenance	25
II.2. CADRE GÉOGRAPHIQUE ET LANGUES DE TRAVAIL.....	27
II.2.1. Cadre géographique.....	27
II.2.1.1. Centre principal d'exploitation des données	27
II.2. Langues de travail	28
II.3. Outils, procédés de collecte et de traitement des données de l'observation électorale	28
II.3.1. Outils d'enquête et procédés de collecte des données.....	28
II.3.1.1. Grille d'observation.....	28
II.3.1.2. Guide d'entretien.....	29

II.3.1.3. Le guide de F.G.D. (Focus Group Discussion ou discussion dirigée)	30
II.3.2.L'appareil photo	30
II.3.3. Le magnétophone	30
II.3.4. La caméra vidéo	30
II.4. Validité et fiabilité des instruments de collecte des données	30
II.4.1. Validité de la grille d'observation	31
II.4.2. Fiabilité de la grille d'observation	31
II.4.3. Procédés d'enquête ou de collecte de données.....	31
II.4.3.1. La pré-enquête.....	31
II.4.3.2. Le recyclage des Observateurs Internationaux.....	32
II.4.3.3. L'observation proprement dite	32
II.5. MÉTHODOLOGIE D'EXPLOITATION ET DE TRAITEMENT STATISTIQUE DES DONNÉES DE L'OBSERVATION	32
II.5.1. Méthodologie d'exploitation statistique des données	32
II.5.1.1. L'interview (entretien)	33
II.5.1.2. La codification.....	33
II.5.1.3. La conception du masque de saisie	34
II.5.1.4. Le tri à plat et décodification.....	34
II.5.1.5. La tabulation, sortie des graphiques et tests	34
II.5.1.6. Confidentialité et sécurisation des données	34
II.5.2. Traitement statistique des données.....	34
II.5.2.1. Le dépouillement.....	34
II.5.2.3. Contrôle de qualité et transfert des données.....	35
II.6. Analyse des données	35
II.6.1. Analyse qualitative ou des contenus	35
II.6.1.1. Analyse juridique	36
II.6.1.2.Analyse des données de l'observation	36
II.6.2. Analyse des données statistiques.....	37
II.7. L'« ethnanalyse »	38
II.7.2. L'holisticité	38
II.7.3. L'endosémie	38
II.8. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LIMITES DU RAPPORT D'OBSERVATION ÉLECTORALE.....	39
II.8.1. Difficultés rencontrées	39
II.8.1.1. Difficulté d'ordre documentaire.....	39
II.8.1.2. Difficulté d'ordre financier	39
II.8.1.3. Difficulté liée aux contraintes de calendrier et à l'accessibilité de certains Responsables et personnalités gabonais.....	39
II.8.1.4. Difficultés liées à la communication.....	40
II.8.1.4. Lenteurs et lourdeurs administratives	40
II.8.1.5. Appel à la vigilance sur certains Centres de vote.....	40
II.8.1.6. Complication des déplacements interurbains et d'accès à certains sites de recherche	40
II.9. Limites de l'étude.....	41

II.9.1. Limite relative à l'objet de l'observation	41
II.9.2. Limite liée au cadre d'observation	41
II.9.3. Limites internationales	41
II.9.4. Limites méthodologiques	41
DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE	43
(PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES ÉLECTORALES)	43
CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES MACRO- ÉLECTORALES.....	44
3.1. OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION D'ISOLEMENT OU NON DES BUREAUX DE VOTE.....	45
3.2. OBSERVATION GÉNÉRALE SUR LA RÉPARTITION DES ÉLECTEURS INSCRITS PAR BUREAU DE VOTE OU SITE	46
3.3. OBSERVATION GLOBALE SUR LES BUREAUX DE VOTE DIFFICILES À TROUVER.....	48
3.4. OBSERVATION DE QUELQUES FAITS ÉLECTORAUX ISOLÉS.....	48
3.5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMMENTAIRES GÉNÉRÉS PAR L'OBSERVATION DE L'ÉLECTION	50
3.6. OBSERVATION SUR LES LIEUX D'IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE CONNUS DES ÉLECTEURS OU NON	51
3.7. OBSERVATION SUR L'ACCESSIBILITE AUX BUREAUX DE VOTE PAR LES ÉLECTEURS.....	52
3.8. OBSERVATION SUR LES SITUATIONS D'AGITATION ET DE DESORDRE À PROXIMITE DU BUREAU DE VOTE.....	54
3.9. PROBLÈME LIÉ À LA QUALITE DE L'ENCRE	56
3.10. OBSERVATION ÉLECTORALE RELATIVE AU RESPECT DU SECRET DU VOTE.....	57
3.11. OBSERVATION SUR LES SUPPORTS DE DECOMPTE DES VOIX	58
3.12. OBSERVATION RELATIVE A L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LES BUREAUX DE VOTE VISITÉS	59
3.13. OBSERVATION LIEÉ A L'ACCESSIBILITÉ AUX BUREAUX DE VOTE PAR DES ÉLECTEURS HANDICAPÉS	60
3.14. OBSERVATION SUR LA POSITION DE L'URNE PAR RAPPORT AUX PERSONNES HANDICAPÉES.....	61
3.15. FACILITÉS PRÉVUES POUR LES ÉLECTEURS AVEUGLES ET MALVOYANTS.....	62
3.16. OBSERVATION LIEÉ À L'ASSISTANCE DES ÉLECTEURS HANDICAPÉS ET ANALPHABÈTES	63
3.17. OBSERVATION GLOBALE SUR LES BUREAUX DE VOTE VISITÉS.....	63
3.18. CROISEMENT ENTRE LE PROBLÈME D'ENCRE SOULEVÉ ET LA SITUATION D'AGITATION ET DE DÉSORDRE OBSERVÉE	64
CHAPITRE IV : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES MICRO- ÉLECTORALES.....	66
4.1.INFORMATIONS SUR LES LOCALITÉS VISITÉES	66
4.2.BUREAUX DE VOTE	67

4.3.INFORMATION SUR LA LOGISTIQUE ÉLECTORALE	67
4.4.INFORMATION SUR L'ENCRE	69
4.5.INFORMATION SUR L'ISOLOIR	70
4.6.INFORMATION SUR LE SUPPORT DE DÉCOMPTE DES VOIX ET LE REGISTRE ÉLECTORAL	71
4.7.INFORMATION SUR L'ECLAIRAGE DES SALLES (BUREAUX DE VOTE)	71
4.8.INFORMATION SUR LES ÉLECTEURS HANDICAPÉS MOTEURS ET AVEUGLES	71
4.9.INFORMATION SUR LES MEMBRES DES BUREAUX DE VOTE	72
4.10.INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE VOTE	75
4.11.INFORMATIONS SUR LE DÉPOUILLEMENT	77
4.12.INFORMATION APRÈS LE SCRUTIN ET LE DÉCOMPTE DES VOIX	79
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	80
(BONNES PRATIQUES ÉLECTORALES OBSERVÉES, ATMOSPHÈRE GÉNÉRALE, LEÇONS APPRISSES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS)	80
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	80
LISTE DES ANNEXES	80
TABLE DES MATIÈRES	80